Année 1961. — N° 6. Le Numéro : 0,50 NF 24 Février 1961.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS

DU

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

ABONNEMENTS : METROPOLE ET OUTRE-MER : 8 NF ; ETRANGER : 12 NF

(*Compte chèque postal :* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS-15e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

SESSION DE 1961

Séances des 24 et 25 Janvier 1961.

ETALEMENT DES VACANCES

(*Question dont le Conseil économique et social a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 2 mars 1960, en application de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958.*)

1re Rapport présenté, au nom du Conseil économique et social, par M. Louis Bour.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE. — *La situation actuelle des vacances.*

Chapitre Ier. — Les départs en vacances.

Chapitre II. — Répartition des vacances suivant les époques, leur durée et les lieux de séjour.

A. — La pointe d'août.

B. — Répartition d'après la durée des vacances.

C. — Les lieux de séjour.

Chapitre III. — Les transports.

A. — Les transports par rail.

B. — La route.

Chapitre IV. — L'hébergement.

A. — Evolution dans les modes d'hébergement.

B. — Le potentiel d'hébergement.

C. — Les hôtels de tourisme.

D. — Le camping.

E. — Maisons familiales de vacances.

DEUXIÈME PARTIE. — *Examen critique de la concentration actuelle des vacances.*

Chapitre Ier. — Aspect psychologique du problème des vacances.

Chapitre II. — Les aspects sociaux de la concentration des vacances.

A. — Fatigues et dangers inhérents aux pointes de déplacement.

B. — Coût plus élevé de l'hébergement.

C. — Vacances et détente.

D. — Le ravitaillement des grands centres en août.

E — Difficultés familiales d'un étalement systématique des congés.

F. — Importance du travail féminin.

Chapitre III. — Les incidences économiques de la concentration des congés.

A. — Les transports.

B. — L'hébergement.

C. — L'équipement national.

D. — La production industrielle.

E. — Le plan du commerce.

F. — Répercussion sur le tourisme étranger.

TROISIÈME PARTIE. — *Recherche de propositions concrètes.*

Chapitre Ier. — Le problème des vacances à l'étranger

A. — Sur le plan scolaire.
B. — Les congés des adultes.
C. — Etalement des congés.
D. — En résumé.

Chapitre II. — Mesures prises et résultats obtenus

A. — Mesures intéressant les transports.
B. — Mesures intéressant l'hébergement.
C. — Interventions auprès des entreprises.

Chapitre III. — Les limites à l'étalement.

Chapitre IV. — Essais de propositions concrètes d'étalement des congés.

1. — Orientation générale d'une solution possible.
2. — Le plan des vacances scolaires.
3. — Les possibilités en matière de congés payés.
4. — Transports.
5. — Hébergement.
6. — Equipement touristique et festivités.
7. — Le plan psychologique.

CONCLUSION.

Par lettre du 2 mars 1960, M. le Premier ministre a demandé au Conseil économique et social d'étudier le problème de l'étalement des vacances, en raison des nombreux inconvénients que la concentration des congés annuels présente pour l'économie nationale.

La section des activités sociales, chargée par le Conseil économique et social (séance du 8 mars 1960) d'étudier ce problème, a procédé à un certain nombre d'auditions et a notamment entendu :

M. Hallaire, secrétaire général du comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail (C. N. A. T.).

M. Théron, inspecteur général de l'éducation nationale, conseiller technique au cabinet de M. le ministre de l'éducation nationale.

Elle a par ailleurs reçu de précieuses informations de M. Meunier, membre du Conseil économique et social, et des représentants des diverses confédérations syndicales.

D'autre part et sur sa demande, deux avis lui ont été fournis par la section de la modernisation de la distribution (rapporteur M. Marcy) et par la section des transports et du tourisme.

Enfin, la section a bénéficié des travaux antérieurs du Conseil économique :

Avis du 24 mars 1949 sur le tourisme (rapport de M. Pierre Liénart) ;

Avis du 24 février 1953 sur les données d'un nouveau plan quinquennal en faveur des activités touristiques (rapport de M. Montfajon) ;

Avis du 26 janvier 1954 sur la fixation de la date des vacances scolaires (rapport de M. Mabit) ;

Avis du 30 mai 1956 sur les aspects économiques et sociaux de la réforme de l'enseignement (rapport du professeur Soula) ;

Et, plus récemment, avis du 28 janvier 1960 sur le soutien du tourisme en tant que valeur exportatrice dans la balance des comptes (rapport de M. Defond).

INTRODUCTION

L'usage des vacances n'est devenu dans les pays modernes un fait social important que depuis relativement peu d'années. Mais c'est fort loin en arrière qu'il faudrait remonter pour retrouver l'origine de ces déplacements en vue d'une détente corporelle et intellectuelle ; à cette époque, d'ailleurs, seuls quelques rares privilégiés bénéficiaient de ces « vacances ».

En fait, c'est tout d'abord sur le plan universitaire, vers le XVIe siècle, et notamment en Italie, que l'habitude a été prise de « vaquer » à l'époque la plus chaude de l'année, en fait pendant le mois d'août. La chronique nous rapporte que s'établit ainsi un système de vacances scolaires allant d'un mois pour les élèves de philosophie, à une semaine pour les plus jeunes élèves des collèges, ces derniers étant considérés comme moins capables de profiter de loisirs !

Progressivement, la durée des vacances scolaires s'est allongée, notamment pour les plus jeunes ; mais, en ce qui concerne la date des vacances, il n'y a pas encore longtemps, pratiquement jusqu'en 1914, les congés scolaires ne commençaient généralement qu'au 1er août (1).

Aussi, lorsqu'il y a déjà près d'un siècle, l'habitude a été prise, dans certains milieux, de fréquenter des plages, ou d'escalader les cimes neigeuses, c'est très naturellement au mois d'août que baigneurs ou alpinistes se dirigèrent vers la mer ou la montagne.

L'usage de ce déplacement estival s'est ensuite assez vite répandu dès avant le début du siècle, mais dans des secteurs bien déterminés : l'administration (1) d'abord, puis certaines maisons importantes, comme des compagnies d'assurances, ont progressivement pris l'habitude de donner congé à leurs « employés » ; ces congés payés ne dépassaient d'ailleurs pas une semaine à l'origine et n'étaient généralement pas accordés aux travailleurs manuels : en 1925, mis à part quelques catégories comme les cheminots (2), moins de 40.000 ouvriers, soit 0,8 p. 100 de la totalité des ouvriers de l'industrie avaient droit à un congé, en vertu de conventions collectives (3).

En fait, il a fallu attendre le 20 juin 1936 pour qu'une loi généralise ces mesures sociales (4) ; cette loi a eu pour effet de changer brusquement le rythme des départs en vacances et d'en accélérer l'évolution (5).

Toutefois, à la veille de la dernière guerre, on pouvait estimer qu'un nombre limité de personnes pouvant bénéficier de congés payés les utilisaient réellement, en quittant leur domicile : beaucoup de salariés, ne serait-ce que pour des raisons pécuniaires, préféraient rester chez eux.

Les problèmes de transport et d'hébergement qui se posent aujourd'hui avec tant d'acuité au moment des périodes de pointe, ne présentaient pas, à ce moment-là, de difficultés sensibles, encore que celles-ci fussent bien prévisibles.

Mais, depuis la fin des hostilités, le développement des moyens de transport, certaines évolutions du standing de vie, la tendance à la concentration urbaine et, d'une manière plus générale, la modification des habitudes, ont été, avec la loi du 27 mars 1956 portant de deux à trois semaines la durée des congés annuels des salariés, les facteurs déterminants de ce fait social d'une importance humaine indiscutable, que l'on appelle « les vacances ».

Il faut également noter que l'ouverture du Marché commun doit augmenter sensiblement les possibilités du tourisme en France des ressortissants des autres pays de ce marché et accroître parallèlement le nombre des personnes en vacances dans notre pays pendant les mois d'été.

Si l'on doit se réjouir de cette amélioration des conditions de vie des hommes, rendue plus nécessaire par les conditions de vie urbaine, on est pourtant obligé de constater que l'extension prise par les vacances entraîne un certain nombre de difficultés d'ordre économique et social.

Ces difficultés ont leur origine dans le fait que les intéressés soit qu'il y soient obligés, soit qu'il le décident librement, tendent à prendre presque tous leurs congés au même moment sur une période limitée de l'année qui se situe essentiellement au mois d'août et, plus particulièrement dans la première quinzaine de ce mois.

Parallèlement à la concentration dans le temps, il existe une concentration géographique des congés, les plages, et notamment les plus ensoleillées d'entre elles, comptent parmi les lieux de vacances généralement les plus recherchés.

Dans le même temps, sur le plan économique, on observe une réduction très sensible de la production industrielle française au cours du mois d'août (baisse d'environ 25 p. 100 par rapport à la moyenne annuelle, au cours des dix dernières années). Si l'on prend ce critère comme mesure *a contrario* du développement des vacances et de la concentration toujours plus accusée de celles-ci, on notera que le pourcentage de baisse de la production industrielle au mois d'août, par rapport à la

(1) Sur le plan judiciaire également l'usage des vacances existe depuis fort longtemps.

Les dates des vacances judiciaires pour les magistrats du siège avaient déjà été fixées au moment de la Révolution française à deux mois, du 15 septembre au 15 novembre (loi du 27 septembre 1791). Ces dates ont été progressivement avancées et ont été fixées au 15 août à partir de 1885 et au 1er août à dater de 1910. Un décret de 1954 les a avancées au 15 juillet.

(1) Le premier texte établissant les vacances dans la fonction publique est une loi du 9 novembre 1953 fixant les congés à 15 jours.

(2) Les cheminots ont commencé à bénéficier de congés payés — 10 à 12 jours au maximum — à partir de 1910. Cette mesure a été généralisée et normalisée en 1920.

(3) Revue internationale du travail, décembre 1926.

(4) Voir en annexe I les dispositions du code du travail réglementant les congés annuels.

(5) « Prendre des vacances » ne veut pas dire, du point de vue du rapport, s'arrêter de travailler, mais quitter le domicile résidentiel pour au moins plusieurs jours.

En effet, les pointes de vacances sont un fait matériel constaté, à l'occasion des déplacements de personnes, et en raison de ceux-ci ; ce qui compte dans l'étude de ce fait c'est la masse des personnes intervenant, et non uniquement leur appartenance sociale.

D'autre part, quant on parle dans ce rapport de personnes en vacances, il ne s'agit pas seulement des salariés, mais en principe et sauf indication contraire, de l'ensemble des Français et Françaises, quelle que soit leur situation sociale.

moyenne annuelle, était de 20,5 p. 100 en 1949 et a été de 33,5 p. 100 en 1959 (1).

Les conséquences des pointes de vacances en août sont bien connues ; les éléments les plus spectaculaires en sont les prises d'assaut des grandes gares de la S. N. C. F., la ruée des automobiles sur les routes, cependant que les hôtels des stations balnéaires les plus recherchées affichent « complet », et que les terrains de camping refusent du monde.

Ce phénomène de concentration des vacances est l'un des acpects d'un phénomène, plus généralement connu sous le nom de « pointes » ; chacun sait que les pointes sont antiéconomiques en même temps qu'antisociales ; elles sont en effet particulièrement onéreuses pusqu'elle nécessitent un suréquipement mal utilisé pendant le reste de l'année, mais qu'il faut quand même payer et entretenir ; socialement elles ne permettent pas de fournir aux usagers des prestations d'une qualité normale.

⁂

L'objet du présent rapport est d'examiner quelles sont les mesures que l'on peut envisager pour pallier les difficultés qui viennent d'être sommairement indiquées.

Il s'agit là d'un problème très complexe car les diverses parties prenantes, comme on le verra plus loin, ont des dispositions divergentes, si ce n'est même opposées. C'est, de plus, une question fort délicate car elle revêt un aspect psychologique qu'il ne faut pas méconnaître : en effet, les vacances sont synonymes de détente et de repos et, par conséquent, de liberté. Les vacances sous contrainte, les vacances dirigées, ne seraient plus des vacances, surtout pour les Français, individualistes de tempérament, comme chacun le sait.

Si donc des solutions peuvent être dégagées pour étaler les congés annuels, ce ne sont pas des solutions de contrainte qu'il faut envisager, c'est sur le plan de la persuasion qu'il convient d'agir ; il faut pour cela associer aux décisions tous ceux qui sont intéressés à ce problème.

C'est dans un esprit de compréhension mutuelle, d'éducation progressive de l'opinion publique, que peuvent et que doivent être recherchées des solutions, qui, en évitant les effets néfastes des pointes de vacances, permettront aux bénéficiaires des congés de jouir pleinement de cette période de détente, indispensable à l'homme du xxe siècle.

⁂

Le plan de ce rapport sera le suivant :

1° Il faut d'abord savoir comment se pose le problème ; ce qui conduit à étudier la situation actuelle des vacances ;

2° La seconde question est d'apprécier cette situation : quelles en sont les raisons, les avantages et les inconvénients ; c'est un examen critique des errements actuels qui sera donc présenté dans la seconde partie ;

3° Enfin, dans la troisième partie de ce rapport nous essaierons de dégager des propositions concrètes, que la section des activités sociales soumet à l'appréciation du Conseil économique et social.

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION ACTUELLE DES VACANCES

Les statistiques relatives aux vacances sont difficiles à mettre au point.

En effet, les congés constituent une mesure sociale d'ordre personnel et dont chacun use à sa guise : il est donc difficile, sinon impossible, d'avoir une idée exacte de ce que représente l'ensemble de ce fait social : il y a trop de différences entre la manière dont les uns ou les autres peuvent utiliser leurs congés, pour pouvoir en mesurer exactement la consistance à l'échelle nationale.

Nous ne connaissons des vacances, sur le plan de la collectivité, que certains aspects matériels, plus particulièrement le transport et l'hébergement.

Il n'y a pas de vacances, en effet, s'il n'y a pas déplacement (2), donc usage d'un mode de transport, fut-il l'autostop : les congés pris à domicile ne constituent pas des vacances, au sens de notre étude. S'il y a déplacement, il y a donc logement en un lieu autre que celui de la résidence habituelle, d'où un problème d'hébergement.

(1) Certains membres de la section des activités sociales ont fait remarquer que cette baisse en août n'affecte pas la production totale française : si les congés étaient plus étalés la baisse serait moins importante en août, mais la production serait moins forte, qu'elle n'est actuellement pendant les autres mois d'été.

(2) Cf. renvoi 5, page 312.

Or, même dans ces deux domaines, transport et hébergement dans lesquels des statistiques peuvent être établies, nous sommes loin de pouvoir disposer de renseignements absolument sûrs, soit que les chiffres n'aient pu être établis, soit qu'ils le soient d'une manière fragmentaire, soit, enfin, qu'il y ait quelques difficultés, en matière de transport, notamment, à distinguer l'activité vacances des autres causes de déplacement.

Sans doute, et malgré cette dernière remarque, sur le plan ferroviaire, peut-on disposer d'indications relativement précises ; ces indications sont même très exactes en ce qui concerne certaines catégories de voyageurs comme, par exemple, les titulaires de billets de congé populaire.

Mais, dans le domaine de la route, il est vraiment très difficile d'avoir des renseignements même à titre indicatif ; or, depuis quelques années, le développement de l'automobile conduit des Français, de plus en plus nombreux et dans des milieux même modestes, à utiliser la route pour partir en vacances.

En ce qui concerne l'hébergement, mêmes difficultés : la base des statistiques dans ce domaine est constituée par les déclarations des hôteliers : mais les clients des hôtels et pensions de famille ne constituent qu'une partie des estivants. Il existe bien certaines enquêtes, notamment celles qui ont été fort heureusement réalisées par l'I. N. S. E. E. ; mais tout ceci est assez limité, fragmentaire ou imprécis.

Il ne faut donc pas attribuer aux chiffres qui seront donnés ultérieurement, plus de valeur qu'ils n'en ont : ce sont essentiellement des ordres de grandeur qu'on peut dégager : cela suffit d'ailleurs grandement pour confirmer ce que chacun sait, à savoir que le mois de juillet, et surtout celui d'août, connaissent, ce que la lettre de Monsieur le Premier ministre appelle fort justement « la concentration des congés annuels ».

CHAPITRE Ier

Les départs en vacances.

La photographie de la situation actuelle des vacances nous conduit d'abord à nous demander quelle est la masse en jeu ou, d'une manière plus précise, quel est le nombre de Français qui prennent réellement des vacances ou, si l'on préfère, le nombre de ceux qui quittent leur domicile.

Plusieurs études sur cette question ont été publiées par l'I. N. S. E. E., l'une en 1951, une seconde, la plus importante, à la demande du commissariat général au tourisme, en octobre 1957, une troisième enfin, plus récemment, sur les vacances 1958.

Il ressort de l'étude de 1957, réalisée pour les vacances de 1957, sur la population des villes de 50.000 habitants et plus, et sur l'ensemble de l'agglomération parisienne (population globale de 14.500.000 personnes) que :

— les enfants de moins de quatorze ans partent dans la proportion de 75 p. 100 ;

— les adultes dans la proportion de 60 p. 100.

Sans doute ce ne sont là que des résultats fragmentaires parce qu'ils ne jouent que sur une partie de la population française. Mais ce que l'on peut dire c'est que ces chiffres ont trait à la fraction de nos concitoyens qui prend le plus de vacances.

Les enquêtes de l'I. N. S. E. E. permettent de faire ressortir quelques faits sociologiquement intéressants :

a) Tout d'abord elles montrent très nettement, tableau ci-après, que le taux de départ des adultes croît avec l'*importance* de l'*agglomération* urbaine :

IMPORTANCE des agglomérations.	NOMBRE DE PERSONNES PARTIES pour 100 adultes (1) (2).		
	Année 1954.	Année 1957.	Année 1958.
50 à 100.000 habitants	39	44	41
100 à 200.000 habitants	37	52	46
200.000 à 1 million d'habitants.	38	54	
Zone suburbaine de Paris....	61	57	61
Paris		72	73

(1) Tableau établi d'après les chiffres d' « Etudes et conjoncture » de juillet-août 1952 et juillet 1958, et des études statistiques de l'I. N. S. E. E. (supplément trimestriel avril-juin 1960).

(2) Ce tableau fait ressortir en 1958 un accroissement des départs en congé de la région parisienne alors qu'il y aurait eu baisse ailleurs : sans doute l'été 1958 a-t-il été assez pluvieux ; d'autre part le pouvoir d'achat avait baissé par rapport à 1957, mais ces faits étaient tout autant valables pour Paris que pour le reste de la France ; il faut peut-être penser que les écarts sont dûs pour grande partie aux différences de bases des deux enquêtes.

L'enquête de 1958 permet en outre de savoir que dans les petites villes et dans les campagnes, et ce pour des raisons diverses, la question vacances a eu, jusqu'ici, beaucoup moins d'importance que dans les grandes villes, le taux de départ étant de 12 p. 100 dans les communes rurales (1), et d'environ 30 p. 100 pour les petites villes.

Il semble donc qu'il y ait une certaine relation de cause à effet entre les vacances et l'agglomération ; peut-être y en a t-il une aussi avec le logement. Ce serait là une question intéressante à examiner de près : il est normal que l'homme vivant dans les grandes casernes modernes, qu'on est en train de multiplier sous le nom de grands ensembles, a davantage besoin de s'évader dans la nature et de s'oxygéner les poumons que celui qui a la possibilité, même s'il habite la banlieue d'une grande agglomération, de disposer de quelques mètres carrés de verdure.

Mais d'autre part le fait de pouvoir partir en vacances n'est pas sans lien avec le pouvoir d'achat : il serait intéressant également de pouvoir comparer par région ou par importance des agglomérations les pourcentages de départ en vacances avec le revenu moyen des habitants de la région ou des agglomérations considérées.

b) Si l'on examine les *départs en vacances par région*, on note des différences appréciables d'une région à l'autre, ainsi qu'il ressort d'ailleurs du tableau ci-dessous (2) :

RÉGIONS	NOMBRE de personnes parties pour 100 adultes.
Nord	39
Ouest	48
Midi méditerranéen	48
Nord-Est	52
Centre	56
Sud-Ouest	57
Centre-Est	61
Région parisienne	69
Ensemble	60

Peut-on expliquer ces écarts ? Diverses causes interviennent, dont l'importance de l'agglomération (région parisienne) ; en sens inverse, la proximité de lieux de vacances tend à réduire ces déplacements : les régions côtières comme le Nord, l'Ouest et le Midi méditerranéen connaissent des départs relativement faibles, car, pour beaucoup de personnes habitant ces régions, partir à la mer, par exemple, consiste à rester sur place ;

c) Il est enfin intéressant d'examiner un autre découpage des départs en vacances : c'est celui que donne la répartition par *activité socio-professionnelle* du chef de famille, et pour laquelle l'enquête I. N. S. E. E. citée plus haut donne les renseignements relativement détaillés ci-après :

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES du chef de famille.	NOMBRE DE PERSONNES parties (1).	
	Sur 100 adultes.	Sur 100 enfants de moins de 14 ans.
Professions libérales et cadres supérieurs	82	94
Cadres moyens	80	86
Chefs d'entreprise et commerçants	64	82
Actifs divers	74	79
Personnes en service	53	
Employés	62	67
Ouvriers	56	71
Non actifs	39	60
Ensemble	60	75

(1) Etudes et conjonctures, juillet 1958.

On note, ce qui était prévisible, un certain parallélisme entre les départs des adultes et ceux des enfants.

(1) En ce qui concerne les campagnes, la question des vacances se pose dans des conditions très différentes, ne serait-ce que parce que l'été y est la période des gros travaux.
(2) Etudes et conjonctures, juillet 1958.

Evolution des départs en vacances.

Une enquête semblable — mais plus limitée — menée en 1951 donnait des taux départs plus faibles, en moyenne 49 p. 100 (au lieu de 60 p. 100) pour l'ensemble des personnes alors interrogées.

En six ans, il y aurait donc eu une augmentation des départs en vacances de plus de 20 p. 100 ; (certains estiment cette augmentation à 25 p. 100). Quelles sont les raisons de ces augmentations de départ ?

Le tableau (1) suivant qui donne les causes de non-départ en 1951 et en 1957, permet indirectement de répondre à la question.

RAISONS DE NON-DÉPART en vacances.	POURCENTAGES (par rapport au nombre de personnes interrogées.)	
	En 1951.	En 1957.
Coût trop élevé des vacances	26,5	16
Santé déficiente	10,5	8
Vacances sur place	5,5	5
Convenances personnelles (1) et divers	8,5	11
Ensemble	51	40

(1) Parmi les raisons données sous la rubrique « Convenances personnelles » figurent des réponses de petits patrons ou commerçants, notamment dans les stations balnéaires ou touristiques, qui ne peuvent fermer leurs entreprises ou boutiques car l'été est pour eux le plein moment de leur travail. Cette rubrique est également alimentée par les conséquences de la crise du logement dans les grands centres : personnes venant d'acheter un logement et ne se payant pas de vacances, personnes à la recherche d'un logement, etc.

On notera que c'est l'insuffisance des moyens pécuniaires qui est le gros handicap aux départs en vacances. Mais on remarquera qu'en six ans, de 1951 à 1957, le nombre des personnes qui ne pouvaient partir en vacances a diminué dans des proportions importantes : 26,5 p. 100 de l'ensemble de la population soumise à enquête en 1951, 16 p. 100 seulement en 1957.

Cette tendance devrait, avec le développement de l'expansion économique, se poursuivre au cours des années à venir.

Il n'est pas douteux, dans ces conditions, que pour cette raison et pour d'autres, comme le désir des jeunes de se déplacer ou le besoin de s'évader hors des grandes agglomérations, le nombre des personnes partant en vacances ne peut que croître : c'est dire que les difficultés dues aux pointes de vacances ne peuvent que se développer, elles aussi, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires.

Les vacances enfants.

Il faut compléter ces renseignements par quelques indications concernant les enfants de moins de quatorze ans, que donne le tableau suivant (2) :

CATÉGORIES DE VACANCES D'ENFANTS	POURCENTAGES
Avec leurs parents	52
Sans leurs parents, dans la famille, ou chez des amis	21
Colonies de vacances et organisations de jeunesse	17
Ne sont pas partis	25

On remarquera que le total donne plus de 100 p. 100 : cela tient à ce que certains enfants font successivement plusieurs séjours : par exemple, en colonie de vacances, puis avec leurs parents.

(1) Etudes et conjonctures, juillet-août 1952 et juillet 1958.
(2) Etudes et conjoncture, juillet 1958.

CHAPITRE II

Répartition des vacances suivant les époques, leur durée et les lieux de séjour.

L'enquête de l'I. N. S. E. E. de 1957, citée plus haut, donne des indications précieuses sur la répartition des vacances au cours de cette année (1).

Il faut distinguer les séjours principaux — séjours uniques d'ailleurs pour la plupart des personnes — et les séjours supplémentaires.

En 1957, pour 6.575.000 séjours principaux sur lesquels a porté l'enquête, il y a 1.225.000 séjours supplémentaires, soit 19 p. 100 des séjours principaux (2). En 1951, les séjours supplémentaires ne représentaient qu'une fraction plus faible des séjours principaux eux-mêmes d'une importance moindre qu'en 1957.

A. — LA POINTE D'AOUT

La première constatation que permettait de faire ces deux enquêtes ressort du tableau ci-après (3) qui donne, mois par mois, la répartition (en pourcentage) des séjours de vacances, et qui fait ressortir la concentration du mois d'août au cours duquel la moitié au moins des congés sont pris :

ANNÉE 1957	SÉJOURS principaux.	SÉJOURS secondaires.	ENSEMBLE
Avril (Pâques)	3	7	4
Mai	1	1	1
Juin	4	3	4
Juillet	23	16	22
Août	51	40	50
Septembre	8	21	10
Ensemble des six mois d'avril à septembre	90/100	88/100	91/100

Les chiffres des autres mois, sauf décembre et janvier, sont insignifiants.

Pour être précis notons que les vacances ont été, pour chaque personne interrogée, classées dans le mois correspondant à la plus grande partie du séjour : de ce fait, un certain nombre de séjours classés en août peuvent très bien avoir commencé en juillet et peut-être même dès le 14 juillet pour des séjours supérieurs à un mois. C'est d'ailleurs ce que confirment les renseignements donnés par l'hôtellerie.

La concentration des vacances en août est d'importance variable suivant la catégorie socio-professionnelle des intéressés ; elle est beaucoup plus importante pour les cadres moyens et les ouvriers (63 p. 100) que pour les employés (48 p. 100), le personnel en service ou les divers (39 p. 100).

Notons que 48 p. 100 des personnes exerçant une activité ont déclaré aux enquêteurs de l'I. N. S. E. E. que la date de leurs vacances leur était pratiquement imposée par leur employeur : c'est le cas de 76 p. 100 des ouvriers qui ont pris leurs vacances en août : certains regrettent d'ailleurs, de ne pouvoir prendre leurs congés à une autre date.

B. — RÉPARTITION D'APRÈS LA DURÉE DES VACANCES

Il est fort utile, pour notre travail, de savoir comment les vacances se répartissent d'après leur durée : car suivant l'importance de cette durée, telle mesure de décalage peut être opérante, qui ne le serait pas si le séjour est très long.

(1) L'enquête de 1951 a eu une portée beaucoup plus limitée et ne peut fournir des indications aussi complètes que celles de 1957.
(2) Les weeks-ends et séjours de très courtes durées ne sont pas compris dans ces chiffres.
(3) Etudes et conjoncture, juillet 1958 (les chiffres pour avril-mai-juin ont été communiqués par l'I. N. S. E. E., service de la statistique).

Là encore les travaux de l'I. N. S. E. E. sont intéressants à connaître :

Pour les séjours principaux, les durées de vacances se répartissent comme suit : (on a fait également figurer sur ce tableau les chiffres de 1951) (1) :

DURÉE DES DÉPLACEMENTS	POURCENTAGES	
	En 1951.	En 1957.
Une semaine au moins	10	11
8 à 14 jours	30	22
15 à 21 jours	24	28
22 à 30 jours	21	26
1 à 2 mois	»	4
2 mois et plus	15	9
Ensemble	100	100
Durée moyenne		25 jours.

La durée des séjours tend donc à augmenter (ce fait est dû pour une grande part à l'allongement de la durée légale des congés portés de deux à trois semaines en 1956). Le phénomène est d'ailleurs plus important dans les grandes agglomérations : pour les habitants des villes de moins de 100.000 habitants, le nombre des séjours supérieurs à deux semaines est de 50 p. 100, il est de 78 p. 100 pour les Parisiens.

La tendance de notre civilisation vers la concentration urbaine conduirait donc à un élargissement du fait social que constituent les vacances et à un accroissement de la durée de celle-ci ; en un mot à une augmentation des vacances avec toutes les complications que peuvent entraîner cette évolution.

C. — LES LIEUX DE SÉJOUR

Là encore l'I. N. S. E. E. s'est livrée en 1957 à une enquête dont on trouvera, ci-dessous, les différents éléments.

Un premier tableau donne la répartition des vacances (tous séjours) suivant les grandes catégories : mer, montagne, campagne, etc. On notera l'importance des séjours à la mer qui se situent en première position, alors qu'en 1951 c'étaient les séjours à la campagne qui venaient en tête : l'amélioration du niveau de vie explique, sans doute, pour la plus grande part, l'accroissement du nombre des séjours à la mer, plus coûteux qu'à la campagne ; il faut sans doute ajouter le goût plus prononcé, chez les jeunes, pour les sports nautiques et la possibilité de passer des vacances au bord de la mer à peu de frais en faisant du camping. On remarquera également l'importance relative de certaines vacances passées dans les villes autres que la ville de résidence normale.

LIEUX DE SÉJOUR (1)	POURCENTAGES	
	1951.	1957.
Mer	22	34
Campagne	45	33
Montagne	14	15
Grandes villes	9	9
Circuits touristiques	9	7
Villes d'eaux (2)	1	2
Total	100	100

(1) Etudes et conjoncture, juillet-août 1952 et juillet 1958.
(2) Il s'agit en principe de séjours de vacances, et non de cures médicales.

Parmi ces séjours, 13 p. 100 ont lieu à l'étranger.

L'attrait de la mer, pour les « vacanciers », se retrouve lorsqu'on étudie la carte des séjours de vacances.

(1) Etudes et conjoncture, juillet-août 1952 et juillet 1958.

LES SÉJOURS DE VACANCES DANS LES DÉPARTEMENTS

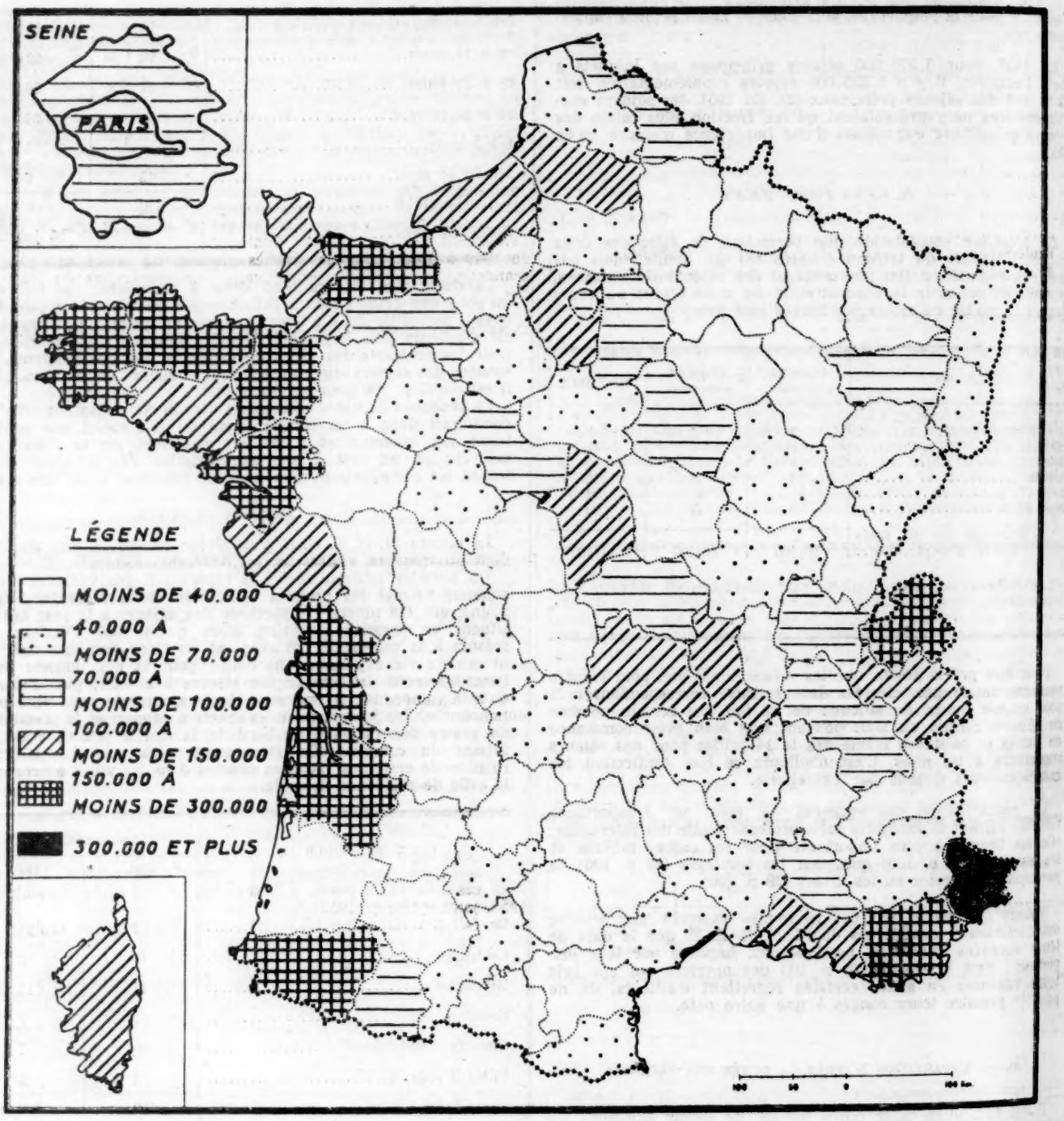

On constate que ce sont des départements côtiers qui se classent en tête pour l'importance des séjours de vacances qui y sont effectués ; le premier département de montagne, la Haute-Savoie, ne vient qu'en neuvième position.

Le premier département de « l'intérieur » après la Haute-Savoie est le Puy-de-Dôme (département de villes d'eau), qui se classe en quatorzième position avec 140.000 séjours.

Voici comment se classent les départements les plus recherchés (1) :

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE SÉJOURS
1. Alpes-Maritimes	510.000
2. Basses-Pyrénées	270.000
3. Calvados	240.000
4. Var	230.000
5. Gironde	210.000
6. Côtes-du-Nord	200.000
6 *bis*. Charente-Maritime	200.000
8. Loire-Atlantique	190.000
9. Haute-Savoie	170.000
10. Finistère	153.000
11. Ille-et-Vilaine	153.000

La Côte d'Azur, avec les Alpes-Maritimes et le Var, se classe bonne première ; l'ensemble des départements bretons vient ensuite.

Les départements pyrénéens, ceux du Languedoc, du Sud-Ouest ou certains départements alpestres se classent souvent dans les catégories les moins visitées par les estivants. Il semble qu'il y ait, sur ce plan, certains efforts d'équipement à réaliser, qui devraient permettre la décongestion de centres trop chargés ou, plus modestement mais tout aussi utilement, d'absorber le surplus annuel de personnes partant en vacances. Le plus souvent, cette semi-désaffection de ces départements semble être une question de distance par rapport aux grandes villes, encore que l'exemple des Alpes-Maritimes ne soit pas probant à cet égard.

CHAPITRE III

Les transports.

Tous les modes de transport sont utilisés par les personnes qui partent en vacances, depuis la bicyclette et même la marche à pied jusqu'au bateau et à l'avion, mais ce sont essentiellement le rail et la route qui sont les modes de transport de beaucoup les plus employés ; c'est notamment ce que font ressortir les enquêtes de l'I. N. S. E. E. si l'on en juge par le tableau suivant (1) :

MODES DE TRANSPORT UTILISÉS	POURCENTAGES	
	1954.	1957.
Train	60	47
Voiture particulière	24	41
Car	9	6
Motocyclette	7	2
Bateau		2
Avion		1
Divers		1
Ensemble	100	100

Ce tableau fait ressortir une rapide évolution de l'utilisation de l'automobile pour les départs en vacances ; il n'est pas douteux que depuis 1957 la part de la voiture particulière ait encore augmenté, et qu'elle soit devenue prépondérante.

Si l'on se rapporte aux chiffres en valeur absolue, on constate que compte tenu du développement des départs en vacances, le trafic par rail se maintient à un niveau à peu près constant depuis une dizaine d'années (cf. Annexe II) ; les voyages en car, par contre, semblent légèrement décliner.

(1) Etudes et conjoncture, juillet 1958.

A. — LES TRANSPORTS PAR RAIL

Le trafic ferroviaire de voyageurs en période d'été est caractérisé par des pointes très importantes qui nécessitent un matériel mal utilisé le reste de l'année.

Les mouvements constatés dans les grandes gares de Paris en fournissent un exemple caractéristique. En 1958, pour l'ensemble de ces gares, le trafic des pointes d'été a été trois fois et demie plus élevé que la moyenne journalière de l'année, et plus de six fois plus fort que celui du jour le plus creux de l'année (1) (2).

La France détient d'ailleurs à ce sujet une situation internationale peu enviable : en effet, pour l'ensemble du réseau la variation du trafic voyageur entre février (mois le plus faible) et juillet (mois le plus élevé) est supérieure à 2, alors que la même variation n'est que de 1,2 pour la Belgique et la Suisse et 1,4 pour l'Angleterre et l'Allemagne.

L'importance des pointes d'été est mise en évidence par le graphique ci-après, qui donne l'évolution du trafic pendant les mois de mai à septembre 1960 (3).

On trouvera en annexe II un tableau chiffré sur l'évolution du trafic voyageurs de vacances pendant la période (mai à octobre) pour les années 1948 à 1959.

Il ressort du détail des chiffres de ce tableau qu'en dix ans l'étalement des départs (et retours) s'est légèrement amélioré : de 1949 à 1959, pour des trafics globaux du même ordre de grandeur, les pourcentages de variations mensuelles du trafic ont évolué comme suit :

	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
	(En pourcentage.)					
Evolution du trafic mensuel de l'année 1959 par rapport à celui du même mois de l'année 1949	+ 3,5	+ 17	— 8,5	— 2	— 12	+ 10

Ainsi, en ce qui concerne le rail, le trafic de vacances est plus fort en mai, juin et octobre 1959, et plus faible en juillet, août et septembre que dix ans auparavant.

Cette évolution, quoique faible encore, surtout pour août, n'est sensible que depuis trois ou quatre ans : elle est le résultat des efforts réalisés depuis plusieurs années par la Société nationale des chemins de fer français avec le concours notamment des administrations publiques et des chefs d'entreprises ; elle permet de penser qu'un effort plus accentué permettrait encore une certaine amélioration.

Dans cet ordre d'idées, on notera que les billets de congés payés, en 1949, étaient pris dans la proportion des deux tiers de leur total en juillet et en août. En 1959, ce pourcentage est tombé à 55 p. 100.

Parallèlement, on observe une croissance très régulière des billets de congés payés délivrés en décembre, janvier et février : de l'indice 100 pour la période décembre 1948, janvier, février 1949, ces billets sont passés à l'indice 600, 10 ans après (décembre 1958, janvier-février 1959).

Ce fait traduit la tendance très nette d'un nombre croissant de salariés à prendre leurs vacances, ou plutôt une partie de leurs vacances, en période de sports d'hiver.

En ce qui concerne les colonies de vacances d'enfants on enregistre une augmentation globale du nombre des départs (environ 70 p. 100) au cours de ces 10 ans ; d'autre part, les départs, qui avaient lieu essentiellement en juillet, sont étalés un peu sur juin, mais surtout en août (2e série de colonies pour beaucoup d'établissements).

L'étude des statistiques de la Société nationale des chemins de fers français a également permis d'établir une carte que l'on trouvera ci-après, et qui permet de connaître, approximativement, l'importance relative des courants ferroviaires de vacances, au

(1) Ces coefficients se sont respectivement élevés à 5,9 et 14,8 pour la gare Montparnasse qui détient le record des pointes d'été.

(2) Pour 1960 les chiffres actuellement connus feraient apparaître un écart moins important : le trafic maximum d'été n'atteindrait pas trois fois la moyenne annuelle actuellement prévue. Cette amélioration est due à une meilleure disposition du calendrier (1er août un lundi) et aussi à des mesures d'étalement prises par les constructeurs automobiles parisiens, qui seront indiquées plus loin.

(3) Statistiques S. N. C. F.

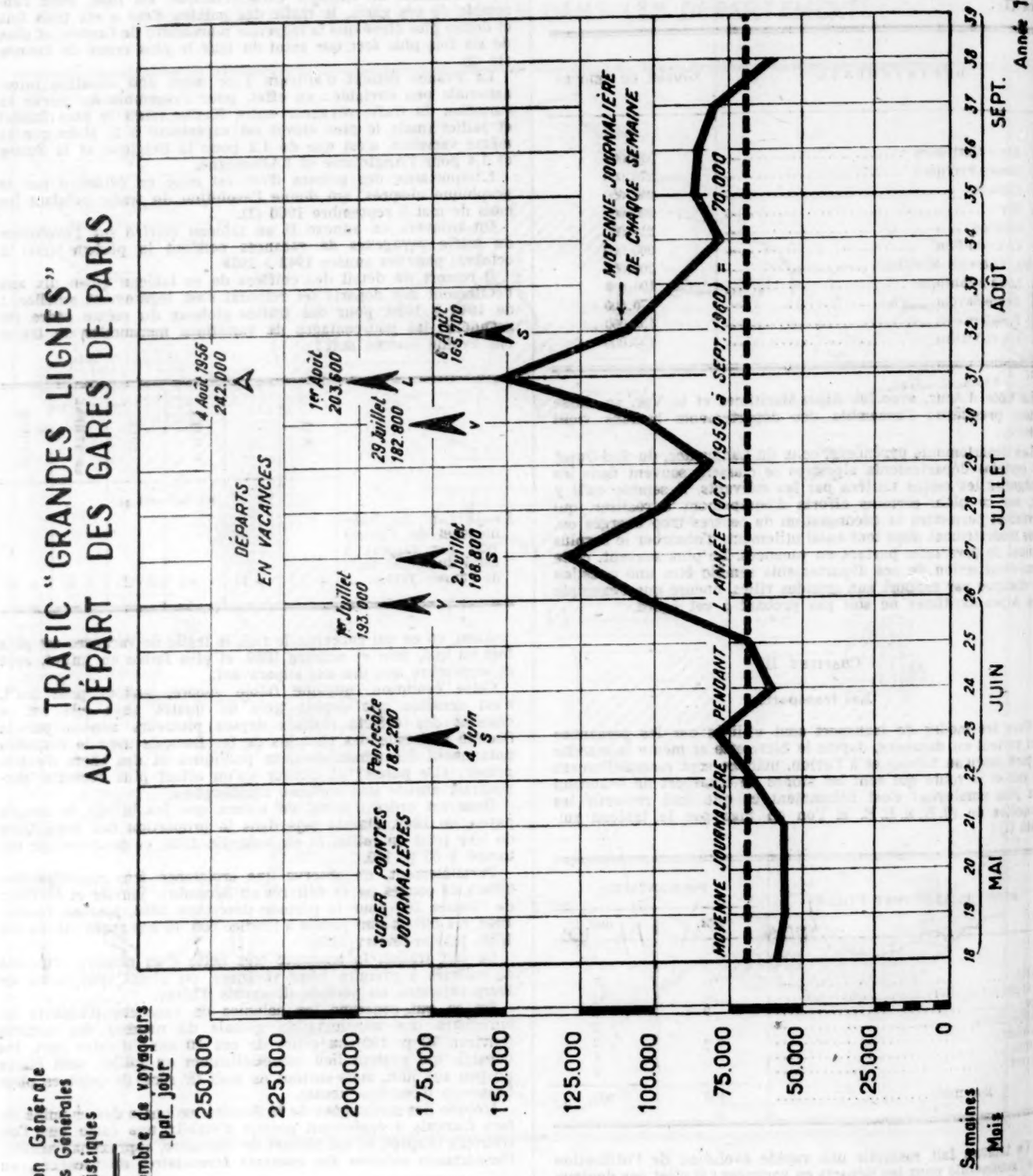
Direction Générale
Etudes Générales
Statistiques
TRAFIC "GRANDES LIGNES"
AU DÉPART DES GARES DE PARIS
Nombre de voyageurs par jour
250.000
225.000
200.000
175.000
150.000
125.000
100.000
75.000
50.000
25.000
0
DÉPARTS EN VACANCES
SUPER POINTES JOURNALIÈRES
4 Août 1956 242.000 A
1er Août 203.600 L
29 Juillet 182.800 V
6 Août 165.700 S
1er Juillet 193.000 V
2 Juillet 188.800 S
Pentecôte 182.200
4 Juin S
MOYENNE JOURNALIÈRE DE CHAQUE SEMAINE
MOYENNE JOURNALIÈRE PENDANT L'ANNÉE (OCT. 1959 à SEPT. 1960) = 70.000
Semaines
18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39
Mois
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPT.
Année 1960

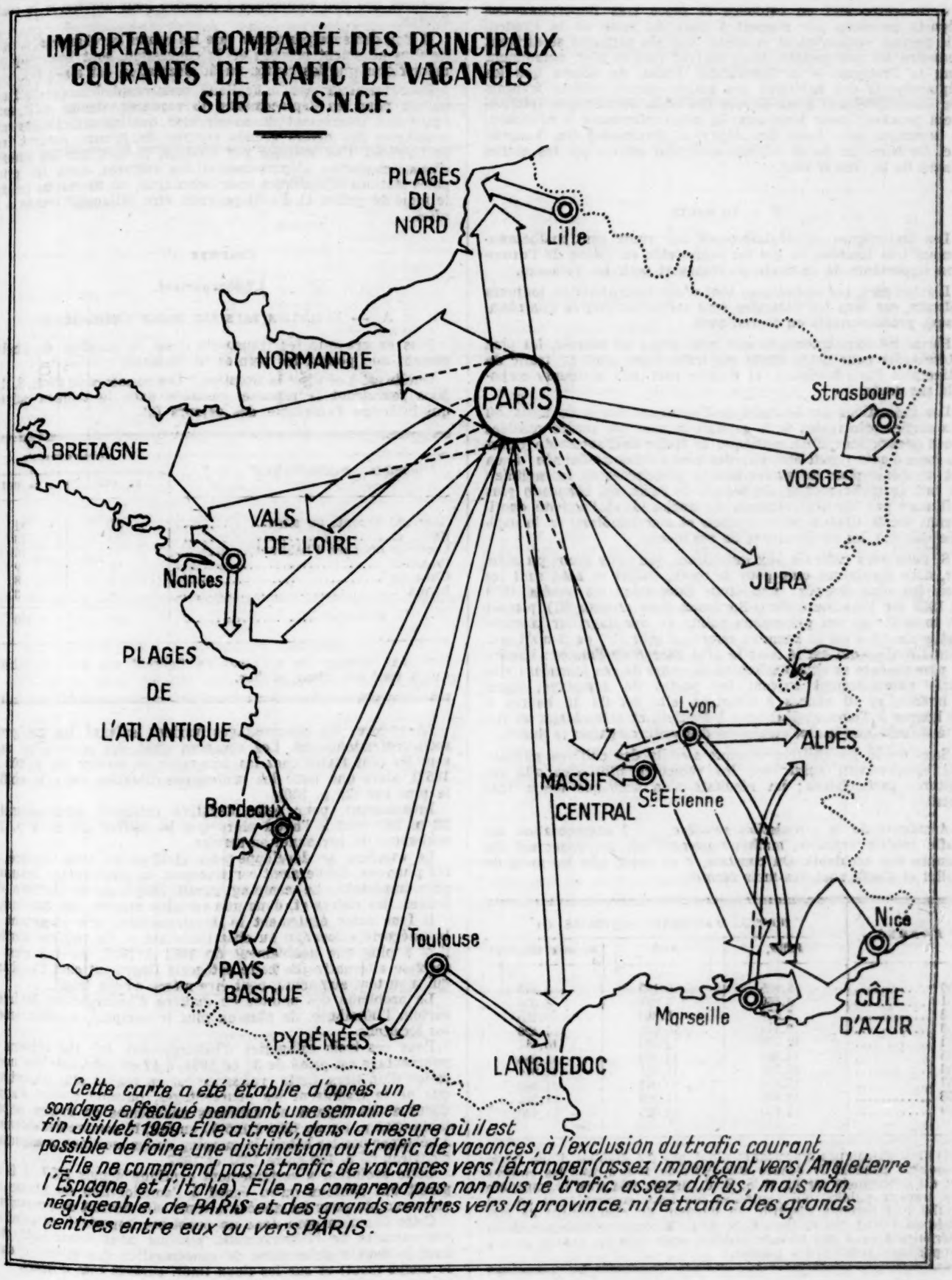

Cette carte a été établie d'après un sondage effectué pendant une semaine de fin Juillet 1959. Elle a trait, dans la mesure où il est possible de faire une distinction au trafic de vacances, à l'exclusion du trafic courant. Elle ne comprend pas le trafic de vacances vers l'étranger (assez important vers l'Angleterre l'Espagne et l'Italie). Elle ne comprend pas non plus le trafic assez diffus, mais non négligeable, de PARIS et des grands centres vers la province, ni le trafic des grands centres entre eux ou vers PARIS.

départ de l'agglomération parisienne et des très grandes villes de France, vers les principales régions touristiques (mer, montagne et Val de Loire) (1).

Cette carte met en évidence la place très importante des départs parisiens par rapport à ceux du reste de la France; elle permet également de constater que les parisiens se dirigent peut-être un peu partout, mais surtout vers la mer, notamment vers la Bretagne et la Normandie. Enfin, on notera que les déplacements des habitants des autres grands centres français son essentiellement orientés vers des lieux de vacances relativement proches : pour Bordeaux, la mer, notamment à Arcachon, la montagne pour Lyon (les Alpes) et Strasbourg (les Vosges), etc. De Nice, on ne se déplace que pour aller... sur les autres plages de la Côte d'Azur.

B. — La route

Les statistiques de déplacements par route sont malheureusement très limitées, ce qui est regrettable en raison de l'extension importante de ce mode de transport pour les vacances.

D'autre part, ces statistiques sont d'une interprétation toujours délicate, car tous les véhicules sont mêlés, utilitaires (marchandises), professionnels ou touristiques.

Parmi les renseignements que nous avons pu obtenir, les plus intéressants pour notre étude ont trait, d'une part, au trafic de l'itinéraire Paris-Bordeaux, et d'autre part, aux accidents corporels sur route.

Des indications sur le trafic de l'autoroute Ouest de Paris, ou aux sorties principales de la capitale se sont par contre révélées assez décevantes : c'est ainsi que le trafic de l'autoroute Ouest du mois d'août paraît être l'un des plus faibles de l'année : il en est de même pour les autres sorties principales de la capitale : en fait, le trafic routier, au départ de Paris, est beaucoup plus influencé par les déplacements de week-end, et l'activité quotidienne locale (trafics professionnels et marchandises) de la capitale que par les mouvements de vacances.

Si nous nous référons aux indications que nous avons pu obtenir, nous constatons que, pour la route, juillet et août sont les mois les plus chargés : une étude faite pour les années 1958 et 1959 sur l'*itinéraire Paris-Bordeaux* (voir annexe III) permet de constater qu'aux principaux points de comptage sur la route Nationale 10, c'est le premier samedi d'août (1er ou 2 août suivant l'année), qui est le jour le plus chargé de l'année : l'heure la plus chargée se situe également au cours de ces journées : elle varie naturellement suivant les postes de comptage, entre 9 heures, et 10 heures à Chartres, elle est de 10 heures à 11 heures à Tours et plus tard à Poitiers et à Bordeaux au fur et à mesure que le flot maximum des voitures gagne le Sud.

Sans doute les chiffres obtenus sont-ils des chiffres globaux qui comprennent aussi bien les véhicules utilitaires que les voitures particulières ; les résultats n'en sont pas moins très nets.

Accidents de la circulation routière. — L'augmentation du trafic routier entraîne malheureusement un accroissement du nombre des accidents. On constate, à ce sujet, que les mois de juillet et d'août sont des mois records.

ANNÉES	NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS (1)		
	Juillet.	Août.	Moyenne mensuelle.
1950	5.925	5.189	4.349
1951	6.859	5.648	5.050
1952	6.878	6.840	5.480
1953	9.141	10.034	7.420
1954	12.951	13.020	10.414
1955	14.403	14.490	11.686
1956	15.789	14.621	11.811
1957	15.135	15.084	11.983
1958	13.809	14.208	11.225
1959	14.130	14.025	11.480

(1) Les statistiques d'accidents n'ont pas été établies d'une façon homogène pendant la décade 1950-1959 : de 1950 à 1953 les chiffres ont été déterminés par l'I. N. S. E. E., depuis 1954 c'est le ministère des travaux publics qui centralise les renseignements : il en est résulté une certaine disparité au moment du changement de méthode de calcul, les chiffres I. N. S. E. E. étant systématiquement inférieurs à ceux des travaux publics, mais cela ne change rien à l'importance relative des pointes.

(1) Il est vraisemblable que les courants routiers de vacances présenteraient une certaine analogie avec les courants ferroviaires, mais faute de statistiques nous n'avons pu le vérifier.

On notera que depuis 1957 cette triste pointe d'été semble avoir arrêté sa progression : sans doute faut-il voir là les heureux effets des campagnes d'invitation à la prudence, et aussi des mesures que l'on commence à prendre pour améliorer le réseau routier.

Il n'en demeure pas moins que les routes surchargées, à moins qu'elles ne soient proches de la congestion, sont beaucoup plus meurtrières que les routes où la circulation est aisée (1).

Pour terminer ces indications concernant l'usage de l'automobile pour les déplacements de vacances, disons qu'il serait également intéressant de savoir vers quelles régions les automobilistes des divers grands centres de France portent leurs préférences. Une enquête par sondage, portant sur les numéros d'immatriculation (départements) des voitures, dans les principales stations climatiques (mer, montagne, ou thermale) pendant le mois de juillet et d'août pourrait être utilement tentée à cet effet.

Chapitre IV

L'hébergement.

A. — Evolution dans les modes d'hébergement

Plus encore que les transports, c'est la question de l'hébergement que posent les pointes de vacances.

Quelle est à ce sujet la situation ? Les enquêtes de l'I. N. S. E. E. nous fourniront la réponse, résumée dans le tableau suivant, qui intéresse l'ensemble des séjours (2).

MODES D'HÉBERGEMENT (1)	POURCENTAGES	
	En 1951.	En 1957.
Chez des parents ou amis	51	41
Hôtel	20	23
Location ou chez l'habitant	9	16
Propriété	14	9
Camping	6	8
Divers	»	3
Ensemble	100	100

(1) Les colonies de vacances ne figurent pas dans ce tableau, qui a trait aux seuls adultes.

Là encore, les pourcentages varient suivant les catégories socio-professionnelles. Les vacances chez des parents ou amis sont les plus fortes chez les personnes en service (70 p. 100 en 1957), alors que pour les professions libérales on a le chiffre le plus bas (29 p. 100).

Inversement, pour cette dernière catégorie professionnelle, 32 p. 100 vont à l'hôtel alors que le chiffre est de 9 p. 100 seulement du personnel en service.

Le camping se développe : les chiffres de 1960, malgré un été pluvieux, donneraient certainement un pourcentage beaucoup plus important. Le camping paraît être surtout l'affaire des jeunes, des cadres et, dans une certaine mesure, des ouvriers.

Il faut noter également le développement très important de la catégorie « location ou chez l'habitant ». En chiffres absolus, il y a plus que doublement de 1951 à 1957. En fait c'est la seconde alternative de cette catégorie (logement chez l'habitant) qui a surtout augmenté, peut être même a-t-elle triplé.

Le problème des pointes en matière d'hébergement intéresse surtout l'hôtellerie, de plus en plus le camping, accessoirement les locations.

Pour ces trois catégories d'hébergement, sur 100 séjours, le pourcentage est passé de 35 en 1951, à 47 en 1957, soit une majoration d'un tiers. Cette croissance est en réalité plus importante que ne le traduisent les pourcentages, puisque ceux-ci s'appliquent à des départs en vacances eux-mêmes en hausse importante (22,5 p. 100 de 1951 à 1957) : en fait, le nombre des estivants à héberger par les hôtels, le camping ou les locations, a augmenté d'environ 65 p. 100 entre 1951 et 1957.

Cette évolution a certainement continué depuis 1957 et il ne paraît pas douteux qu'eu égard à l'amélioration du niveau de vie escompté pour les années à venir elle devrait se poursuivre.

Cette situation pose donc un problème important au point de vue capacité de l'hébergement, puisque nous avons noté plus haut le double phénomène de concentration des vacances, dans le temps (août) et sur les lieux (mer, surtout côte d'Azur).

(1) Voir à ce sujet l'étude de M. Doyen, parue dans la *Revue générale des Routes*, de mai 1959.

(2) Etudes et conjoncture, juillet-août 1952, juillet 1958.

B. — Le potentiel d'hébergement

Il est difficile de connaître exactement le potentiel d'hébergement touristique de la France : si pour les catégories principales les statistiques du commissariat général au tourisme donnent des chiffres intéressants, (repris dans le tableau ci-après, 1959), pour d'autres catégories, telles que les petits hôtels de campagne, les chambres chez l'habitant, les maisons et villas à louer, les colonies de vacances, il est beaucoup plus difficile, sinon impossible d'avoir des chiffres exacts.

CATÉGORIES	NOMBRE	CAPACITÉ de réception.	NOMBRE DE NUITÉES (1959). Juin à Septembre	Ensemble.
			(En millions.)	
Hôtels de tourisme	10.766 (2)	317.069 (chambres).	6,9	»
Hôtels de préfecture (1)	50.000	»	»	»
Gîtes (ruraux, communaux, de tourisme)	1.842	7.000	»	0.750
Maisons familiales de vacances	370	18.500	»	1.500
Auberges de jeunesse	276	11.000	»	0,490
Villages de vacances	75	15.000	»	2
Campings	3.362	500.000	»	40
Camps de tourisme	24	»		0,700

(1) Cette catégorie correspond aux hôtels ayant un certain pourcentage de leurs chambres (généralement plus d'un tiers) occupées par des personnes y résidant en permanence. Il en résulte qu'une fraction seulement de leurs chambres est disponible pour les touristes. Cette catégorie paraît également comprendre les petites auberges rurales, dont un certain nombre sont fort utilisées l'été par les vacanciers.

(2) Chiffres très approximatifs.

C. — Les hôtels de tourisme

Un examen plus détaillé de cette catégorie d'hébergement n'est pas inutile.

Il faut d'abord noter une très importante concentration géographique des séjours en hôtel : le tableau ci-joint donne, par ordre d'importance, la liste des départements ayant eu plus de 400.000 nuitées dans l'hôtellerie homologuée au cours du troisième trimestre de 1959.

Nombre de nuitées dans les hôtels classés « Tourisme ».

Troisième trimestre 1959 (1) (2).

DÉPARTEMENTS	NOMBRE de touristes français.	NOMBRE de touristes étrangers.	TOTAL
Alpes-Maritimes	1.781.101	1.274.121	3.055.222
Haute-Savoie	1.737.754	171.574	1.909.328
Puy-de-Dôme	1.023.097	52.852	1.075.949
Allier	1.010.503	74.565	1.085.068
Hautes-Pyrénées	994.079	205.842	1.199.921
Savoie	748.338	72.795	821.133
Basses-Pyrénées	756.844	135.455	892.299
Var	686.445	173.754	860.199
Isère	516.632	83.475	600.107
Vosges	472.473	74.596	547.069
Finistère	471.324	75.337	546.661
Côtes-du-Nord	397.128	76.342	473.470
Calvados	379.519	91.840	471.359
Loire-Atlantique	378.808	74.841	453.649
Ille-et-Vilaine	282.202	135.204	417.406

(1) Commissariat général au tourisme.

(2) Ce tableau diffère assez sensiblement de celui de la page 315; il n'a pas le même objet et ne correspond pas à la même période. Le tableau de la page 315 donne le nombre global de séjours, celui-ci le nombre de nuitées en hôtels classés « Tourisme ». D'autres part, les chiffres de la page 315 sont de 1957, ceux de cette page ont trait à 1959.

D'autre part, l'utilisation des hôtels de stations climatiques ou balnéaires est limitée dans le temps, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

Pourcentage d'utilisation des hôtels de tourisme ouverts en **1960 (1).**

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
Stations balnéaires :						
Manche	29	24	36	61	78	33
Atlantique	32	26	35	58	85	41
Méditerranée	51	49	50	63	86	65
Stations thermales	32	29	26	56	76	38
Stations de montagne	32	25	31	56	75	33
Autres centres touristiques	55	58	60	70	80	69

(1) Commissariat général au tourisme.

Si la durée des congés, à supposer qu'ils atteignent un mois, pouvait être convenablement étalée sur trois mois, on pourrait largement faire face à une demande nettement supérieure à la demande actuelle, et l'accroissement des séjours en hôtel ne présenterait pas trop de difficulté.

Par contre, si les concentrations actuelles du mois d'août persistent et tendent à s'intensifier, il est bien évident que l'équipement existant ne saurait suffire.

Sauf sur la Côte d'Azur où avec un maximum en août il y a une utilisation supérieure à 50 p. 100 pendant les six mois d'avril à septembre, l'utilisation convenable des hôtels (supérieure à 50 p. 100) n'a lieu ailleurs qu'en juillet et août ; on peut sans doute faire une exception pour certains hôtels thermaux : l'époque des cures commence dès juin et se poursuit en septembre.

On notera toutefois l'évolution différente au cours des mois d'été du mouvement des touristes français et des touristes étrangers en France ; ainsi que le tableau ci-après le fait apparaître, les étrangers accusent une pointe moins sensible en juillet et août que les Français.

Répartition par mois des nuitées (en **1958) (1).**

	NUITÉES — Touristes étrangers.	NUITÉES — Touristes français.
Juin	17,5 p. 100.	10,8 p. 100.
Juillet	27,0 —	28,2 —
Août	33,6 —	44,8 —
Septembre	21,9 —	16,2 —
	100 p. 100.	100 p. 100.
Total des nuitées (en valeur absolue)	2 millions.	4,9 millions.

(1) Commissariat général au tourisme.

D. — Le camping

Il y a dans ce domaine une évolution sociale fort intéressante à noter. La concentration actuelle des congés en août, les prix plus élevés des hôtels ou des locations au cours de ce mois, ont pour conséquence que bon nombre d'estivants qui ne peuvent choisir librement leurs dates de congés, notamment les salariés des entreprises fermant en août, préfèrent camper plutôt que de loger à l'hôtel.

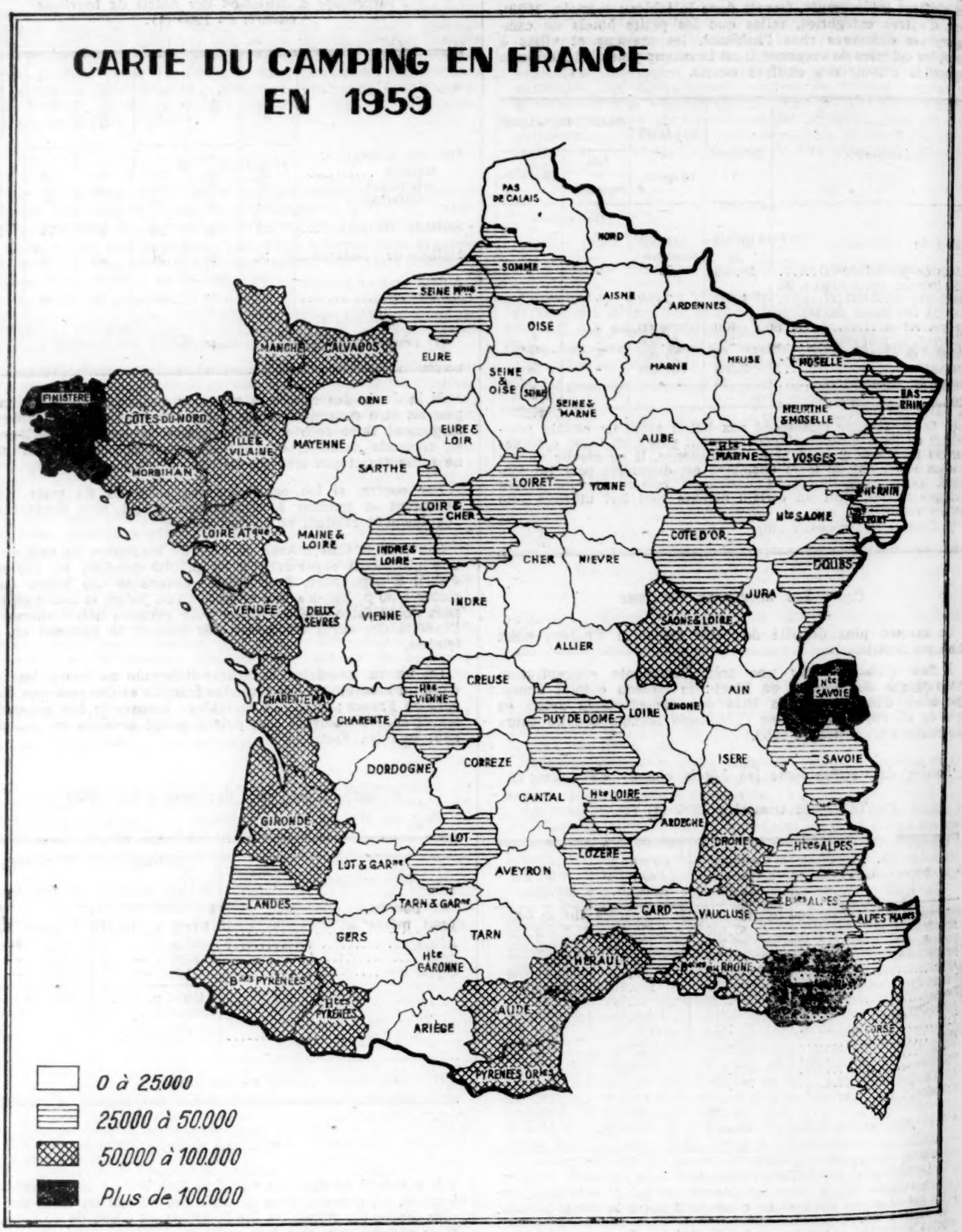
CARTE DU CAMPING EN FRANCE
EN 1959
PAS DE CALAIS
NORD
SOMME
SEINE Mme
AISNE
ARDENNES
OISE
MANCHE
CALVADOS
EURE
MARNE
MEUSE
MOSELLE
SEINE & OISE
SEINE
SEINE & MARNE
BAS RHIN
FINISTERE
ORNE
MEURTHE & MOSELLE
CÔTES DU NORD
ILLE & VILAINE
MAYENNE
EURE & LOIR
AUBE
Hte MARNE
VOSGES
MORBIHAN
SARTHE
LOIRET
YONNE
Hte RHIN
LOIR & CHER
Hte SAONE
LOIRE Atque
MAINE & LOIRE
COTE D'OR
INDRE & LOIRE
CHER
NIEVRE
DOUBS
VENDÉE
DEUX SEVRES
VIENNE
INDRE
JURA
SAONE & LOIRE
ALLIER
CREUSE
Hte SAVOIE
CHARENTE Ma
Hte VIENNE
AIN
CHARENTE
PUY DE DOME
LOIRE
RHONE
ISERE
SAVOIE
DORDOGNE
CORREZE
CANTAL
Hte LOIRE
GIRONDE
ARDECHE
LOT
DROME
Htes ALPES
LOZERE
LOT & GARne
AVEYRON
LANDES
TARN & GARne
GARD
VAUCLUSE
Bes ALPES
ALPES Mes
GERS
TARN
Hte GARONNE
HERAULT
Bes du RHONE
Bes PYRENEES
Htes PYRENEES
AUDE
ARIÈGE
CORSE
PYRENEES Ores
0 à 25.000
25000 à 50.000
50.000 à 100.000
Plus de 100.000

Selon certaines estimations c'est 60 p. 100 des campeurs qui seraient dans ce cas, et c'est une proportion qui a tendance à augmenter avec les difficultés qu'occasionnent les pointes de vacances. On notera d'ailleurs, à ce sujet et dans la même perspective, que le camping n'est pas seulement le fait des jeunes ; 60 p. 100 également des campeurs ont plus de 30 ans. Il apparaît bien que le camping est un moyen commode de passer ses vacances dans des lieux réputés, donc recherchés — bords de mer plus particulièrement — notamment aux périodes de pointe, alors que ces lieux sont saturés.

De plus en plus il apparaît que le campeur est un « sédentaire », qui vient chaque année planter sa tente comme il installerait une maison de campagne. Il existe même sur la côte d'Azur certains terrains aménagés, dont on vend les parcelles aux campeurs en toute propriété. Le camping permet donc à un grand nombre de réaliser, sous une forme économique et semi-collective, le rêve de leur vie : une villa au bord de la mer.

Notons que 59 p. 100 des campeurs interrogés au cours d'une enquête de l'Union interprofessionnelle du camping (1958) ont dit leur désir que les camps soient situés à moins de 100 mètres d'une plage.

Il existait pour les vacances de l'été dernier 3.050 terrains aménagés, appartenant pour plus de moitié à des collectivités publiques (départements, communes), les autres étant la propriété de clubs ou de particuliers. La capacité de l'ensemble de ces terrains est évaluée à 500.000 campeurs environ (1).

Leur répartition géographique est très inégale. Les camps aménagés ont été créés en premier lieu dans les régions les plus attractives, notamment sur les côtes ensoleillées, mais on note actuellement un mouvement vers le littoral Ouest (notamment Finistère). On trouvera ci-après la carte du camping en France en 1959.

En 1958 on atteint le chiffre record de 350.000 campeurs pour le département du Var, contre 177.000 en 1957. Au total, on estime le nombre des campeurs à plus de 3 millions en 1959 contre 2.600.000 en 1958 et 1.700.000 en 1957, avec un pourcentage appréciable et grandissant d'étrangers (2).

Ces camps sont de mieux en mieux aménagés, certains possèdent même des constructions légères sous forme de bungalows : on voit ainsi se dessiner toute une forme de tourisme social, appelé sans doute à prendre une extension certaine, et pour lequel le problème des pointes se pose déjà de manière cruciale ; c'est ainsi que tel camping près du Mont-Saint-Michel a fait plus de 50 p. 100 des nuitées de l'année 1959 au cours du seul mois d'août.

On note d'ailleurs et parallèlement une certaine évolution dans la structure de ces terrains de camping, plus complètement organisés : ils tendent à être exploités comme des hôtels.

E. — Maisons familiales de vacances

Les maisons familiales de vacances ont permis à l'origine à des familles, souvent modestes, de prendre des vacances en famille. Un effort très grand avait été fait pour abaisser le plus possible le prix de pension journalier, mais en contrepartie il était demandé aux familles de fournir une aide en services pour le fonctionnement de la maison familiale pendant la durée du séjour. Les maisons familiales de vacances ne font pas de bénéfices.

Cette formule s'est considérablement développée et elle a commencé de prendre une grande importance, mais elle a, dans certains cas, progressivement changé de caractère. Fréquemment les prix de journée, qui restent de toute façon inférieurs aux prix des hôtels, sont d'un niveau tel qu'une clientèle plus aisée s'est substituée à la clientèle populaire du début.

Les maisons familiales correspondent donc bien sous certains de leurs aspects, à ce qu'on a appelé le tourisme social. Comme pour toutes les autres formes d'hébergement, là aussi, le problème des pointes de vacances fait sentir ses effets, et augmente les frais généraux d'établissements qui rempliraient mieux leur fonction s'ils pouvaient étaler leurs frais de gestion sur une plus grande période de temps.

En résumé.

La situation actuelle de l'hébergement des personnes en vacances fait apparaître une demande qui n'est pas adaptée aux possiblités, cette inadaptation devant normalement s'accentuer au cours des années à venir. La demande d'hébergement est intense pendant quelques semaines : ce fait sera encore plus accentué au cours des prochaines années, avec les conséquences sociales qui en découlent.

Une question est donc posée, qui conduit à rechercher l'étalement des congés : dans les circonstances économiques actuelles, il semble, en effet, préférable de mieux utiliser le capital hébergement en étalant les congés plutôt que d'augmenter l'importance de cet équipement et de le mal utiliser.

(1) Jusqu'à une date relativement récente les propriétaires des terrains de camping recevaient le nombre de personnes qu'ils désiraient. Actuellement il existe une limite maximum de 300 campeurs à l'hectare.

(2) Les Alpes-Maritimes sont en régression au point de vue camping à la suite d'un certain nombre de mesures restrictives prises dans ce département.

DEUXIEME PARTIE

EXAMEN CRITIQUE DE LA CONCENTRATION ACTUELLE DES VACANCES

La concentration actuelle des vacances relève de données psychologiques certaines, elle présente d'autre part des aspects sociaux extrêmement importants ; elle résulte enfin de données économiques dont certaines paraissent inéluctables.

Chapitre Ier

Aspect psychologique du problème des vacances.

Nous avons indiqué dans l'introduction de ce rapport, les raisons historiques et psychologiques qui ont conduit progressivement à une concentration des congés au cours de l'été et plus spécialement au mois d'août. Les difficultés actuelles ne sont pas le fait d'une génération spontanée ; elles ont des origines lointaines.

Ainsi qu'il a été signalé, le fait de prendre des vacances au mois d'août, date de l'époque où les vacances scolaires, judiciaires et administratives étaient prises à cette date de l'année. Il était plus ou moins inévitable lorsqu'un plus grand nombre de personnes ont pu bénéficier de congés, qu'il y ait eu, par contagion, un phénomène de polarisation des vacances à cette époque de l'année : pour beaucoup de personnes il ne saurait même être question de vacances si ce n'est au mois d'août.

La situation actuelle correspond donc à des habitudes prises pour certains, depuis fort longtemps, et qu'il est de ce fait difficile de modifier, du moins rapidement.

C'est là un élément psychologique dont il ne faut pas minimiser l'importance ; il faudra en tenir très grand compte dans la recherche des solutions.

Cette remarque est d'autant plus fondamentale que nous préconisons des solutions de persuasion : or, dans cette optique le frein à toute évolution est la routine, c'est-à-dire le poids des habitudes.

Chapitre II

Les aspects sociaux de la concentration des vacances.

Ce ne sont peut être pas les incidences sociales, qui, *a priori*, retiendraient le plus l'attention dans l'étude d'un problème comme celui que nous examinons ici.

Et pourtant, elles sont extrêmement importantes ; il nous paraît même qu'elles devraient peser d'un grand poids dans les solutions que nous aurons à envisager : derrière les aspects techniques ce sont en effet, des valeurs humaines qui sont en jeu dans cette question de vacances.

Quelles sont donc les principales difficultés sociales que soulève la concentration des congés.

A. — Fatigues et dangers inhérents aux pointes de déplacement

Les trop grandes concentrations au cours des déplacements de vacances, tant à l'aller qu'au retour, occasionnent des fatigues aux voyageurs quand ce ne sont pas des risques qu'elles leur font courir.

Malgré les mesures prises par la S. N. C. F. pour éviter les trop grandes affluences, bien des voyages de vacances ne se font pas dans des conditions satisfaisantes de confort et de détente.

En ce qui concerne la route, nous avons donné plus haut les statistiques inquiétantes des accidents les mois de grands départs, ou de rentrées massives : il est inutile d'insister sur le réel danger des concentrations sur route, quelle que soit la modernisation du réseau, actuellement envisagée.

B. — Coût plus élevé de l'hébergement

Il faut noter, en second lieu, le coût plus élevé des séjours dans les hôtels au mois d'août ; il en est de même en ce qui concerne les locations. On objectera, sans doute, qu'il s'agit là d'une question d'offre et de demande et qu'il est plus ou moins inévitable que les prix montent si la demande croît.

Cette situation pouvait être acceptable lorsqu'un nombre limité de privilégiés bénéficiaient de vacances : ils avaient, le plus souvent, la possibilité de choisir leur date de vacances et savaient, par conséquent, à quoi ils s'exposaient en partant au moment le plus chargé.

Le problème aujourd'hui n'est plus le même : il se pose sur le plan social, car bien des salariés — nous l'avons dit plus haut — préféreraient partir à un autre moment, mais ils n'ont pas le choix ; lorsque leur entreprise ferme à une date bien déterminée, qui se trouve justement en août, il leur faut bien prendre leur congé à cette époque.

Faute de pouvoir payer les prix qu'on leur demande dans des hôtels, bien des salariés en viennent, comme nous l'avons dit, pour profiter de leurs vacances, à avoir recours au camping. Ce mode de tourisme qui séduit de plus en plus les jeunes, ne doit pas être considéré comme de deuxième zone, mais sans doute bien des salariés obligés de le pratiquer pour des raisons d'économie préféreraient-ils le confort d'un hôtel même modeste, surtout quand l'été est pluvieux.

Notons enfin, les difficultés qu'éprouvent bien des familles de salariés, parfois tardivement prévenues de la date des congés, pour trouver place dans un hôtel, au mois d'août alors que les chambres sont souvent retenues longtemps à l'avance.

C. — Vacances et détente

Il faut noter que les concentrations d'estivants — en certains points plus particulièrement recherchés — Côte d'Azur — par exemple, aboutissent à faire resurgir sur les lieux mêmes des vacances, qui devraient être des lieux de repos et de détente, certaines des causes de fatigue et de dépense nerveuse qui résultent notamment de la vie trépidante des grandes agglomérations urbaines.

Cette constatation regrettable *a priori* pose en fait un problème délicat, car la période de vacances est une période de détente et de liberté. Or, comme on l'a écrit à ce sujet : « L'homme maître de son temps, de son lieu, maître de lui-même ou se croyant tel, peut se reprendre, oublier les oppressions, à condition que rien dans son congé ne lui soit apparu obligatoire » (1).

Mais, diront certains, pourquoi obliger quelqu'un à prendre des vacances dans le calme et l'isolement s'il préfère l'atmosphère de fête bruyante et de kermesse qui est souvent la caractéristique de ces concentrations humaines en vacances ?

Chez les jeunes notamment, il apparaît souvent que l'on ne redoute pas la foule pour passer de bonnes vacances, on la recherche le plus souvent.

Ce qu'il faut, c'est que chacun puisse agir selon ses goûts et pour cela, que ceux qui ne recherchent pas obligatoirement la cohue tumultueuse et enfiévrée de bien des lieux de vacances modernes, puissent effectivement avoir la satisfaction de passer des congés agréables et détendants dans un cadre calme et plaisant, ce qui est généralement exclu en période de pointe.

D. — Le ravitaillement des grands centres en aout

Au mois d'août, nombreux sont les citadins qui restent en ville, soit qu'ils aient pris leurs congés à d'autres périodes facilitant ainsi le départ de ceux qui s'en vont en août, soit que pour diverses raisons (santé, moyens financiers, etc.), il ne leur soit pas possible de changer d'air. Il ne faut pas oublier, par exemple, que si l'on parle beaucoup du vide de Paris au milieu d'août, une très grande partie de la population, et pas seulement celle des quartiers populaires, continue à vivre chez elle (2).

Il est nécessaire que ces personnes puissent normalement s'approvisionner, ce qui n'est pas toujours le cas ; il n'est pas rare, à cette époque, en effet, de voir, par exemple, des files aux portes des boulangeries, comme au cours des périodes de rationnement de triste souvenir.

(1) M. Boyer, Revue de l'action populaire, juillet 1960.

(2) Un essai de décalage des vacances tenté l'été dernier à Lyon par plusieurs maisons importantes et qui sera précisé plus loin, s'est heurté à la difficulté du ravitaillement, au mois d'août, des personnes parties en vacances en juillet.

E. — Difficultés familiales d'un étalement systématique des congés

Si la concentration des vacances entraîne un certain nombre d'inconvénients et de difficultés au point de vue social, en sens inverse un étalement des congés obtenu par voie réglementaire systématique risquerait de créer de grosses difficultés familiales. Par exemple des mesures générales et systématiques, telles que le départ en vacances par branches d'activités économiques feraient que mari et femme travaillant dans des secteurs différents n'auraient pas leurs vacances en même temps (1).

D'autre part, s'il est souhaitable que les vacances des adultes puissent déborder le cadre des vacances scolaires, il ne saurait être concevable que les vacances des parents soient prises en dehors de cette période.

Il est au contraire désirable que, dans toute la mesure du possible, cette période des vacances soit une époque où la cellule familiale, trop souvent dispersée par les obligations d'horaires de travail différents, ou par les nécessités professionnelles puisse se retrouver.

F. — Importance du travail féminin

Il faut noter une difficulté spéciale à la France en matière de congés : cette difficulté est due à l'importance de la main-d'œuvre féminine.

La France est en effet le pays où la part de la main-d'œuvre féminine dans la population active non agricole est la plus élevée ainsi que le montre le tableau ci-après :

PAYS	POURCENTAGE de la main-d'œuvre féminine (1) dans la population active non agricole.
France	34,6
Grande-Bretagne	31,7
Etats-Unis	30,1
Belgique	24,9

(1) Etude de M. Darric dans la revue *Population*, décembre 1955.

Cette participation importante de la Française dans la vie économique de notre pays pose des problèmes plus difficiles aux entreprises, pour organiser la simultanéité des congés par ménage, que si moins de femmes travaillaient.

⁂

D'autres questions d'ordre social pourraient sans doute être soulevées à propos de la concentration des vacances, nous n'avons fait ici qu'évoquer les principales ; mais, dès maintenant, nous pouvons noter certaines des difficultés majeures auxquelles se heurtera n'importe quel système, si intelligent et habile soit-il, d'organisation systématique des vacances.

Chapitre III

Les incidences économiques de la concentration des congés.

Les incidences économiques des pointes de vacances sont nombreuses et contradictoires. Sans doute, une conclusion à ce sujet qui se voudrait impartiale et méthodiquement raisonnée, relèverait-elle quelque peu de la recherche opérationnelle. Malgré tout, il est possible de donner ici quelques précisions sur les questions essentielles qui se posent.

(1) Il ressort d'une étude dans la région parisienne, du Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires qu'en 1959, 12 p. 100 des salariés mariés à un conjoint salarié travaillant dans une autre entreprise n'avaient pu prendre leur congé en même temps que leur conjoint.

A. — Les transports

On a dit, plus haut, l'effort de pointe auquel les transports sur route ou par rail doivent faire face au moment des pointes de congé.

Or ces transports de pointe coûtent et coûtent même cher : c'est vrai surtout pour le rail, c'est vrai aussi pour la circulation routière ; dans un cas comme dans l'autre des investissements doivent être consentis, qui ne seraient pas réalisés s'il n'y avait pas à assurer ces pointes de trafic et notamment les pointes des vacances du mois d'août.

Transports ferroviaires.

Les départs spectaculaires, dans les gares parisiennes, fin juillet et début d'août, notamment, sont peut-être une preuve du bon fonctionnement de notre grande entreprise nationale de chemin de fer : ils coûtent finalement cher à la collectivité.

Les surplus d'investissements occasionnés à la Société nationale des chemins de fer français par ces pointes jouent à la fois sur le matériel (rames supplémentaires à prévoir) et sur certaines installations fixes, quais plus nombreux dans certaines gares parisiennes — Montparnasse par exemple — fort peu utilisés tout le reste de l'année ; les pointes d'été d'autre part entraînent des dépenses supplémentaires de personnel (détachement d'agents dans certaines gares de stations climatiques ou balnéaires, déplacement de personnel pour le nettoyage pendant le retour des rames de matériel vide, etc.) (1). On a essayé de chiffrer le coût de ces dépenses supplémentaires ; mais c'est là une chose difficile et fort délicate.

En ce qui concerne la route, sans doute existe-t-il d'autres pointes que celles de la période d'été ; aux abords de la capitale et des très grandes villes, les rentrées de week-end des dimanches soirs de mai et de juin ont déjà conduit et conduiront à des travaux importants, pour permettre la rentrée dans des conditions acceptables du flot toujours plus nombreux des voitures.

On peut penser, de ce fait, que les pointes d'été ne présentent pas de caractère particulier et qu'elles n'entraînent pas d'investissements supplémentaires.

Ce n'est pas exact, tout d'abord, parce que les déplacements de vacances d'été ne sont pas les mêmes que ceux des week-ends : l'autoroute de la côte basque — de Bayonne à la frontière — par exemple, qu'il est nécessaire de construire rapidement, si l'on veut permettre un développement normal de l'activité de cette région touristique, n'est pas la conséquence des rentrées de week-ends, mais bien une conséquence des pointes de congé en juillet et août. Cet exemple est loin d'être le seul.

D'autre part, rappelons que les caractéristiques d'une route doivent tenir compte du trafic des heures les plus chargées de l'année : l'expérience a montré que l'on a une bonne approximation, en calculant les aménagements à réaliser pour assurer le trafic, non pas de l'heure la plus chargée de l'année, mais du trafic de l'heure se situant au trentième rang d'importance pour l'ensemble de l'année ; ce qui équivaut à dire que pour les heures présentant un trafic tout à fait exceptionnel, on se résigne à accepter une certaine congestion de la circulation.

Or, il est bien évident que si, au cours de l'année, il y a un certain nombre de pointes dues à la concentration des vacances, la trentième heure ne sera pas la même — ni en date, ni en importance, que s'il n'y avait pas de pointe : les pointes d'été entraînent donc un relèvement du trafic de cette trentième heure et, par conséquent, une augmentation des dépenses d'infrastructure.

Il faut, d'autre part, rappeler que les pointes de trafic sur route entraînent deux sortes de dépenses supplémentaires à la charge directe ou indirecte de la nation : il y a d'abord toutes les dépenses de police de la route, qui, devant l'insécurité croissante en ces jours de surcharges routières, deviennent de plus en plus importantes.

D'autre part, les accidents augmentent avec le trafic ; d'où, en raison de l'importance croissante des sinistres à régler, une charge indirecte, mais supplémentaire pour la nation.

(1) On a fait remarquer que la Société nationale des chemins de fer français doit assurer d'autres pointes que celles d'été : Pâques, Pentecôte, Noël et 1er janvier. Mais, la Société nationale des chemins de fer français estime que pour ces pointes qui ne durent que vingt-quatre ou quarante-huit heures dans chaque sens, il n'y a pas les mêmes sujétions que pendant l'été où chaque fin et début de semaine constituent des petites pointes intérieures qui aggravent les conditions d'entretien et d'utilisation maximum du matériel.

B. — L'hébergement

a) Du côté de l'hébergement, c'est l'*hôtellerie* qui est la plus intéressée par le problème de l'étalement des congés.

On a rappelé plus haut les variations importantes d'utilisation des hôtels des stations climatiques ou balnéaires suivant les périodes de l'année.

Sur certaines plages, des hôtels n'ouvrent que deux mois par an.

Une étude rapide de l'équipement hôtelier montre que parmi l'ensemble des hôtels dits de tourisme, ceux qui sont à caractère saisonnier représentent une valeur d'environ sept milliards de nouveaux francs.

Il est bien évident que si cet équipement hôtelier était mieux utilisé, les frais d'entretien et d'amortissement de ces hôtels seraient répartis sur un plus grands nombre de nuitées et les prix consentis aux touristes et aux personnes en vacances pourraient être améliorés.

Or, nous avons vu que de 1951 à 1957 le nombre des Français qui prennent leurs vacances à l'hôtel a augmenté dans des proportions importantes. Ce mouvement n'est pas terminé tant s'en faut : mais où loger les vacanciers toujours plus nombreux qui se présentent en août, ou du moins entre le 14 juillet et le 15 août, période qui constitue, aux yeux des hôteliers de tourisme la supersaison. L'insuffisance de rentabilité d'hôtels nouveaux qui ne seraient inévitablement utilisés que quatre à cinq semaines par an empêche d'en envisager la construction (1).

Aussi bien, en l'espèce, ne s'agit-il pas de constructions nouvelles — mis à part le développement ou la création de certaines stations balnéaires ou touristiques — mais de la meilleure utilisation d'un équipement déjà existant, et fort important, avec la perspective, de meilleurs prix ;

b) Etant donné l'importance grandissante du camping signalé plus haut, la nécessité de développer des camps se fait également sentir. Sans doute les possibilités d'un terrain de camping sont-elles plus extensibles que celles d'un hôtel, malgré tout, elles demeurent limitées. Ei si les campeurs peuvent monter leur tente sur des terrains autres que ceux qui sont organisés à cette fin, ce ne peut être qu'une exception dans les sites les plus recherchés par les campeurs, le camping étant en ces endroits interdit ailleurs que sur les terrains *ad hoc*.

En ce qui concerne le camping, de nouveaux terrains sont donc nécessaires ; mais il ne fait pas de doute qu'un meilleur étalement des congés permettant une meilleure utilisation des installations, faciliterait la solution du problème ;

c) Il faut aussi signaler, à propos de l'hébergement, les difficultés qui se présentent pour les locations d'été sur les plages ou dans les stations thermales. Ces locations se font généralement au mois, parfois même à la saison, même si une cure thermale, ou si la durée des vacances à la mer ne dépasse pas trois semaines.

Cette situation présente deux inconvénients :

— d'une part, dans le cas de vacances inférieures au mois, les intéressés payent 35 p. 100 de plus qu'ils ne devraient (un mois au lieu de trois semaines) ;

— d'autre part, les locaux restent inoccupés une partie du temps.

Une meilleure formule de location à la semaine, par exemple comme en Angleterre, serait sans doute à envisager.

On notera au surplus que, dans ce domaine comme ailleurs, juillet et août présentent une pointe prononcée, mais peut-être moins accusée, que dans les autres modes d'hébergement (2).

C. — L'équipement national

Les pointes de vacances jouent à double effet sur certains équipements et services nationaux :

C'est ainsi que, d'une part, dans les stations balnéaires, thermales ou touristiques, certains équipements, par exemple ceux assurant la distribution de l'eau sont insuffisants au moment des pointes.

(1) Il faut signaler aussi la fermeture de nombreux petits hôtels balnéaires, qui ne peuvent tenir en restant ouverts seulement quelques semaines (en Bretagne notamment).

(2) Un sondage effectué sur quelques agences du Var au cours des années 1958 et 1959 donne la répartition suivante (en pourcentage) des locations meublées : juin, 10 p. 100 ; juillet 31,5 p. 100 ; août, 37,5 p. 100 ; septembre, 21 p. 100 (les quatre mois juin à septembre, 100 p. 100).

En sens inverse dans les grandes villes, désertées par une grande partie de leur population, les services publics qui doivent néanmoins continuer à fonctionner pendant cette période, se trouvent peu ou mal utilisés.

D. — La production industrielle

Il s'agit là d'une question particulièrement délicate : elle constitue, sans doute, l'un des éléments essentiels du problème des vacances et nécessite, de ce fait, un développement un peu plus long.

Rappelons tout d'abord les constatations faites plus haut, c'est-à-dire l'importante baisse de la production industrielle française au mois d'août, dont le niveau diminue même d'année en année pendant ce mois, alors qu'on ne connaît rien de semblable chez nos voisins européens, et notamment chez nos voisins et partenaires du Marché commun (1).

On pourrait donc, de prime abord, se demander si, au moment où la concurrence que vont se livrer les producteurs du Marché commun va se faire sentir, il est bien raisonnable de laisser fléchir notre production nationale pendant tout un mois. En sens inverse, on peut faire remarquer que l'harmonisation des législations sociales dans le Marché commun devrait réduire les risques de la situation actuelle.

Sans doute est-ce là une question qui déborde le cadre d'une étude sur l'étalement des congés : mais la section des activités sociales a estimé utile de l'indiquer en passant.

Cette remarque étant faite, quels sont les avantages et les inconvénients au point de vue de l'industrie d'un étalement des vacances ?

Chacun sait qu'il y a deux formules de congés, soit par roulement en échelonnant les départs pendant une certaine période, soit en donnant en bloc congé à tout le personnel, c'est le congé par fermeture de l'entreprise.

Les situations sont très différentes suivant les industries (2) : certaines industries alimentaires comme la brasserie travaillent à leur maximum au cours de la période estivale : point n'est besoin de rappeler les activités de l'hôtellerie ou de la restauration et celles des transports pendant cette période.

Il y a aussi les cas de la sidérurgie, de l'électrométallurgie, des charbonnages, des raffineries de pétrole, etc., où la technique nécessite un fonctionnement continu de l'entreprise ; il n'y est donc pas question de fermeture totale.

Sur un plan voisin, les grandes administrations et les services nationaux qui doivent assurer la permanence de leur fonctionnement sont tenus par là même de donner également les congés par roulement à leur personnel (abstraction faite des enseignants dont les congés sont liés aux vacances scolaires).

Par exemple, en ce qui concerne le service d'exploitation de la Société nationale des chemins de fer français, on peut observer que 58 p. 100 des jours de congé sont pris pendant les mois autres que juillet, août et septembre et 42 p. 100 seulement pendant ces trois mois d'été (dans des proportions d'ailleurs à peu près équivalentes, 12,5 p. 100 en juillet, 16 p. 100 en août, 13 p. 100 en septembre).

Par contre, il existe un grand nombre d'entreprises pour lesquelles la fermeture totale semble s'être imposée jusqu'ici. C'est le cas, par exemple, des *usines de construction automobile*, et avec elles de toute une série de sous-traitants. Le cas est très net dans la région parisienne où les trois grandes entreprises Citroën, Renault et Simca ont procédé, jusqu'à ces dernières années, à une fermeture globale et quasi simultanée de leurs usines (3).

Le cas de ce secteur est assez caractéristique et important pour que nous nous y arrêtions un moment.

Les constructeurs automobiles sont pris dans le dilemme suivant :

— construire aussi tardivement que possible des voitures car l'été est le dernier moment où les acheteurs sont nombreux à demander livraison de leur voiture, ne serait-ce que pour en user pendant leurs vacances ;

— être en mesure de construire en série les modèles qui seront présentés au Salon de l'automobile, celui-ci se situant au début d'octobre.

(1) Production industrielle en août 1959 (chiffres I. N. S. E. E.) :
France : 66,5 p. 100 de la moyenne annuelle.
Italie : 86 p. 100 de la moyenne annuelle.
Grande-Bretagne : 86,5 p. 100 de la moyenne annuelle.
Pays-Bas : 89 p. 100 de la moyenne annuelle.
Belgique : 91 p. 100 de la moyenne annuelle.
Allemagne fédérale : 94,5 p. 100 de la moyenne annuelle

(2) Voir annexe IV.

(3) On verra plus loin (page 330) les mesures qui ont pu être prises, notamment en 1960, pour décaler les départs en vacances des salariés de ces entreprises.

C'est cette double raison qui a incité les constructeurs à travailler jusqu'à fin juillet pour assurer le montage des voitures qui seront livrées au début d'août, et reprendre le travail à la fin de ce mois pour préparer la rentrée.

Il ne semble pas, pour cette industrie, qu'il y ait beaucoup de possibilité d'avancer les dates de départ en vacances, sous réserve de ce qui sera dit plus loin à propos des mesures déjà prises pour éviter les trop grosses pointes.

A côté de ces entreprises-pilotes, les sous-traitants représentent une masse de personnes qui n'est pas négligeable quand on parle de pointes. Mais il est difficile pour ces sous-traitants de ne pas fermer en même temps que les constructeurs. Tout décalage entraîne pour eux un stockage, donc un problème de trésorerie. C'est là une des difficultés qui a toujours été mise en avant par les constructeurs et par leurs fournisseurs.

D'une manière plus générale on peut dire que partout où il y a chaîne de fabrication, la fermeture totale pendant la période des congés est la solution qui s'impose. Il paraît en être de même des petites entreprises qui ne disposent généralement pas de l'encadrement suffisant pour assurer des vacances par roulement.

E. — Le plan du commerce

La section de la modernisation de la distribution, intéressée par la question des congés, a bien voulu répondre aux questions qui lui ont été posées à ce sujet par la section des activités sociales.

On ne peut donc mieux faire ici que de laisser la plume au rapporteur de la section de la modernisation de la distribution, M. Marcy, en donnant l'essentiel de la note qu'il a pris soin d'établir avec l'accord de sa section.

« L'arrêt total de l'activité dans les entreprises commerciales résulte généralement de la fermeture des usines.

« Les entreprises sont solidaires les unes des autres. La fermeture d'une usine importante entraîne celle de ses sous-traitants et des industries annexes ou marginales. Les entreprises de distribution, dès lors, ne pouvant procéder aux réassortiments indispensables à leur exploitation sont souvent amenées, par une sorte de réaction en chaîne, à fermer à leur tour.

« A cela s'ajoute le fait, pour les entreprises de distribution, que celles-ci emploient un personnel à prédominance féminine. Les maris, en bien des cas, travaillent en usine ; les femmes désirent prendre leurs vacances en même temps qu'eux, d'où une concentration des congés dans les entreprises commerciales calquée sur celle pratiquée dans l'industrie.

« De plus, dans les agglomérations à prédominance industrielle, les commerçants sont incités à fermer leurs magasins lorsqu'ils savent que leur clientèle, composée essentiellement de salariés, sera absente (1) et que, désireux de prendre eux-mêmes des vacances, ils entendent profiter de cette période morte et s'absenter en même temps que leur personnel.

« Il est incontestable qu'une telle fermeture, solution de facilité, paraît permettre une réduction des frais généraux des commerçants.

« De plus, elle peut être utilisée pour l'exécution de travaux d'entretien, voire de modernisation, qui seraient effectués avec plus de gêne en période d'ouverture.

« Il convient, en outre, d'ajouter que les petites entreprises commerciales ont tendance à fermer par suite du fait qu'ayant un personnel peu nombreux (deux ou trois employés) elles travaillent dans des conditions défectueuses lorsque celui-ci n'est pas au complet.

« Enfin, bien souvent, dans le commerce comme dans l'industrie, la concentration des congés est conséquence des congés scolaires, les parents désirant prendre leurs vacances en même temps que leurs enfants.

« Avantageuse dans certains cas, la concentration des congés n'en présente pas moins de sérieux inconvénients.

« Dans les entreprises commerciales, l'effet de la fermeture se fait sentir pendant plusieurs semaines après la réouverture. Les entreprises industrielles ne livrent à ce moment qu'une partie des marchandises réclamées par les commerçants et avec des délais trop longs.

(1) Le cas de la ville de Boulogne, dans le département de la Seine, est à cet égard typique (note de la section des activités sociales).

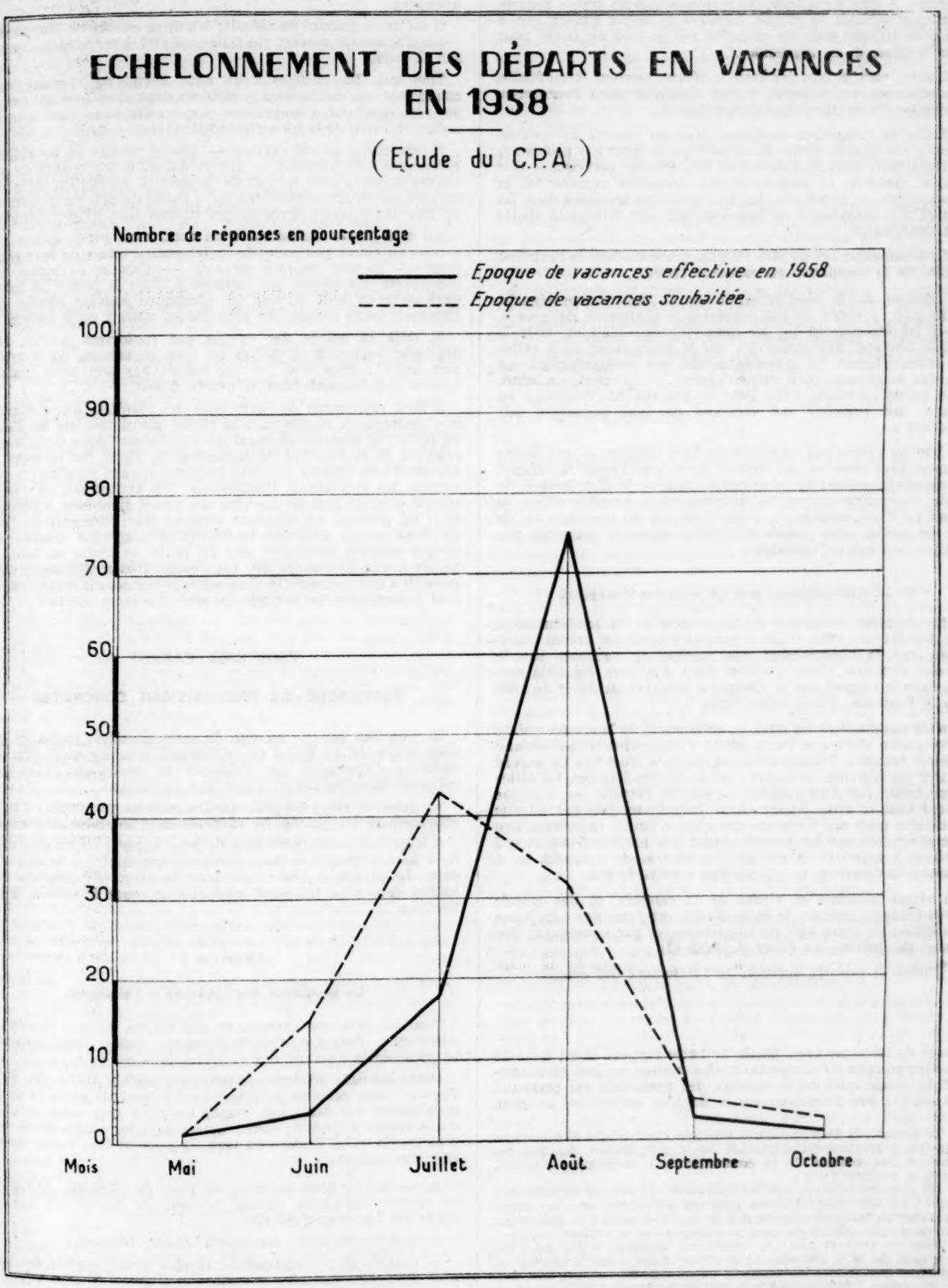
ECHELONNEMENT DES DÉPARTS EN VACANCES EN 1958
(Etude du C.P.A.)
Nombre de réponses en pourçentage
Epoque de vacances effective en 1958
Epoque de vacances souhaitée
100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Mois
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre

« Une des conséquences de cet état de fait est que les entreprises doivent, au moment des congés, procéder à leurs réassortiments longtemps à l'avance, obérant ainsi lourdement leur trésorerie. A titre d'exemple, les marchandises du type « rentrée des classes, articles de chasse, lainages de début d'hiver, etc. » doivent se trouver dans les magasins dès le mois de juillet pour n'être vendues qu'en septembre.

« D'autre part, si certains frais généraux peuvent être réduits, d'autres demeurent fixes et l'arrêt d'activité dans l'entreprise entraîne un déséquilibre dans l'exploitation.

« Enfin, la disparition soudaine, dans les centres de consommation d'une grande partie de la population, pose des problèmes très importants pour la distribution des denrées périssables. Elle entraîne, pendant la recherche des nouvelles régions où la consommation se manifeste, des perturbations sérieuses dans les cours et des gaspillages de marchandises aux différents stades de la distribution.

« Ce phénomène est de plus en plus grave du fait de l'extrême mobilité de la population en vacances (1) ».

La section de la modernisation de la distribution signale, d'autre part, « qu'en ce qui concerne le commerce de gros », celui-ci est étroitement lié au commerce de détail et, pour le grossiste enclavé, aux industries qui le fournissent ou à celles qu'il approvisionne. Le grossiste calque son comportement sur celui des détaillants qu'il approvisionne. Il ne peut, en effet, rester ouvert pendant l'été que si ces clients, magasins ou artisans, ont organisé les vacances de leur personnel par fermeture ».

Si l'on ne prend pas quelques mesures simples — qui seront évoquées plus loin — on risque, ainsi que l'écrit M. Marcy, au nom de la section de la modernisation de la distribution, de « voir s'accroître encore la désertion des grandes villes, et surtout de Paris, pendant le mois d'août, et, en conséquence, de tarir, en partie, cette source d'équilibre de notre économie que constitue le tourisme étranger ».

F. — Répercussion sur le touriste étranger

Cette dernière remarque de la section de la modernisation de la distribution, nous incite à présenter quelques brèves observations sur la répercussion des pointes de vacances sur le tourisme étranger. Cette question avait d'ailleurs été déjà soulevée dans le rapport que M. Defond a présenté au début de 1960 sur « le Tourisme, valeur exportatrice ».

Il n'est pas douteux, en effet, qu'au moment de la grande pointe des vacances, alors que Paris donne l'impression d'être devenu le désert français, l'inactivité de la capitale n'est pas de nature à attirer les touristes étrangers : les boutiques fermées, les salles de spectacles qui font relâche — cas de l'Opéra par exemple pendant tout le mois d'août — ne constituent pas des attraits irrésistibles pour nos visiteurs, qui n'ont d'autres ressources que de se précipiter sur les mêmes plages que les Parisiens, ce qui contribue à accroître la charge des pointes de vacances ou à refranchir la frontière, ce qui est trop souvent le cas.

Un visage souriant et vivant de la capitale, et des grands centres français pendant le mois d'août, est l'une des conditions du maintien de notre activité touristique, et par conséquent des rentrées de devises, au cours de l'été (2).

Là encore se pose la question de l'étalement des congés.

***

Avant de terminer cette partie de notre rapport, il est utile de se rendre compte de l'importance des masses en jeu, et notamment de savoir quel est le nombre des personnes qui prennent leurs congés par fermeture totale de leur entreprise, et ceux qui les prennent autrement, soit par roulement (cas de certaines entreprises et des administrations), soit que la période de congé relève de l'initiative personnelle (professions libérales par exemple).

Il est assez malaisé de calculer les deux masses en jeu, aucune étude d'ensemble n'ayant été faite jusqu'ici, à notre connaissance, sur ce sujet.

Toutefois, les chiffres dont nous avons pu disposer nous conduisent aux évaluations suivantes : deux tiers pour les congés par roulement, ou, à convenance personnelle, et un tiers pour les congés relevant de la fermeture totale (1).

Il ressortirait de cet examen — dans la mesure où les chiffres précédents sont valables — que la majorité des congés de personnes actives, sont le fait de personnes travaillant dans des entreprises ou administrations, où le congé est pris par roulement, ou pouvant prendre leurs congés suivant leur propre initiative.

S'il y a pointe considérable en août, c'est parce qu'aux personnes en congé par suite de la fermeture totale de leur entreprise — le plus souvent en août — s'ajoute la masse très importante des congés par roulement, dont la pointe se trouve également en août, et que les personnes pouvant choisir plus librement leurs congés, les prendraient aussi à cette époque.

Si déjà la pointe des congés par roulement pouvait être déplacée, vers juin et juillet ou vers septembre, on pourrait, sans avoir à trop modifier les congés par fermeture globale, écrêter déjà sensiblement la pointe d'août.

Il faut rapprocher de cette idée, les résultats d'une enquête fort intéressante menée dans la région parisienne par les élèves du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, relevant de la chambre de commerce de Paris. On trouvera en annexe VI un résumé de cette enquête. Notons simplement que, suivant les indications fournies par les enquêteurs, si chaque salarié enquêté pouvait prendre son congé librement à l'époque qu'il lui plairait, les résultats seraient très différents de l'état de chose actuel, ainsi que le montre le graphique ci-après : les congés seraient davantage pris en juillet et moins en août : la pointe aurait lieu en juillet, mais serait très sensiblement diminuée. Il s'agit toutefois là d'un sondage partiel ; il serait intéressant de reprendre cette étude sur une plus large échelle.

TROISIEME PARTIE

RECHERCHE DE PROPOSITIONS CONCRETES

Il nous faut répéter en tête de cette troisième partie, ce que nous avons dit au début de ce rapport, à savoir qu'il n'est pas question d'envisager des solutions de contrainte, mais qu'il convient essentiellement d'agir par persuasion.

Ce principe étant rappelé, quelles sont les possibilités d'étaler efficacement les pointes de vacances dans le cadre ainsi tracé ?

Il n'est pas inutile, peut-être, de jeter auparavant un coup d'œil hors de nos frontières pour savoir ce que font nos voisins à ce sujet. Le problème des congés pose en effet des questions analogues dans tous les pays modernes et assez fortement industrialisés.

Chapitre Ier

Le problème des vacances à l'étranger.

Pour ne citer que certains de nos voisins les plus immédiats, Allemagne, Belgique, Grande-Bretagne, Suisse, voici comment se présente la question des vacances dans ces pays.

D'une manière générale, le problème semble moins aigu qu'en France : pour certains pays (cas de l'Allemagne et de la Suisse notamment) les dates des congés scolaires sont assez variables d'une région à l'autre ; dans d'autres pays les congés payés sont plus courts qu'en France, ou bien ils peuvent être donnés davantage par roulement.

A. — *Sur le plan scolaire*, les pays de l'Europe se divisent en quatre catégories suivant la date de la rentrée scolaire après les vacances d'été (2).

— rentrée en août : Danemark, Suède, Norvège ;

— rentrée au 1er septembre : le plus grand nombre des pays avec quelques variantes comme l'Angleterre (7 septembre) et la France (actuellement le 15 septembre) ;

(1) Le groupe de l'agriculture a souligné l'intérêt qui s'attacherait de ce fait à améliorer l'adaptation de la distribution des denrées périssables aux besoins de la consommation : notamment citadins, pendant la période d'été.

(2) Un sondage effectué sur les opérations de devises de touristes étrangers en 1960, montre qu'en août ces opérations auraient porté à Paris sur un montant supérieur à 33 p. 100 à celui des opérations de même nature (billets de banque étrangers et travellers chèques) effectuées en avril et mai ; le coefficient analogue a été pour les mêmes mois de 86 p. 100 pour la province. Ainsi, dans la mesure où ces chiffres permettent de mesurer l'évolution du nombre des touristes étrangers, il y a malgré tout plus de touristes à Paris en plein été qu'au mois de mai, où il y en a un certain nombre : mais c'est hors Paris (c'est-à-dire sur les plages et notamment Côte d'Azur) que ces touristes dirigent surtout leurs pas.

(1) Voir en annexe V le calcul de cette répartition.

(2) Etudes de la caisse suisse de voyages.

— rentrée au 1er octobre : Espagne, Portugal, Italie, Turquie ;

— rentrée régionalement échelonnée sur les mois d'août et septembre (Allemagne fédérale, cantons suisses) (1).

De ces constatations on peut déduire que :

— la rentrée a lieu plus tôt pour les pays septentrionaux et plus tard pour les pays méditerranéens ;

— dans certains pays, comme l'Allemagne fédérale, les décalages de quelques jours, entre les divers Etats, de la rentrée après les vacances d'été (2) permet d'éviter ou du moins d'atténuer les pointes que nous connaissons en France.

B. — En ce qui concerne les *congés des adultes*, la durée minimum varie de une à quatre semaines. La France est en tête des pays de l'Europe des Six avec 18 jours ouvrables, suivie par la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas avec douze jours, l'Italie : dix jours, le Luxembourg : huit jours et la Belgique : six jours (mais pour ce dernier pays avec une paie double pour les jours de vacances).

On notera que les pays scandinaves sont au même niveau que la France ; les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont une durée de congés payés de une à deux semaines, fixée non par la loi mais par des conventions collectives.

Il y a lieu de considérer que cette variation sensible des congés payés est fortement corrigée par un éventail très ouvert du nombre des jours chômés et payés allant de un à dix-sept jours.

Le régime français est ici moins généreux que celui de pays, tels que les Pays-Bas, qui en accordent régulièrement de six à dix, les U. S. A. avec sept jours, la Belgique, le Luxembourg et la Norvège avec dix jours, la République fédérale d'Allemagne où l'on accorde seize jours fériés payés. Seule la Colombie dépasse ce dernier pays avec dix-sept jours.

C. — Etalement des congés

La section des activités sociales a pu obtenir certains renseignements intéressants, encore que fragmentaires, sur les mesures prises à l'étranger en vue d'obtenir un étalement des congés.

On sait que les législations en vigueur dans la plupart des pays prévoient que les congés peuvent être pris au cours d'une période relativement longue, en général de quatre à six mois. Dans la pratique, la période des vacances correspond fréquemment aux mois d'été, avec recherche de coïncidence avec les vacances scolaires, mais généralement cette période est assez ramassée et jusqu'ici relativement courte.

Allemagne. — De renseignements obtenus d'une firme de constructions automobiles, il ressort que quelle que soit la durée des congés accordés (quinze à vingt-quatre jours ouvrables suivant l'âge et un à trois jours supplémentaires d'après l'ancienneté) (3) il y a fermeture des usines pendant trois semaines en juillet ; les salariés qui ont droit à davantage de congé peuvent prendre le reliquat pendant les autres mois de l'année.

D'autre part, une opération de propagande « Schlaumeier » a été lancée pour faire admettre aux « gens avisés » de ne pas voyager pendant la pleine saison. Hors saison, il est pratiqué des réductions dans l'hôtellerie de 10 à 15 p. 100, mais aucun bas tarif pour les transports. On pense pouvoir harmoniser les congés de l'industrie avec les vacances scolaires, mais il y a peu de réalisations d'ensemble.

Angleterre. — Ni l'administration, ni le Parlement, ni le gouvernement n'ont pris en charge l'examen du problème, ni même l'initiative d'une étude profonde.

Seule, une association, « la British Travel and Holidays » a engagé une campagne tendant à faire admettre les avantages de vacances prises au début ou en fin de période de pointe. Les chemins de fer ont un peu aidé cette initiative.

La publicité a été faite dans les journaux ou par des conférences éducatives pour les groupements industriels ou les syndicats. Il y eut aussi quelques émissions de radio et de télévision.

On trouve dans certains centres touristiques, des réductions hôtelières de 20 p. 100, mais les groupements professionnels ne les réglementent pas.

Les chemins de fer ont, cette année, fait un léger effort de tarif mais seulement avec le principal souci de décongestionner le « week-end ».

Autriche. — Le problème est étudié en Autriche depuis plusieurs années, et un groupe de travail a été formé comprenant les représentants de toutes les administrations et de tous les groupements intéressés. Ce groupe fonctionne, dans le cadre du ministère du commerce.

Actuellement, l'étalement des grandes vacances est organisé, compte tenu des climats et les possibilités des régions touristiques autrichiennes. D'autre part, les chambres de commerce ont demandé à toutes les entreprises d'user de leur influence lors de la fixation des vacances pour que les congés annuels ne soient pas pris pendant les mois de juillet et août.

Des réductions sont accordées par les hôteliers pour la période hors saison. Les résultats obtenus sont déjà satisfaisants et sont en voie de développement.

Belgique. — Le commissariat du tourisme a lancé une grande campagne publicitaire pour les vacances au mois de juin.

Il ressort des indications données par l'administration belge que cette action a été organisée de la façon suivante :

— les autorités locales ont été averties du lancement de la campagne pour que les stations touristiques puissent prendre les mesures utiles pour recevoir les vacanciers en juin de la même manière qu'en juillet et août ;

— des études ont été faites sur les conditions climatiques du mois de juin dont les résultats ont été très positifs (meilleur temps d'ensoleillement qu'en juillet et août, climat moins orageux, jours plus longs) ;

— un effort a visé les meilleures conditions de transport et d'hébergement ;

— toutes les informations ainsi réunies ont été portées à la connaissance du public par l'ensemble des moyens publicitaires disponibles : dépliants, affiches, conférences, interviews, radio, télévision et cinéma.

Les résultats ont été en 1960 satisfaisants.

Italie. — L'industrie hôtelière accorde une réduction d'environ 20 p. 100 hors saison (octobre-avril) cette réduction est générale et obligatoire.

Actuellement, le conseil national de l'économie et du travail étudie l'étalement des congés dans l'industrie, le commerce et l'agriculture et le ministère de l'instruction préconise l'extension des vacances scolaires de Pâques de 5 à 15 jours.

Pays-Bas. — C'est une entreprise privée, la fondation « Récréation » qui mène les actions en faveur de l'étalement des vacances. Cette entreprise est subventionnée, et les ministères des affaires économiques, des affaires sociales et de l'enseignement participent à l'administration du groupement.

La propagande est faite par radio, télévision et par la presse.

Les hôteliers n'accordent aucune réduction hors saison. Il résulte des informations recueillies auprès des services compétents hollandais les indications suivantes :

En 1948, presque toute la population néerlandaise prenait ses vacances dans la première semaine du mois d'août. A cette époque, en effet, les vacances fixées obligatoirement dans l'industrie du bâtiment à la première semaine du mois d'août entraînaient la fermeture collective des autres secteurs industriels. Par ailleurs, dans tout le pays, les vacances scolaires tombaient au mois d'août.

Actuellement, les vacances scolaires, qui en moyenne durent quatre semaines, sont fixées, dans le Nord du pays, du 10 juillet au 10 août et, dans le Sud, du 31 juillet au 1er septembre ; on a donc obtenu ainsi un étalement restreint du 10 juillet au 1er septembre.

Grâce à une consultation annuelle des secteurs industriels, on a obtenu des entreprises fermant collectivement, qui fixaient donc toutes, à l'origine, les vacances à la première semaine d'août, qu'elles étalent maintenant les vacances sur une période de six semaines.

---

(1) Notons qu'en Allemagne fédérale (sauf la Bavière) et dans la grande majorité des cantons suisses (ainsi qu'au Japon) le système scolaire est différent des autres pays du monde : le changement de classe ne se fait pas à l'automne, mais au printemps.

(2)

Etats allemands.	Dates de rentrée des vacances d'été (1958).
Niedersachen	6 août.
Hambourg	8 août.
Schlweswig-Holstein	16 août.
Brême	20 août.
Berlin	23 août.
Hesse	27 août.
Wurtemberg	1er septembre.
Bavière	2 septembre.
Palatinat et Sarre	4 septembre.
Westphalie	11 septembre.

(3) La durée de ces congés est fixée par une convention collective ; la durée de douze jours indiquée plus haut correspond à la durée minimum légale.

Suède. — Une mesure de coordination avait été prise en 1951 par la confédération patronale qui divisait les entreprises en quatre groupes économiques, assignant à chacun d'eux une période déterminée pour les congés qui s'échelonnaient en juin et en juillet, et ce, par roulement annuel entre les groupes et pour un cycle de quatre années.

Cette mesure n'a pas été menée jusqu'au bout devant l'opposition des travailleurs.

Suisse. — C'est la caisse suisse des voyages qui a pris l'initiative de faire admettre l'étalement des vacances *scolaires*.

L'administration n'a donné qu'un appui moral à cette action. Il ne semble pas qu'une cohésion entre les congés dans les entreprises, les vacances scolaires, la question des transports et de l'hôtellerie ait été jusqu'ici efficacement menée à fond.

D. — *En résumé* chez nos voisins européens, des essais d'étalement des congés ont déjà été tentés dans des conditions et avec des résultats qui paraissent assez variables d'un pays à l'autre.

Il ressort néanmoins de ces indications un certain nombre de points intéressants :

— lorsque l'on a voulu obtenir l'étalement par secteur économique et sur l'effet de décision unilatérale, il y a eu échec (cas de la Suède) ;

— quand l'autorité gouvernementale s'est désintéressée du problème, les résultats paraissent avoir été minces ;

— par contre, lorsque sur le plan de la persuasion un effort intelligent et logique a été mené avec tous les intéressés, et en accord ou sous l'impulsion du Gouvernement, des résultats qui semblent satisfaisants ont été obtenus.

Sans doute la durée moyenne des congés réglementaires, généralement plus courte que chez nous, peut-elle faciliter les choses. Mais par ailleurs la période au cours de laquelle on peut, dans ces pays, prendre ses vacances est plutôt plus courte que chez nous, puisque climatiquement, ils sont généralement moins bien situés que la France, ne bénéficiant pas, comme elle, de climats variés, océanique, méditerranéen ou continental.

C'est dire qu'il ne devrait pas être impossible d'atténuer les difficultés que nous rencontrons chez nous. Ce qui nous conduit à examiner les mesures déjà prises en France pour réduire les pointes de vacances et quels ont été les résultats obtenus.

Chapitre II

Mesures prises et résultats obtenus.

Les mesures qui ont été prises en France pour réduire les pointes de vacances sont encore assez limitées ; elles sont de divers ordres, soit qu'elles soient réglementaires (Société nationale des chemins de fer français), soit qu'elles résultent d'initiatives privées (réductions tarifaires saisonnières dans l'hôtellerie par exemple), soit qu'elles visent plus directement à une meilleure répartition des départs et des retours ; ces dernières mesures concernent essentiellement la région parisienne et, plus particulièrement, les industries de construction automobile.

A. Mesures intéressant les transports

Ces mesures ont essentiellement trait à la Société nationale des chemins de fer français. Sur route, il n'y a pas eu jusqu'ici de mesures prises pour étaler les pointes de trafic : la seule mesure décidée — la limitation de vitesse (certains jours de l'année) — relève de la sécurité. Le trafic aérien, bien qu'en développement constant, n'est pas tel qu'il soit nécessaire de se préoccuper, en ce qui le concerne, de la période des vacances.

Sur le plan ferroviaire, par contre, un certain nombre de mesures ont déjà été prises, dont certaines depuis déjà plus de dix ans ; ces mesures qui sont explicitées dans l'annexe VII se résument comme suit :

— adaptation aussi stricte que possible du matériel au trafic pour assurer le maximum de trafic avec le parc existant et utilisation accélérée des voitures de voyageurs ;

— réduction temporaire pendant les périodes de pointe de certains abaissements de tarifs (notamment de groupes, trains spéciaux, etc.) ;

— interdiction temporaire d'accès des porteurs de billets à tarifs réduits à certains trains : on notera à ce sujet que la Société nationale des chemins de fer français, depuis quelques années, a pu réduire la gêne qui résultait inévitablement de ces interdictions pour les porteurs de billets de congés payés par exemple : en 1960, cette limitation, à part une douzaine de trains à composition limitée — n'a joué que pendant deux périodes de 13 heures les 30 et 31 juillet.

B. — Mesures intéressant l'hébergement

Il s'agit essentiellement de questions de tarifs ; le but est d'inciter les « vacanciers » à prendre leurs congés aux époques les moins chargées, en leur offrant un tarif réduit.

Certaines réductions des tarifs de l'hôtellerie allant parfois jusqu'à 20 p. 100 du tarif normal ont été consenties, en dehors de la pleine saison, c'est-à-dire en dehors des mois de juillet et août.

Mais il faut reconnaître que jusqu'ici ces mesures — dont la mise en application a d'ailleurs été limitée — n'ont apporté que des résultats eux-mêmes assez restreints.

Il semble que ces réductions tarifaires pourraient être plus systématiquement généralisées, par exemple sur une certaine période et pour une région déterminée, avec campagne publicitaire à l'appui. Toutefois, les hôteliers redoutent généralement que les efforts qu'ils pourraient faire sur ce plan ne soient pas suivis d'effets suffisants pour que ces tentatives soient rentables.

L'étude récente du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires sur la question des vacances, mentionnée plus haut, donne à ce sujet des indications intéressantes. D'une part, il semblerait de prime abord que la question tarif soit subsidiaire dans le choix des vacances : au cours de l'enquête menée par le C. P. A. il est, en effet, apparu que 7 p. 100 seulement des enquêtés ont déclaré choisir la date de leurs vacances pour des raisons d'économies. Mais d'autre part, 19 p. 100 des mêmes enquêtés ont déclaré qu'ils pourraient envisager de prendre leurs vacances en juin si la réduction des hôtels était de l'ordre de 20 p. 100.

C. — Interventions auprès des entreprises

L'action qui a pu être réalisée sur le plan des « fournisseurs de prestations de vacances », transports ou hébergement, n'est pas la seule qui ait été tentée au cours des dernières années.

1° A l'instigation de certaines administrations et entreprises intéressées, notamment le ministère du travail, le commissariat général au tourisme et la Société nationale des chemins de fer français, chaque année depuis 1947, au mois de février, est organisée au ministère du travail une réunion commune où sont convoqués les représentants des autres départements ministériels intéressés, des organisations patronales et syndicats d'ouvriers et de la Société nationale des chemins de fer français. Au cours de ces réunions sont passés en revue les résultats de l'année précédente, la Société nationale des chemins de fer français exposant ses desiderata.

Ces contacts sont complétés par des circulaires transmises aux entreprises de la région parisienne, occupant au moins 500 salariés, demandant de faire connaître les prévisions de congés. 500.000 personnes sont ainsi touchées et les renseignements obtenus sur place par les inspecteurs du travail sont communiqués en mai à la Société nationale des chemins de fer français qui dispose ainsi d'une documentation précise pour la mise au point de ses programmes de pointe.

Ces contacts ont permis certaines réalisations sans doute limitées, mais malgré tout intéressantes ; c'est ainsi que depuis 1958, les trois grands constructeurs d'automobiles de la région parisienne, qui jouent le rôle d'entreprises pilotes vis-à-vis de beaucoup d'autres, notamment dans le secteur de la construction mécanique, ferment, non plus toutes ensembles, mais les unes avant les jours critiques de juillet et les autres après le début d'août.

Pour le dernier été, celui de 1960, les fermetures ont été ainsi fixées :

Simca, 22 juillet.
Renault, 28 juillet.
Citroën et Panhard, 4 août.

Parallèlement, les dates de réouverture ont été fixées de manière à être décalées pour éviter des retours les jours déjà trop chargés par ailleurs ;

2° Un autre essai aussi été tenté cette année à Lyon, où les usines Berliet (automobiles), Delle (construction électrique) et Richard (tracteurs) ont donné congé à leur personnel en juillet, avançant la date habituelle de vacances.

Il semble que dans l'ensemble, et naturellement sous certaines réserves, cet essai se soit révélé satisfaisant :

Les réserves portent sur :

— la fermeture des commerçants en août, qui gênent les personnes parties en juillet, au retour des vacances ;

— les problèmes d'ordre familial, lorsque le conjoint travaille dans une entreprise fermant en août.

Il apparaît, d'après cet essai, que les entreprises importantes ont plus de facilités que des entreprises plus petites, pour mener avec succès de telles expériences : elles peuvent mieux imposer à leurs fournisseurs les échelonnements de livraison nécessaire : elles disposent d'autre part de ressources en personnel qui leur permettent d'organiser des permanences commerciales valables pendant le mois de juillet.

D'après des entreprises intéressées par cet essai, il semble que celui-ci ne pourrait être définitivement accepté, et transformé en règle normale, que dans la mesure où il serait étendu à l'ensemble des usines de la région de Lyon (1). Sans doute, une telle généralisation ne résoudrait pas le problème de l'étalement des congés sur le plan local : mais sur le plan national cette mesure serait susceptible d'apporter une contribution heureuse à la solution du problème des pointes.

3° Ainsi, la preuve a été faite qu'avec de la patience et de la compréhension certains résultats peuvent être obtenus.

Sans doute, c'est sur le plan de groupements assez larges et fortement organisés que la chose paraît possible ; mais il reste encore beaucoup à faire, tant pour toucher le grand public, celui qui est plus libre de ses décisions, que pour arriver à un étalement véritable des vacances et, non pas seulement, à un décalage des départs et des retours, ce qui n'est certes pas sans intérêt, mais qui ne constitue qu'une partie du problème.

Chapitre III

Les limites à l'étalement.

Il y a toutefois certaines limites à l'étalement des congés :

A. — La première limite découle de la nature elle-même (2). C'est une question d'*ensoleillement*. Lorsqu'on consulte les statistiques de la météolorogie, on observe que les mois les plus ensoleillés en France sont essentiellement les mois de mai, de juin, de juillet et d'août ; ce qui, sans doute, ne surprendra personne (3); mais il faut ajouter, ce qui est beaucoup moins connu, que, quelles que soient les régions de France, c'est le mois de juillet, non le mois d'août, qui est généralement, et de beaucoup, le plus ensoleillé. Vient, généralement, ensuite, selon les années et les régions, le mois de juin ou le mois d'août ; celui-ci, qui est pourtant le mois des grosses concentrations de vacances est, même parfois, le mois le moins ensoleillé de la période allant du 1er mai au 30 septembre. D'autre part, en août, les jours sont déjà beaucoup plus courts qu'en juin.

Ces indications valent la peine d'être retenues ; elles montrent bien que la grande concentration des vacances en août est beaucoup plus une affaire d'habitude et d'esprit d'imitation que de décision raisonnée. Et pourtant si l'on en juge par l'enquête du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, mentionnée plus haut, 41 p. 100 des enquêtés choisiraient leurs vacances en fonction du beau temps et de la longueur du jour !...

B.— La seconde limite à un étalement plus large des congés est donnée par les dates des *vacances scolaires*.

A propos des vacances scolaires, il convient de dire un mot sur les difficultés de l'organisation des vacances dans une famille où le père et la mère travaillent et les enfants vont en classe. Les dates de vacances des uns et des autres ne concordent évidemment pas toujours.

Or, avons-nous dit plus haut, il semble souhaitable que la période des vacances puisse être une occasion pour la famille, trop souvent éparpillée par les conditions de l'existence quotidienne, de se réunir. Il est donc nécessaire que les vacances du mari et de la femme, autant que faire se peut, correspondent aux mêmes dates et, d'autre part, puissent être prises pendant la période des vacances scolaires. Or, il y a 5.400.000 foyers ayant des enfants en âge de scolarité. Les statistiques montrent que l'ensemble des personnes (mari, femme, enfants) composant ces ménages représente approximativement la moitié de la population française (4). On mesure par ces chiffres la difficulté à vaincre. Mais ceux-ci montrent également qu'il y a une part très importante de la population française — l'autre moitié — pour laquelle le problème des vacances scolaires ne se pose pratiquement pas, ou peu (grands enfants poursuivant leurs études au-delà de seize ans).

C. — Une troisième limite à l'étalement des congés *résulte* des *nécessités techniques* d'un certain nombre d'industries. La question a déjà été très nettement posée à plusieurs reprises dans ce rapport ; il est donc inutile d'insister.

Il y a d'ailleurs à ce sujet deux sortes de difficultés.

Les premières résultent du fait de la fermeture à la même date d'une série d'entreprises concentrées en un même lieu ; l'exemple donné plus haut (Paris) montre que, dans une certaine mesure, on peut remédier à ces difficultés.

Les autres difficultés tiennent au fait que ces entreprises considèrent qu'au point de vue de leur bon fonctionnement, c'est au mois d'août et non au mois de juillet ou de septembre, que leur personnel doit être mis en congé et leurs établissements fermés. (Cas notamment de la construction automobile.)

Mais, même dans ce cas, de légers décalages ne sont peut-être pas impossibles ; or, il ne faut pas oublier que de tels décalages dans l'étalement des congés représentent des mouvements de personnes appréciables par rapport à la masse en vacances pendant la période la plus intense des congés.

D'autre part, on peut se demander, dans la perspective d'entreprises donnant les congés par fermeture globale, s'il est nécessaire qu'il y ait synchronisation des fermetures entre toutes les entreprises d'une même région, notamment région parisienne. Ne peut-on distinguer suivant les secteurs d'activité. Sans doute, avec la construction automobile, les industries de la construction mécanique ou électrique ont-elle des liens techniques étroits et l'ensemble représentait plus de 300.000 (1) travailleurs en 1954 dans la région parisienne (2), c'est-à-dire une masse déjà importante, qui a dû croître depuis. Mais en est-il de même du bâtiment, par exemple ?

Or, le bâtiment, dans la région parisienne, avec les corps de métiers annexes ou analogues, notamment travaux publics, représentait 172.000 (2) personnes à la même époque.

Il ne semble donc pas impossible, *a priori*, sous réserves des nécessités sociales et familiales, de scinder le monolithe d'août : il faut rappeler une fois de plus qu'il n'est pas besoin que tout le monde change ses habitudes, il suffit que quelques-uns le fassent, et ceci ne paraît pas, au fond, quand on veut bien examiner les choses, tellement impossible.

D. — La dernière limite à l'étalement des vacances est le facteur humain ; elle se situe sur le *plan psychologique*.

Il est sans doute difficile de modifier rapidement les habitudes des hommes.

Si l'on veut faire les choses très vite, les résultats seront minces ; par contre, avec de la persévérance et de la méthode, on doit pouvoir, sans forcer personne, obtenir des résultats importants ; c'est le cas de rappeler avec le fabuliste que :

Patience et longueur de temps
Font plus que force ni que rage.

La limite psychologique n'est pas absolue, elle doit reculer avec le temps.

Chapitre IV

Essais de propositions concrètes d'étalement des congés.

En raison de ces limites, comment des propositions concrètes pourront-elles être trouvées dans le cadre des possibilités qu'offre la belle saison, c'est-à-dire du début mai à la fin septembre ? C'est ce qui nous reste à voir, en fonction des observations et remarques indiquées au long de ce rapport.

Auparavant, mentionnons, sans nous y arrêter outre mesure, la thèse suivant laquelle il y aurait lieu de concentrer au maximum les congés et d'éviter tout étalement.

Les tenants de cette thèse — toute théorique et qui n'a pas eu de défenseurs au sein de la section des activités sociales — font remarquer que pendant les mois d'été la vie économique est désorganisée. Les décisions ne peuvent plus être prises, les affaires se traitent difficilement : dans les entreprises, c'est l'un ou l'autre des chefs de service qui se trouve successivement absent ; ce sont les fournisseurs qui ferment leurs établissements, les entrepreneurs qui arrêtent leurs chantiers, les chefs de service des ministères qui partent également en vacances. En résumé, il y a toute une période qui

(1) Il semblerait que plus récemment (novembre 1960), un plan plus vaste intéressant l'ensemble de la région lyonnaise ait été mis au point :

— en 1961 un effort serait fait dans l'agglomération lyonnaise pour que le plus grand nombre possible d'entreprises accordent leurs congés en juillet.

— parrallèlement cette propagande s'étendrait aux huit départements de la région.

(2) On trouvera en annexe VIII une étude sur les données climatologiques des mois de vacances.

(3) Le Code du travail a normalement prévu que les congés payés doivent être donnés au cours de la période 1er mai - 31 octobre qui comprend les quatre mois dont il est fait mention.

(4) Recensement général de mai 1954.

(1) Chiffres I. N. S. E. E.

(2) Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.

dure deux bons mois, depuis le début de juillet jusque vers le milieu de septembre, où toute l'activité économique du pays semble se ralentir.

Or, chacun sait que, dans une économie qui se veut en expansion, il faut limiter au maximum les périodes de ralentissement économique. Il y aurait un intérêt à ne pas étaler les vacances, mais, au contraire, à les bloquer pour tout le monde, pendant le même mois, août par exemple (ou juillet).

Bien entendu, une position aussi tranchée comporte en elle-même un certain nombre d'inconvénients majeurs, dont le premier est d'accroître toutes les difficultés qui sont étudiées dans ce rapport et pour lesquelles nous désirons trouver des solutions.

1. — *Orientation générale d'une solution possible.*

A. — Pour revenir à des propositions plus réalistes, il faut d'abord noter *deux solutions d'ordre général,* mais ajoutons hypothétiques, car pratiquement inapplicables ; il n'est pas cependant inintéressant de les rappeler, car chacune d'elles renferme une part de vérité.

Ces solutions seraient les suivantes :

a) Généralisation des vacances par *roulement.*

C'est la solution théorique type : si dans toutes les entreprises les congés étaient pris par roulement aussi régulièrement que possible pendant les cinq mois de la belle saison, il n'y aurait plus de question. Mais nous avons vu plus haut les difficultés techniques de ce mode de mise en vacances du personnel pour un certain nombre d'industries.

Il n'est donc pas question de s'arrêter à cette solution, sauf pour noter que plus les vacances pourront être données par roulement, plus il sera facile de procéder à un certain étalement des congés et moins la masse des vacances par fermeture totale pèsera dans les pointes.

L'extension des vacances par roulement permet donc de mieux assurer les vacances par fermeture totale pour les entreprises qui en ont vraiment besoin.

C'est aussi la formule qui permet le mieux de concilier les exigences familiales.

b) On peut prévoir l'organisation des vacances par *secteurs économiques,* les périodes de congés étant différentes pour l'automobile, le textile, le bâtiment.

Cette formule, du point de vue économique, paraît être la plus logique, certaines industries connaissant des pointes d'activité décalées les unes par rapport aux autres.

Mais cette formule ne tient pas compte des impératifs familiaux et sociaux précisés plus haut. Les vacances scolaires imposent certaines limites à la fixation des congés. D'autre part, il y a le cas des ménages de salariés, où la femme travaille dans une autre entreprise que son mari.

B. — Par contre on pourrait et avec plus d'efficacité envisager *l'étalement des congés par régions industrielles,* les congés — du moins en ce qui concerne les congés par fermeture totale — étant accordés au cours d'une période déterminée pour la région considérée.

Cette formule comporte des avantages à la fois du point de vue économique et du point de vue familial. La rotation des vagues d'estivants devrait notamment permettre une exploitation plus rationnelle des investissements hôteliers dans les lieux les plus recherchés.

Toutefois, cette solution peut aboutir à vider les régions les unes après les autres et peut risquer de leur ôter tout attrait touristique, si l'on ne prend pas la précaution d'organiser sur le plan du commerce de détail un système de remplacement.

Rappelons enfin que l'essai tenté l'été dernier par des industries lyonnaises est une indication à retenir.

C. — En bref, il apparaît qu'une solution au problème de l'étalement des congés pourrait être recherchée dans les conditions suivantes :

— persuasion et non contrainte ;

— maximum de congés par roulement ;

— certains décalages de congés par secteur économique pour une région déterminée, quand la chose paraît possible ;

— mais surtout organisation de l'étalement des vacances par régionalisation des dates de départs en congé.

Sur ces bases, il convient d'examiner de façon plus précise comment les congés scolaires et les congés des adultes peuvent être pris.

2. — *Le plan des vacances scolaires.*

Notre étude a révélé que les dates des vacances scolaires ont été à l'origine des habitudes françaises en matière de congés : elles demeurent un élément permanent et important du choix de la date de départ, même pour des familles n'ayant pas d'enfant ou d'enfant en âge de scolarité.

Il ressort notamment de l'audition de M. l'inspecteur général Théron, conseiller technique au cabinet du ministre de l'éducation nationale, qu'il y aurait peut-être intérêt à diviser la France en trois zones de vacances scolaires, tant pour l'enseignement primaire que pour le secondaire et le technique (1).

Si cette idée pouvait être réalisée, les zones pourraient, en première approximation, être les suivantes : le Nord et l'Est de la France formeraient la première zone, le Midi la troisième, la deuxième zone étant constituée par la région parisienne et l'Ouest de notre pays. Mais d'autres découpages pourraient être envisagés, notamment pour « équilibrer » les zones, et tenir compte du « poids » de Paris.

Les congés commenceraient à des dates décalées de huit à quinze jours d'une zone à l'autre, de manière à assurer (si possible) un décalage minimum de trois semaines entre la première et la dernière zone.

Dans le Nord et l'Est la sortie pourrait avoir lieu au milieu de la dernière semaine de juin et la rentrée à peu près ce qu'elle est cette année partout, c'est-à-dire au milieu de septembre.

Pour la sortie, comme pour la rentrée, on ferait en sorte que leurs dates ne coïncident pas avec une fin de semaine (pour la sortie) ou avec un début de semaine (pour la rentrée) de façon à éviter les interférences avec les autres déplacements, notamment congés payés.

En ce qui concerne la zone méridionale, la sortie pourrait être fixée au milieu de la semaine qui suit le 14 juillet et la rentrée aurait lieu au milieu de la semaine suivant le 1er octobre.

Enfin, en ce qui concerne Paris et la zone centrale, les dates seraient intermédiaires entre celles des deux zones extrêmes, ce qui donnerait : sortie à la fin de la première décade de juillet, rentrée vers le début de la dernière décade de septembre.

Cette perspective correspondrait d'ailleurs en ce qui les concerne au désir de plus en plus fréquemment exprimé par les populations du Midi de la France et défendu par les académies de cette région. On désire beaucoup, en effet, dans le Midi, que les enfants rentrent plus tard en classe qu'actuellement ne serait-ce que pour pouvoir participer à certains travaux ruraux, comme par exemple les vendanges.

Il n'est pas question ici de donner des indications plus précises sur les limites géographiques de ces zones. Ce sont là des questions techniques qui relèvent du ministère de l'éducation nationale. Mais ce sur quoi le Conseil économique et social est d'accord, c'est sur la nécessité de cette division de la France en trois zones de vacances scolaires.

Cette division en trois zones présente plusieurs avantages.

D'une part, elle correspond à certaines différences de climat et d'ensoleillement : nous noterons en passant que cette division correspond à celle qui existe en fait, entre les divers pays d'Europe, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

D'autre part, ce décalage des vacances permettrait dans bien des cas une meilleure utilisation des locaux des colonies de vacances. On devrait pouvoir arriver à utiliser ces établissements pour trois séries de colonies d'un mois chacune, au lieu de deux séries comme on le fait actuellement.

D'où une double amélioration : sur les prix actuels de journées, les frais généraux étant plus largement répartis, et surtout quant à la possibilité de recevoir un plus grand nombre d'enfants (2).

Enfin, et c'est là l'objectif essentiel qui déborde le cadre scolaire pour intéresser l'ensemble du problème des vacances, la division de la France en trois zones scolaires en décalant les dates de vacances scolaires d'une zone à l'autre permettrait d'amorcer efficacement un décalage général des vacances : ce serait la rupture de l'actuel monolithisme des vacances.

(1) L'enseignement supérieur, qui comprend un nombre plus limité d'étudiants, ne présente pas le même intérêt quant au décalage des vacances. Au surplus, les dates de rentrées des facultés sont d'ores et déjà différentes de celles des écoles primaires, des lycées et des collèges techniques.

(2) On a fait remarquer que dans le cas où les locaux de colonies de vacances sont constitués par des bâtiments de collège, les bâtiments de la zone Sud ne seraient malgré tout disponibles que pour deux séries d'enfants.

Cette remarque ne semble que de portée limitée : pour les enfants de la région parisienne partant en colonies de vacances, ces établissements ne représenteraient approximativement que moins de 5 p. 100 de l'équipement colonies de vacances, toutes catégories comprises. D'autre part, il semble que l'on cherche dans la mesure du possible à éviter l'utilisation de locaux scolaires pour les colonies de vacances, pour ne pas — paraît-il — créer chez les enfants l'impression que la « colonie » c'est encore la classe.

En face de ces avantages particulièrement intéressants le système envisagé peut prêter le flanc à des objections de divers ordres.

On peut d'abord faire remarquer que la durée des congés scolaires (dix semaines) ne peut constituer un goulot d'étranglement pour des congés payés qui durent trois ou quatre semaines ; ce qui est exact mais ce n'est pas là le problème.

D'autre part certains regretteront qu'il n'y ait plus unité de date pour l'ensemble scolaire français ; on fait disparaître ainsi l'unité des sujets donnés aux candidats à un examen. Ce à quoi on peut répondre qu'il n'y a pas non plus unité de sujets d'une année à une autre ; suivant les années on peut considérer que tel examen, baccalauréat ou certificat d'études par exemple, est plus facile qu'une autre année.

Par ailleurs les enseignants estiment nécessaire un certain équilibre des trimestres : il ne faudrait pas que l'un ait 4 mois et demi et l'autre 2 mois. Le conseil économique et social en est bien d'accord et estime qu'un léger décalage de quelques jours des congés de Noël et du pour de l'An (ces fêtes restant comprises dans le congé) d'une part, de Pâques d'autre part, suivant les régions, pourrait être envisagé parallèlement à une réglementation différente de la durée des petites vacances intermédiaires.

Une autre objection plus grave a trait aux concours : il n'est pas question d'avoir trois séries de concours pour les grandes écoles techniques à créer qui peuvent avoir un caractère régional. Pour les grandes écoles nationales les concours peuvent être en avance par rapport à la zone Sud, et en retard par rapport à la zone Nord : cela posera une question pour les internes des lycées de la première zone et plus particulièrement pour l'administration des lycées de ces zones. On peut toutefois faire remarquer que les épreuves écrites des concours d'admission aux grandes écoles ont lieu en juin ou même dès le mois de mai, donc à une époque où toutes les zones sont encore au travail ; il est ensuite parfaitement possible de faire passer les oraux en commençant par le Nord et l'Est de la France (1).

On pourra faire également remarquer que les congés des maîtres de l'enseignement ne se situeront plus aux mêmes dates pour l'ensemble de la France, ce qui peut présenter un inconvénient lorsqu'il y a mutation d'une zone à l'autre. Mais en fait, c'est uniquement dans l'enseignement secondaire que de telles possibilités peuvent jouer, ce qui limite la difficulté.

Q'une telle suggestion présente quelques difficultés, c'est inévitable comme pour toute création nouvelle, mais sous réserve d'un examen plus approfondi, il ne semble pas qu'il y ait d'inconvénients graves, du point de vue de l'enseignement, à cette division de la France en plusieurs zones scolaires.

C'est là une suggestion des plus précieuses non seulement pour créer le climat psychologique propre à un étalement des congés des adultes, mais aussi et surtout pour amorcer un décalage régional des périodes de congés des adultes.

Le Conseil économique et social insiste même pour qu'une étude soit entreprise sur ces perspectives par le ministère de l'éducation nationale, et qu'elle puisse aboutir rapidement, car cette réforme lui semble être la clé des autres mesures à prendre pour obtenir un réel étalement des congés.

Enfin, on peut se demander si, en répartissant les vacances scolaires en périodes plus égales entre Noël, Pâques et l'été, on faciliterait l'étalement des congés : l'exemple de la Suisse qui cherche en ce moment à allonger les vacances d'été des autres périodes de vacances — plus longues que chez nous — tendrait à prouver le contraire.

Faut-il aller plus loin et peut-on, dans le domaine des vacances scolaires, envisager une modification plus importante de notre régime pour se rapprocher des règles en honneur dans certains pays étrangers. Une telle étude déborderait le cadre de ce rapport : il ne semble pas au surplus que l'on puisse transformer plus profondément les habitudes françaises ni qu'il soit utile de le faire.

Pour l'instant, ce qui est souhaitable, c'est la division de la France en trois zones scolaires : c'est le vœu très précis du Conseil économique et social.

3. — *Les possibilités en matière de congés payés.*

C'est surtout dans ce domaine que l'on doit faire preuve d'esprit de persuasion et non de contrainte.

Ce qui va être dit, ci-après, ne peut donc avoir que le caractère de recommandations.

(1) Toutefois pour mettre les candidats des diverses zones à égalité, et faire que la durée des cours, avant les épreuves de concours, soit partout la même, il sera nécessaire de faire rentrer les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles dans la zone Nord plus tôt que la date normale de rentrée dans cette zone.

De quoi s'agit-il ? d'obtenir qu'un nombre important de personnes prenant leurs vacances en août les prennent en juillet, ou même mieux en juin, mai ou septembre : ce n'est évidemment que par un effort compréhensif, progressif, mais réel que l'on pourra, peu à peu, obtenir un tel résultat.

L'action de persuasion à entreprendre doit donc jouer tout autant auprès des chefs d'entreprise qu'auprès des comités d'entreprise et des syndicats salariés.

Les efforts à entreprendre sont de plusieurs sortes : ils peuvent se situer :

— dans l'espace ;

— dans le temps ;

— ou sur un plan général,

ils pourront aussi nécessiter l'octroi d'avantages.

A. — Etalement dans l'espace : c'est le problème du *régionalisme* qu'il faut évoquer ici.

Il en a été parlé plus haut tant en ce qui concerne les vacances scolaires (division de la France en trois zones) qu'à propos des congés des adultes.

Il résulte en effet des réflexions du Conseil économique et social, telles notamment qu'elles ressortent de ce rapport, que c'est sur la voie de l'organisation des vacances par région que l'on trouvera sans doute plus facilement une solution au problème de l'étalement des vacances : ce qui veut dire que c'est dans cette voie que l'on semble devoir éviter les plus grandes difficultés : (l'organisation des vacances par secteur économique se heurte aux exigences familiales — la généralisation des vacances par roulement n'est pas techniquement possible pour bien des entreprises).

Comment organiser les départs en congé par région ? Il n'a pas semblé au Conseil économique et social que l'on puisse aller aussi vite en besogne. La première chose est de savoir si ce principe peut être retenu, et accepté par l'opinion publique ; il sera alors plus facile de le traduire matériellement dans les faits.

L'exemple de la région lyonnaise montre d'ailleurs que cette solution peut éveiller quelques échos favorables.

B. — Etalement dans le temps : c'est la solution dite de *fractionnement* : dont il convient de dire que le Conseil économique et social ne la considère que comme un complément aux autres mesures envisagées et sous la réserve de l'accord des intéressés.

La durée des vacances serait fractionnée en deux ou plusieurs parties. Le code du travail prévoit la possibilité de ce fractionnement à condition qu'un congé d'une durée minimum de 12 jours ouvrables consécutifs soit accordé au salarié (article 54, *i*), principe de base sur lequel il n'est pas question de revenir.

D'après l'enquête du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, le fractionnement été-hiver semble correspondre à un désir de plus en plus prononcé chez de nombreux salariés, notamment parmi les jeunes. Les vacances d'hiver, c'est-à-dire en fait les vacances de neige semblent, au surplus, être particulièrement bénéfiques au point de vue santé, pour ceux qui peuvent en prendre (sans d'ailleurs que des statistiques précises aient encore pu être établies à ce sujet). Médicalement parlant il serait souhaitable que la durée des vacances de neige soit d'au moins huit jours pour procurer un effet salutaire.

C. — *Sur le plan général,* il est souhaitable :

— que certaines entreprises qui pratiquent le système des congés par fermeture, passent au système du roulement s'il n'y a pas de contre-indication technique ;

— que les entreprises qui resteront au système de la fermeture, ne ferment pas toutes le 1er août, mais que suivant leur activité, elles profitent des besoins de leurs marchés, pour fermer à une autre date : en juillet, ou après le 15 août ; que parallèlement sur le plan régional, un certain décalage puisse avoir lieu pour la fermeture de ces entreprises ;

— que dans les entreprises fermant par roulement, la plus grosse masse des congés ne soit pas donnée comme cela se fait trop souvent actuellement au cours de la période la plus chargée, c'est-à-dire en août, mais puisse être mieux répartie, avec le concours des comités d'entreprises, en tenant compte notamment des nécessités familiales et scolaires ;

— que pour les entreprises commerciales sans personnel, l'usage de « remplaçants » devienne une règle ainsi que cela est fréquent dans certaines exploitations (cafés) ou même dans des professions très personnelles (médecins, avocats) (1) ;

(1) La section de la modernisation de la distribution qui se prononce pour cette formule, exclut, par contre, l'établissement d'un roulement réglementaire par voie d'autorité.

— que dans les administrations — qui donnent généralement les congés par roulement — des prescriptions analogues à celles souhaitées pour les entreprises industrielles soient retenues.

Le Conseil économique et social fait également remarquer que l'utilisation pendant la période d'été, pour remplacer du personnel en congé, de jeunes gens, étudiants par exemple, disposant par ailleurs de longs congés, serait à mettre au point et devrait être administrativement facilitée. Cette suggestion n'est indiquée ici qu'en raison des possibilités qu'elle apporterait à l'organisation des congés dans bien des cas ; mais elle déborde malgré tout le cadre de notre étude et devrait faire l'objet d'une étude spéciale.

D. — *Octroi d'avantages.* — Pour obtenir des résultats valables dans ce domaine, étant donné qu'il faut agir par persuasion, il est indispensable de faciliter les décalages de vacances librement choisies par quelques avantages.

Ceux-ci peuvent être en nature ou en argent. Il semble, à en juger, par l'enquête du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, que les avantages en nature, c'est-à-dire jours de congés supplémentaires, soient plus prisés des intéressés que les avantages en argent.

Les avantages en argent pourraient se concrétiser ainsi :

— réductions tarifaires dans les lieux d'hébergement (hôtels, pensions, campings, maisons familiales, etc.), en dehors de la pleine saison, ainsi qu'il a été suggéré plus haut ;

— réduction tarifaire sur la S. N. C. F. plus importante que le 30 p. 100, par exemple 40 p. 100, sur les billets de congés payés pour des trajets effectués en dehors de la période juillet-août ;

— enfin, également au point de vue transport, possibilité d'obtenir un second billet de congé payé pour une période autre que celle d'été, par exemple pour les mois de décembre (sauf période Noël-31 décembre), janvier, février.

Accorder des avantages en nature signifie que l'on octroirait aux salariés, qui accepteraient de prendre leurs congés en dehors des mois de juillet et août, ou, à tout le moins avant le 14 juillet, et après le 15 août, une ou plusieurs journées de congés supplémentaires.

Le Conseil économique et social, là encore, n'a pas voulu faire des propositions détaillées : un certain nombre de questions pratiques doivent cependant être étudiées :

— les journées supplémentaires ne seraient-elles accordées que si tout le congé est pris en dehors de la période indiquée plus haut ?

— y aurait-il lieu à journées supplémentaires de congé en cas de simple fractionnement été-hiver ?

— comment adapter les dispositions du code de travail en matière de congé, aux possibiltés offertes par le fractionnement ?

— comment joueront par rapport aux propositions envisagées les dispositions de ce code relatives aux jours de congés supplémentaires d'ores et déjà accordés, si le congé, à la demande du chef d'entreprise, a lieu en tout ou partie en dehors de la période mai-octobre ?

Les réponses à ces questions, et à d'autres sans doute, semblent devoir être décidées par la puissance publique après étude et discussion avec les syndicats de salariés et les organisations patronales.

4. — *Transports.*

En ce qui concerne les transports, rail comme route, la question est assez simple : il importe que les départs et les retours soient étalés sur un certain nombre de jours.

Or, ces mouvements relèvent soit de la volonté personnelle de l'intéressé, soit le plus souvent de certaines décisions : décisions du ministre de l'éducation nationale pour les vacances scolaires, décisions de la direction pour les congés par fermeture des entreprises.

Il paraît souhaitable au Conseil économique et social que ces décisions soient telles que les départs, comme les retours, aient lieu en dehors des jours qui, à priori, sont les plus chargés, c'est-à-dire fin de semaine, fin de mois pour les départs, début de semaine, début de mois pour les retours.

De telles mesures doivent évidemment être concertées avec les intéressés : organisations patronales et de salariés d'une part, transporteurs d'autre part et, notamment, la Société nationale des chemins de fer. Eu égard aux errements actuels il ne paraît pas impossible que ces mesures soient progressivement plus largement décidées et appliquées. Les résultats au point de vue transport pourraient être importants.

5. — *Hébergement.*

Il s'agit des hôtels, du camping et des locations.

Le problème est celui-ci : avec un potentiel donné d'hébergement, potentiel qui peut s'accroître certes, mais sans doute plus lentement que les besoins, il faut arriver à loger un plus grand nombre de personnes, donc utiliser cet équipement sur un délai plus long.

Il paraît souhaitable au Conseil économique et social que les hôtels à caractère saisonnier pratiquent, pendant les mois moins chargés, comme mai, juin ou septembre, suivant les régions, des prix différenciés par rapport à ceux du mois d'août.

Le Conseil économique et social n'ignore pas les charges de l'hôtellerie : mais il serait désirable — dans la mesure du possible — que pendant ces mois de mai, juin et septembre, des réductions pouvant atteindre 20 p. 100 — et qui nous ont été données comme ayant déjà été pratiquées par certains hôtels — puissent être généralisées et être portées comme telles à la connaissance du public.

On notera également avec profit l'idée de M. Villadier, d'utiliser pour les vacances et le tourisme, en les aménageant à peu de frais, les installations créées pour le logement du personnel chargé d'exécuter certains grands travaux, par exemple des installations hydro-électriques en haute montagne.

En ce qui concerne les locations, le Conseil économique et social a remarqué que celles-ci se font généralement au mois, quand ce n'est pas à la saison, donc pour une durée souvent supérieure à la durée moyenne des congés payés. Il lui a semblé que s'il y avait plus de souplesse quant aux délais de location — c'est-à-dire location à la semaine et non au mois — il y aurait peut-être, d'une part, plus de facilités pour les propriétaires des immeubles de louer leurs maisons à des dates hors de pointes de vacances, et, d'autre part, d'héberger un plus grand nombre de personnes. Une action est à entreprendre à ce sujet auprès des agences de location ; là encore, il y a de vieilles habitudes à vraincre.

6. — *Equipement touristique et festivités.*

L'étalement des congés n'est possible que si, parallèlement, les éléments qui contribuent à l'attrait de ces congés, c'est-à-dire l'équipement touristique, l'organisation des festivités (1), etc., font également l'objet de certaines mesures d'étalement. Il est nécessaire par exemple que les services de cars d'excursion, les casinos, les téléphériques, etc. fonctionnent pendant toute la durée qui paraît propice à l'étalement des congés.

7. — En fin de compte, c'est surtout sur le *plan psychologique*, c'est-à-dire sur l'opinion, qu'il faut agir.

Sans vouloir forcer la décision de nos concitoyens, il est quand même indispensable de les éclairer sur les inconvénients de la situation actuelle et sur les avantages de l'étalement des congés ; il est nécessaire de faire comprendre que la situation actuelle découle généralement d'habitudes dont les origines remontent à une époque où les vacances ne bénéficiaient qu'à un nombre beaucoup plus restreint de personnes, et où le contexte économique et social était très différent de celui de 1961.

C'est une véritable campagne d'information en matière de vacances qu'il faut organiser.

Une telle campagne devrait, naturellement, être menée avec tous ceux qui sont intéressés par ce problème : organisations patronales et de salariés, mouvements familiaux, organisations artisanales, autorités responsables du tourisme, représentants des centres climatiques ou balnéaires et des syndicats d'initiative, membres de l'enseignement, représentants du monde des transports et de l'hôtellerie.

C'est dès maintenant qu'il faut organiser une telle campagne en vue des vacances de l'année 1961.

Mais celle-ci ne pourra être valablement déclenchée que si préalablement on a réalisé un minimum de coordination entre les diverses mesures à envisager (différenciation des zones de congés scolaires ou congés des adultes, réductions tarifaires des hôtels, facilités plus grandes de transport, etc.). Il y a malgré tout un ensemble qu'il ne faut pas dissocier si l'on veut être efficace.

Il ne faut d'ailleurs pas se faire d'illusions : dans un domaine comme celui-là, les effets ne peuvent se faire sentir qu'à long terme. C'est une véritable éducation de l'opinion publique qu'il faut entreprendre et cela demandera naturellement plusieurs années. On peut même dire que c'est un effort quasi permanent qu'il faut prévoir en disposant des moyens modernes, de la presse, de la radio, du cinéma, de la télévision et de la publicité.

Il semble que la responsabilité d'animer une telle campagne devrait être confiée à un organisme spécialement conçu en

(1) On trouvera en annexe IX quelques indications plus détaillées sur les festivités.

vue du but à atteindre : les problèmes qui sont soulevés par l'étalement des congés sont, en effet, très divers et très délicats, nous l'avons vu.

Il est donc indispensable que les responsables d'un travail d'information et d'éducation soient au-dessus des divers intérêts en cause, pour mieux les harmoniser.

Sur un plan quelque peu différent, celui de l'alcoolisme, on a créé un haut comité, doté de moyens qui lui ont permis un travail méthodique dont on perçoit déjà les premiers résultats.

Sans que ces deux problèmes sociaux aient quelque analogie ni même qu'ils puissent être comparés, un comité du même genre pourrait être chargé de la campagne d'information et d'éducation concernant l'étalement des congés.

Il semble qu'un organisme tel que le C. N. A. T. (1), mais pourvu de tous les moyens adéquats, pourrait être le maître d'œuvre officiel qui pourra réussir dans ce domaine malaisé, une action d'intérêt national, avec l'accord des intéressés.

CONCLUSION

Notre conclusion sera brève et peut se résumer ainsi :

— sans doute est-il difficile d'obtenir rapidement un étalement des congés, souhaitable pour bien des raisons économiques, mais surtout sociales ;

— toutefois les mesures déjà prises, les résultats acquis, montrent que le problème n'est pas sans solution : il est possible d'améliorer la situation actuelle ;

(1) Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail.

— ce sera, certes, une œuvre de longue haleine faite de persévérance, de méthode et de beaucoup de compréhension psychologique, car il faudra lutter contre de vieilles habitudes.

L'ensemble des mesures coordonnées à envisager découlent des idées générales suivantes :

— employer la persuasion et rechercher l'accord des intéressés, ne rien bousculer, agir progressivement ;

— tendre vers un étalement des congés par région ;

— consentir certains avantages à ceux qui prendront leurs congés hors des périodes de pointe.

Congés scolaires : diviser la France en trois zones avec dates de mises en congés décalées d'une dizaine de jours d'une zone à la suivante.

Congés des adultes : obtenir, par persuasion et avec l'accord des intéressés, que les congés par fermeture totale des entreprises soient réduits le plus possible et que l'on étale au maximum les congés par roulement, cet étalement étant accompagné, au besoin, d'avantages en argent (réduction de frais de transport ou de tarifs hôteliers) ou en nature (journées supplémentaires de congés).

Sur le plan des transports, il est nécessaire d'éviter les superpositions des pointes de congés scolaires et de congés payés, par un décalage approprié de quelques jours des congés scolaires.

Enfin, pour mener à bien cette œuvre d'intérêt national, un organisme spécial, comme le C. N. A. T., devrait être pourvu des moyens appropriés pour mener une campagne permanente d'information et d'éducation auprès de l'opinion publique.

ANNEXES AU RAPPORT

SOMMAIRE

I. — Dispositions du code du travail relatives aux congés.

II. — Evolution du trafic voyageurs de vacances de la Société nationale des chemins de fer français.

III. — Circulation sur la route nationale n° 10.

IV. — Renseignements statistiques sur les congés payés des salariés.

V. — Essai de détermination de l'importance respective des congés par fermeture de l'entreprise et par roulement ou convenance personnelle.

VI. — Etude du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires sur l'étalement des congés.

VII. — Etude des mesures prises par la Société nationale des chemins de fer français pour réduire les pointes de trafic.

VIII. — Données climatologiques des mois de vacances (juin à septembre).

IX — Les festivités

ANNEXE I

Code du travail.

LIVRE II, TITRE Ier

Chapitre IV *ter*.

Congés annuels.

(L. 31 juillet 1942.)

Art. 54 *f*. — Tout ouvrier, employé ou apprenti des établissements industriels, commerciaux, artisanaux, même s'ils ont la forme coopérative, et tout salarié des professions libérales, des offices ministériels, des syndicats professionnels, des sociétés civiles, associations et groupements de quelque nature que ce soit a droit, chaque année, à un congé payé à la charge de l'employeur, dans les conditions fixées par les articles suivants.

Art. 54 *g* (L. 27 mars 1956). — Le travailleur qui, au cours de l'année de référence, justifie avoir été occupé chez le même employeur pendant un temps équivalent à un minimum d'un mois de travail effectif, a droit à un congé dont la durée est déterminée à raison d'un jour ouvrable et demi par mois de travail, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder dix-huit jours ouvrables. Lorsque le nombre des jours ouvrables ainsi calculés n'est pas un nombre entier, la durée du congé est arrondie au nombre entier de jours immédiatement supérieur.

« Pour les jeunes travailleurs et apprentis, la durée du congé fixée par l'alinéa précédent est portée à deux jours ouvrables par mois de travail accompli, avant leur dix-huitième anniversaire, pendant l'année de référence, sans que la durée totale du congé exigible puisse excéder vingt-quatre jours ouvrables. Quelle que soit leur ancienneté dans l'entreprise, les jeunes travailleurs et apprentis âgés de moins de dix-huit ans au 30 avril de l'année précédente et les jeunes travailleurs et apprentis âgés de dix-huit à vingt et un ans à cette même date ont droit, s'ils le demandent, à un congé fixé respectivement à vingt-quatre et dix-huit jours ouvrables. Ils ne peuvent exiger aucune indemnité de congé payé pour les journées de vacances dont ils réclament le bénéfice en sus de celles qu'ils ont acquisent, à raison du travail accompli au cours de la période de référence. »

(L. 18 avril 1946). — « Sont assimilées à un mois de travail effectif, pour la détermination de la durée du congé, les périodes équivalentes à quatre semaines ou à vingt-quatre jours de travail. Les périodes de congé payé, les périodes de repos de femmes en couches prévues à l'article 29 du livre Ier du code du travail et les périodes, limitées à une durée ininterrompue d'un an, pendant lesquelles l'exécution du contrat de travail est suspendue pour cause d'accident du travail ou de maladie professionnelle sont considérées comme périodes de travail effectif ».

(L. 3 août 1956). — « Sont également considérées comme périodes de travail effectif, pour la détermination de la duré du congé, les périodes pendant lesquelles un salarié ou un apprenti se trouve (L. 20 juillet 1957) « maintenu ou » rappelé sous les drapeaux à un titre quelconque ».

(L. 27 mars 1956). — « La durée du congé fixée par le premier alinéa du présent article est augmentée à raison de deux jours ouvrables après vingt ans de services, continus ou non, dans la même entreprise, de quatre jours après vingt-cinq ans et de six jours après trente ans, sans que le cumul de ce supplément avec le congé principal puisse avoir pour effet de porter à plus de vingt-quatre jours ouvrables le total exigible ».

(L. 20 juillet 1944). — « Les périodes pendant lesquelles l'exécution du contrat de travail a été suspendue sans que le contrat ait été résilié, notamment pour cause de maladie, d'accidents du travail, de chômage, sont, pour l'application des dispositions de l'alinéa précédent, assimilées à des périodes de travail effectif. La durée des services ouvrant droit au congé complémentaire d'ancienneté est appréciée soit à l'expiration de la période de référence afférente au congé normal, soit à la date d'expiration du contrat lorsque la résiliation de ce contrat ouvre droit à l'attribution d'une ancienneté compensatrice de congé ».

(L. 27 mars 1956). — « Les femmes salariées ou apprenties âgées de moins de vingt et un ans au 30 avril de l'année précédente bénéficient de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge. Le congé supplémentaire est réduit à un jour si le congé légal n'excède pas six jours. En ce qui concerne les salariées âgées de plus de vingt et un ans à la date précitée, le supplément de deux jours par enfant à charge est confondu avec le congé principal prévu au premier alinéa du présent article. Est réputé enfant à charge, l'enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de quinze ans au 30 avril de l'année en cours ».

(L. 29 avril 1946). — « Le point de départ de la période prise en considération pour l'appréciation du droit au congé est fixé au 1er juin de chaque année ».

(L. 20 juillet 1944). — Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, dans les professions où, en application de l'article 54 *l* ci-dessous, les employeurs sont tenus de s'affilier à une caisse de congés, le point de départ de l'année de référence est fixé au 1er avril ».

(L. 27 mars 1956). — « Les dispositions qui précèdent ne portent pas atteinte aux stipulations des conventions collectives ou des contrats individuels de travail ni aux usages qui assuraient des congés payés de plus longue durée ».

La loi du 3 août 1956 est applicable à l'Algérie (art. 2).

. . . . . .

Art. 54 *h* (L. 27 mars 1956). — « La période de congés payés est fixée par les conventions collectives. Elle doit comprendre, dans tous les cas, la période du 1er mai au 31 octobre de chaque année ».

(L. 29 avril 1946). — « A défaut de convention collective, elle est fixée par l'employeur, en se référant aux usages et après consultation des délégués du personnel et du comité d'entreprise ».

(Ord. 13 août 1945). — « A l'intérieur de la période des congés et à moins que l'ordre des départs ne résulte des stipulations des conventions collectives de travail ou des usages, cet ordre est fixé par l'employeur après avis, le cas échéant, des délégués du personnel, compte tenu de la situation de famille des bénéficiaires et de la durée de leurs services chez l'employeur ».

Art. 54 *i* (L. 27 mars 1956). — « Le congé payé ne dépassant pas douze jours ouvrables doit être continu.

« Le congé d'une durée supérieure à douze jours ouvrables peut être fractionné par l'employeur avec l'agrément du salarié. Dans le cas où le congé payé s'accompagne de la fermeture de l'établissement, le fractionnement peut être effectué par l'employeur sur avis conforme des délégués du personnel ou, à défaut de délégués, avec l'agrément des salariés.

« En cas de fractionnement, une fraction doit être au moins de douze jours ouvrables continus entre deux jours de repos hebdomadaire ».

. . . . . .

Art. 54 *n*. — « Un décret rendu sur la proposition du secrétaire d'Etat au travail déterminera les autres modalités d'application des dispositions du présent chapitre, ainsi que les mesures de contrôle de l'exécution de ces dispositions ».

(L. 27 mars 1956). — « Des arrêtés ministériels pris après consultation des organisations patronales et ouvrières intéressées les plus représentatives pourront, pour certaines professions et pour la durée fixée par ces arrêtés, prévoir que le congé annuel d'une durée excédant douze jours ouvrables pourra être fractionné en deux ou plusieurs tranches dont l'une, de douze jours ouvrables, devra être attribuée pendant la période des congés fixée en application de l'article 54 *h*, les jours restant dus étant accordés en une ou plusieurs fois en dehors de cette période. Il sera attribué deux jours ouvrables de congé supplémentaires lorsque le nombre des jours restant dus sera au moins égal à cinq, et un seul lorsqu'il sera inférieur. Ce supplément donne lieu au versement d'une indemnité calculée conformément aux dispositions du sixième alinéa de l'article 54 *j* ».

ANNEXE II

Evolution du trafic voyageurs de vacances de la Société nationale des chemins de fer français.

Cette étude porte sur certaines catégories de billets se rapportant plus particulièrement à des voyages de vacances.

Ces catégories sont les suivantes :
— billets de congés populaires ;
— billets touristiques ;
— billets de groupes ;
— billets de famille ;
— billets de pèlerinage,

auxquels on a ajouté les billets de familles nombreuses qui sont très utilisés par les familles pour les déplacements de vacances.

Le tableau ci-après donne l'évolution de l'ensemble des voyageurs porteurs de ces catégories de billets, de mai à octobre de chacune des années 1948 à 1959.

ANNÉES	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL
	Chiffres en milliers.						
1948	1.030	1.115	1.980	1.850	1.345	795	8.115
1949	1.005	1.180	2.140	2.110	1.300	810	8.555
1950	900	1.025	2.020	1.825	1.230	730	7.740
1951	890	1.050	2.075	1.980	1.225	780	8.000
1952	915	1.180	2.365	2.025	1.225	780	8.490
1953	935	1.245	2.175	(1) 975	1.035	700	7.065
1954	785	1.150	2.010	1.830	1.035	735	7.545
1955	845	1.110	2.060	1.815	1.100	800	7.730
1956	1.045	1.200	2.020	2.155	1.315	870	8.405
1957	985	1.410	2.045	2.225	1.255	790	8.710
1958	1.080	1.330	2.085	2.240	1.230	890	8.855
1959	1.040	1.385	1.970	2.070	1.155	890	8.510

(1) Grèves

Pour avoir l'évolution réelle du trafic voyageurs de vacances, il faudrait ajouter à ces chiffres une part — sans doute importante — du trafic de voyageurs porteurs de billets simples ordinaires : mais il n'y a pas de possibilité pour ces billets de distinguer le motif du voyage.

ANNEXE III

Circulation sur la R. N. 10, Paris-Bordeaux.

NATURE DU RENSEIGNEMENT	TRAFIC 1958	TRAFIC 1959
	Véhicules.	Véhicules.
Entrée de Chartres (Eure-et-Loir), côté Paris.		
Moyenne annuelle du trafic journalier de semaine	6.788	6.672
Moyenne août :		
Jour ordinaire	8.601	7.998
Samedi	12.969	13.635
Dimanche	12.878	12.306
Première heure de pointe	2.491 (le 2 août de 9 h à 10 h).	2.134 (le 10 mai de 16 h à 17 h).
Monnaie, Nord de Tours (Indre-et-Loire). — P. K. 19.900.		
Moyenne annuelle du trafic journalier de semaine	Panne 2 mois.	3.142
Moyenne août :		
Jour ordinaire	4.662	4.467
Samedi	6.600	7.469
Dimanche	5.969	5.968
Premier jour de pointe	10.812 (le samedi 2 août).	12.962 (le samedi 1er août).
Première heure de pointe	950 (le samedi 2 août de 10 h à 11 h).	1.074 (le samedi 1er août de 10 h. à 11 h.
Sortie Sud de Montbazon (Indre-et-Loire). — P. K. 47.100.		
Moyenne annuelle du trafic journalier de semaine	3.576	3.941
Moyenne août :		
Jour ordinaire	5.882	5.914
Samedi	7.949	9.525
Dimanche	7.656	7.801
Premier jour de pointe	12.017 (le samedi 2 août).	12.522 (le samedi 1er août).
Première heure de pointe	1.092 (le samedi 2 août de 10 h à 11 h).	1.410 (le samedi 1er août).
Sortie Sud de Poitiers (Vienne). — P. K. 59.		
Moyenne annuelle du trafic journalier de semaine	5.021	Résultats non parvenus.
Moyenne août :		
Jour ordinaire	7.923	
Samedi	10.375	
Dimanche	10.062	
Premier jour de pointe	15.151 (le samedi 2 août).	
Première heure de pointe	1.295 (le samedi 2 août de 16 h à 17 h).	
Carbon-Blanc, Nord de Bordeaux (Gironde). — P. K. 34.900.		
Moyenne annuelle du trafic journalier de semaine	6.774	7.715
Moyenne août :		
Jour ordinaire	9.488	10.553
Samedi	10.717	12.914
Dimanche	10.257	11.305
Premier jour de pointe	12.844 (le samedi 2 août).	16.291 (le samedi 1er août).
Première heure de pointe	1.363 (le 8 juillet de 17 h. à 18 h).	1.373 (le samedi 1er août de 15 h à 16 h).
Beliet, Sud de Bordeaux (Gironde). — P. K. 87.999.		
Appareil totalisateur :		
Moyenne août :		
Jour ordinaire	4.589	4.937
Samedi	5.847	6.674
Dimanche	6.029	6.791

ANNEXE IV

Indications statistiques sur les congés annuels dans l'industrie et le commerce (1).

1° *Congés par roulement.*

a) **Activités :**
S. N. C. F., 100 p. 100 du personnel ;
Transports, 98,3 p. 100 du personnel ;
Pétrole, 98,9 p. 100 du personnel ;
Services et commerce, 80 à 95 p. 100 du personnel ;
Production des métaux, 63 p. 100.

b) **Durée du roulement :**
Quatre mois, 19,6 p. 100 de l'effectif ;
Cinq mois, 15,5 p. 100 de l'effectif ;
Six mois, 16,5 p. 100 de l'effectif ;
(Société nationale des chemins de fer français : douze mois).

c) **Mois de départ : 81 p. 100 des établissements débutent les congés en mai (établissements les plus importants surtout) ; juin (un tiers environ) et juillet.**

(1) *Revue française du travail*, octobre-décembre 1959.

2° Congés par fermeture complète.

a) Activités : essentiellement les industries de transformation, 64,4 p. 100 du personnel ; industries mécaniques et électriques surtout, 84,5 p. 100 du personnel ; textiles, 94 p. 100 du personnel.

b) Durée de la fermeture : trois semaines pour 81 p. 100 des effectifs salariés intéressés (86 p. 100 pour les établissements de plus de 100 salariés).

c) Mois et dates de départ de la fermeture :

50 p. 100 des établissements ferment à partir des 1er, 2, 3 et 4 août ;

16,6 p. 100 entre le 25 et le 31 juillet.

ANNEXE V

Essai de détermination de l'importance respective des congés par fermeture de l'entreprise et par roulement ou convenance personnelle.

Pour ce calcul il faut éliminer toutes les personnes pour lesquelles le problème ne se pose pas.

C'est ainsi que les vacances des enfants sont réglées par les congés scolaires.

C'est ainsi que les personnes âgées et retraitées, qui peuvent en toute liberté choisir la date de leurs déplacements n'ont pas non plus à être ici décomptées.

Enfin, la situation des milieux ruraux, qui mériterait une étude particulière en matière de vacances, est très spéciale, et au surplus bénéfique en ce qui concerne le problème des pointes : les mois d'été sont en effet, pour le monde agricole, des mois de gros travaux, et il n'est guère question pour lui à cette époque, de songer à des vacances.

Compte tenu de ces observations, la masse des Français, qui font l'objet de nos évaluations, ressort à environ 14 millions de personnes (1).

Sur ce total les effectifs des administrations, des services publics, des professions libérales, et du personnel en service représentant approximativement 4,5 millions de personnes, il reste 9,5 millions de « personnes occupées » par l'industrie et le commerce.

Une enquête par sondage du ministère du travail a donné 52 p. 100 de congés par roulement, 45 p. 100 par fermeture et 3 p. 100 mixte (que nous décompterons avec le roulement). Cette enquête a porté sur des entreprises ayant plus de dix salariés, représentant 8.960.000 salariés. La différence avec 9,5 représenterait essentiellement les salariés des petites entreprises qui ferment la plupart par fermeture totale (nous admettons 80 p. 100). Compte tenu de ces indications, le 9,5 millions de personnes « industrie et commerce » se répartissent en 5 millions de personnes prenant leurs congés par roulement, et 4,5 millions les prenant par fermeture de l'entreprise.

A ces effectifs il faut ajouter le personnel des diverses administrations, celui des services publics, les membres des professions libérales, les personnes en service. A l'exception des enseignants, qui prennent leurs congés au moment des vacances scolaires, toutes ces autres personnes partent en vacances soit par roulement, soit à leur convenance : elles représentent environ 4 millions de personnes. Les enseignants et les membres de certaines professions libérales dont l'activité est très liée aux travaux de certains organismes officiels (toutes les personnes qui relèvent de l'exercice de la justice par exemple) peuvent représenter 500.000 personnes environ.

Ces considérations donnent les résultats suivants :

	CONGÉS par roulement ou à libre convenance.	CONGÉS par fermeture totale.
Industrie et commerce.....	5 millions.	4,5 millions.
Administration, services publics, professions libérales, personnes en service.....	4 millions.	0,5 million.
	9 millions.	5 millions.

A ces chiffres il faudrait, pour notre étude, ajouter les personnes inactives (adolescents poursuivant leurs études, femmes mariées restant au foyer) dont les déplacements de vacances sont liés le plus souvent aux congés familiaux. En première approximation on peut estimer que la répartition, pour ces personnes, entre les deux modes de congés se fait au *prorata* des chiffres qui concernent les personnes actives, ce qui ne changerait pas les pourcentages que l'on peut établir sur les personnes actives.

Ces pourcentages sont les suivants : 64,5 p. 100 pour les congés par roulement ou à la libre convenance, et 35,5 p. 100 pour la fermeture totale.

On peut admettre en première approximation que la répartition est de deux tiers un tiers.

(1) I. N. S. E. E., études statistiques (janvier-mars 1960).

ANNEXE VI

Etude du centre de perfectionnement dans l'administration des affaires (1).

Le centre de perfectionnement dans l'administration des affaires, qui relève de la chambre de commerce de Paris, vient d'étudier le problème de la concentration des congés payés sous forme d'une enquête par sondage.

Cette enquête a été limitée, volontairement, au groupe des industries mécaniques et électriques de la région parisienne, elle a porté sur 47 entreprises et 302 salariés. L'enquête était double : d'une part, auprès des chefs de ces entreprises et, d'autre part, auprès des salariés. Pour l'enquête auprès des salariés il a été utilisé un questionnaire « fermé » préalablement testé.

L'opinion des chefs d'entreprises.

La plupart des entreprises enquêtées donnent les congés payés, par fermeture totale, en juillet et surtout en août :

— les grandes entreprises qui travaillent à la chaîne craignent la perturbation que procurerait tout autre système ;

— les petites entreprises estiment que leur effectif d'encadrement et de personnel qualifié est trop réduit pour pouvoir assurer un roulement pendant la période de vacances.

D'autre part, les entreprises sont solidaires les unes des autres soit en raison de leurs rapports de fournisseurs à client, soit en raison d'un voisinage géographique qui conduit à un certain synchronisme local.

Les chefs d'entreprises consultés sont par ailleurs conscients des répercussions économiques et sociales résultant de cette organisation des congés payés, mais ils ne voient guère de solution d'ensemble du problème.

Enquête auprès des salariés.

Les questions ont porté essentiellement sur les points suivants :

1. — Epoque préférée pour les vacances.

Le mois le plus demandé serait juillet, 42 p. 100 ; août, 32 p. 100 ; juin, 18 p. 100.

Ce choix est déterminé, avant tout, par la recherche du beau temps et le bénéfice de jours plus longs.

2. — Vacances de ménage de salariés.

Question délicate. L'enquête a montré que, parmi les salariés mariés à un conjoint salarié travaillant dans une autre entreprise, 12 p. 100 n'ont pu prendre leur congé en même temps que leur conjoint.

3. — Incidence des vacances scolaires des enfants.

12 p. 100 des enquêtés (soit 20 p. 100 des enquêtés ayant des enfants à charge) souhaitent des vacances en juillet et août à cause des vacances scolaires ; sans cette sujétion ces enquêtés préféreraient probablement partir en vacances au mois de juin.

D'autre part, 16 p. 100 des enquêtés (soit 27 p. 100 des enquêtés ayant des enfants à charge), se séparent de tout ou partie de leurs enfants pour prendre leurs vacances, ces enfants étant le plus souvent confiés à des parents. Pour ces enquêtés la date des vacances scolaires n'est donc pas absolument déterminante pour le choix de leur propre congé.

4. — Vacances fractionnées.

Un fractionnement printemps-été se heurterait à une forte opposition de la part des salariés. Par contre, un fractionnement hiver-été paraît séduisant à certains. 38 p. 100 des enquêtés accepteraient d'emblée ; ce pourcentage s'élèverait à 46 p. 100 si ce fractionnement était assorti d'une semaine supplémentaire de congés payés.

ANNEXE VII

Etudes des mesures prises par la Société nationale des chemins de fer français pour réduire les pointes de trafic.

1° Action sur l'occupation des places offertes.

a) Mise au point des programmes de trains supplémentaires d'après les locations de places :

Dans le service courant, on admet que la composition des trains, réglée pour un pourcentage de fréquentation probable, peut absorber les variations journalières de trafic : on accepte donc qu'il y ait, sauf les jours les plus chargés, une certaine proportion de places inoccupées.

(1) Promotion 1959.

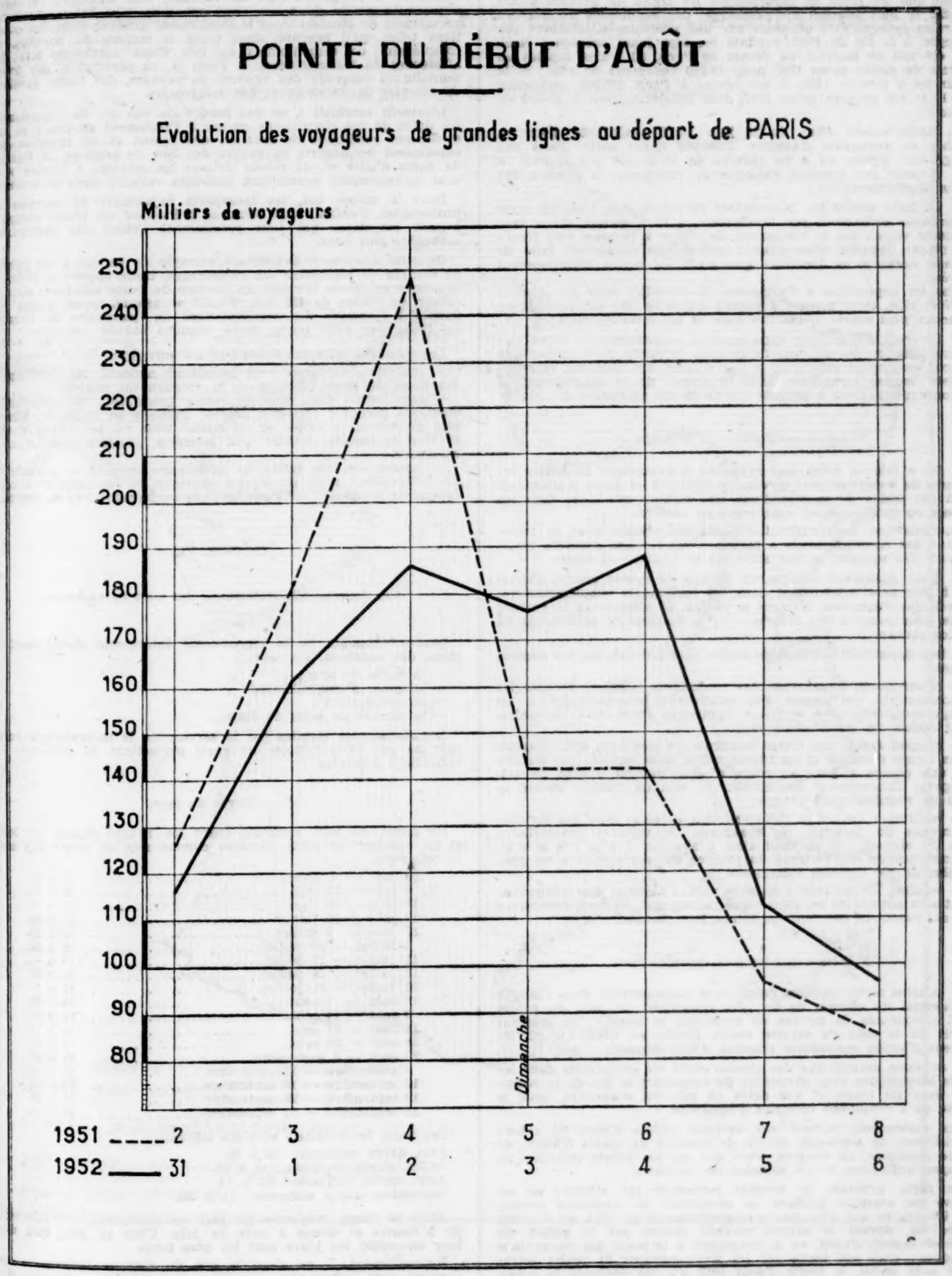
POINTE DU DÉBUT D'AOÛT
Evolution des voyageurs de grandes lignes au départ de PARIS
Milliers de voyageurs
250
240
230
220
210
200
190
180
170
160
150
140
130
120
110
100
90
80
Dimanche
1951 ---- 2 3 4 5 6 7 8
1952 ____ 31 1 2 3 4 5 6

Par contre, en période de pointe, une place vide coûte extrêmement cher. Tout doit être mis en œuvre pour les éviter, d'où nécessité d'une prévision très poussée des programmes de dédoublement et l'adaptation très stricte de la formation des trains supplémentaires aux résultats de la location des places.

Bien que les jours de superpointes les trains de grandes lignes partent le plus souvent en surcharge, des réductions du nombre de trains peuvent être obtenues par une meilleure adaptation : par exemple, à la fin de 1958, pendant les sept jours précédant Noël, il a été mis en marche, au départ de Paris, 83 trains rapides ou express de moins qu'en 1957 pour 19.280 voyageurs de plus ; et le dimanche 4 janvier 1959, il est rentré à Paris 215.300 voyageurs, soit 19 p. 100 de plus qu'en 1957, dans 297 trains, soit 2 p. 100 en moins.

En haute saison d'été, du 26 juin au 31 août 1958, pour un nombre de voyageurs d'environ 7.550.000 ayant quitté Paris par les grandes lignes, on a pu réduire de 10 p. 100 par rapport à 1957 et pour une quantité analogue de voyageurs, le nombre des trains supplémentaires ;

b) La lutte contre les déperditions de places s'est traduite, pour les *groupes ordinaires*, par l'institution, à titre d'essai, d'une taxe préalable versée dès la commande de places à l'avance (300 francs par place), laquelle n'est ensuite remboursée (déduction faite de la taxe normale de location) que pour les places effectivement retirées.

Mise en application à Paris-Lyon et Paris-Est pour les départs de Noël 1958, cette mesure a permis d'obtenir une correspondance beaucoup plus exacte entre l'annonce et les effectifs réels ;

c) *Diverses dispositions* apparemment secondaires — telles que la centralisation des schémas de location de places avec suppression de tout contingent extérieur, la surveillance des locations annulées et leur remise immédiate dans le circuit de la distribution — concourent utilement à obtenir une meilleure utilisation des places

2° *Action sur l'utilisation du matériel.*

a) On a mis au point une détection systématique de toutes les voitures de voyageurs soit qu'elles se trouvent en cours d'acheminement par trains de marchandises, soit qu'elles attendent dans les ateliers ou qu'elles soient conservées en réserves.

L'organisation de circuits téléphoniques rapides pour la transmission des renseignements a permis d'obtenir une situation réelle du parc des voitures et, par suite, de les utiliser au mieux ;

b) Il est également possible, en période de grosse pointe, d'engager à peu près entièrement dans les roulements supplémentaires, les voitures dispersées sur tout le réseau, et affectées à la réserve locale pour parer à des réformes ou renforcements accidentels en service courant ;

c) Des disponibilités complémentaires sont fournies par les moyens ci-après :

— resserrement momentané des roulements réguliers lorsque les stationnements des rames aux extrémités laissent place à un voyage complémentaire, le temps d'entretien étant alors provisoirement réduit au strict minimum ;

— remploi rapide des rames retournant à vide sans délai (parfois après trente minutes) et en faisant même dans certains cas assurer par une équipe volante en cours d'acheminement à vide, le nettoyage et l'agencement des couchettes, afin de réduire encore le délai de réutilisation à charge ;

— restitution en temps voulu, suivant ententes avec les services techniques du matériel, du maximum de voitures immobilisées dans les ateliers. On parvient ainsi à abaisser à 6 p. 100 le taux d'immobilisation des voitures du parc ce qui correspond à un gain de plus de 200 voitures métalliques ;

— création de marches « haut le pied » rapides pour acheminer des trains entiers de matériel vides, eux-mêmes souvent remorqués par des machines qui font un retour haut le pied.

3° *Action sur les prix des transports.*

Si certains tarifs spéciaux comportent normalement, dans l'intérêt commercial du chemin de fer, des réductions de prix, du moins est-il raisonnable de ne pas en maintenir le bénéfice au moment précis où le coût du service rendu monte en flèche et où les moyens d'action eux-mêmes risquent d'être dépassés.

Il est donc normal que des clauses aient été introduites dans les tarifs homologués pour permettre de suspendre le jeu de la réduction dans les trains et aux dates où cela est nécessaire, sous la forme de « conditions spéciales d'admission ».

Ces restrictions portent sur certains billets d'aller et retour touristiques, de week-end, de fin de semaine de sports d'hiver, de congé populaire, de congrès, ainsi que sur les billets collectifs de groupes ordinaires et de colonies de vacances.

En règle générale, le résultat recherché est atteint ; on en trouve un exemple probant en consultant le graphique annexe qui illustre ce qui s'est passé respectivement en 1951 et en 1952, année où, devant le niveau excessif atteint par la pointe du premier samedi d'août, on a commencé à imposer des restrictions étendues : elles ont porté sur les jours suivants 31 juillet inclus au 3 août inclus, le trafic d'août 1952 n'a pas présenté la même superpointe qu'en août 1951.

4° *Action sur les trafics spéciaux.*

Il est très important d'obtenir une planification poussée de tous les déplacements spéciaux pouvant faire l'objet d'ententes préalables avec les organisateurs de voyages, afin d'exercer sur cette importante partie du trafic supplémentaire une action directrice permettant de l'insérer dans le mouvement général, dans des conditions telles qu'il procure, dans toute la mesure du possible, un complément de disponibilités au lieu d'une surcharge lors des affluences du trafic général. Il s'agit là, en particulier, des trains touristiques concédés des agences de voyages, des trains spéciaux de colonies de vacances et des pèlerinages.

L'objectif essentiel à ne pas perdre de vue est de subordonner les dates de ces circulations en sus à l'étalement du trafic et aux meilleures conditions de rotation des rames, et de favoriser par conséquent les départs en dehors des fins de semaine, la fixation de dates d'aller et de retour évitant les services « croisés » et tous arrangements permettant plusieurs voyages dans la semaine.

Dans le même but, les transports importants de colonies ou promenades d'enfants sont groupés à l'avance en trains complets évitant les dates qui font précisément l'objet des restrictions rappelées plus haut.

On peut également donner un exemple de ce qui a été réalisé en matière de régulation des pèlerinages, trafic important puisqu'il comporte en année normale un nombre de trains spéciaux, aller et retour, de l'ordre de 450 avec 275.000 voyageurs, lequel a plus que doublé à l'occasion des manifestations du Centenaire de Lourdes en 1958, avec 1.020 trains ayant emmené 615.000 voyageurs.

Les principes directeurs ont été les suivants :

— centralisation, pour tout le réseau national, de l'attribution des dates de pèlerinages et de la rotation du matériel ;

— constitution d'un pool de rames spécialisées de composition identique gérées à l'échelon central, utilisées en banalité, pouvant être différentes à l'aller et au retour pour un pèlerinage donné, et être également utilisées aux moments propices pour d'autres transports ;

— suppression des trains de pèlerinage pendant la période de fin juillet-début août, en service intérieur, et reversement à cette époque du stock de rames aux services supplémentaires de pointe.

ANNEXE VIII

Les données climatologiques des mois de vacances.

Quatre éléments de la climatologie intéressent directement le choix des vacances. Ce sont :

— la durée du jour ;
— la durée d'ensoleillement ;
— la température ;
— le nombre de jours de pluie.

Les statistiques établies par le service de la météorologie nationale ou par l'Observatoire de Paris permettent de présenter les indications suivantes :

1. — *Durée du jour.*

La durée du jour comprise entre les heures légales de lever et de coucher du soleil évoluent comme suit au cours des mois de vacances :

30 mai — 5 juin	15 h 57.
6 juin — 12 juin	16 h 03.
12 juin — 19 juin	16 h 06.
20 juin — 26 juin	16 h 06.
27 juin — 3 juillet	16 h 03.
4 juillet — 10 juillet	16 h 00.
11 juillet — 17 juillet	15 h 44.
18 juillet — 24 juillet	15 h 28.
25 juillet — 31 juillet	15 h 16.
1er août — 7 août	14 h 56
8 août — 14 août	14 h 29.
15 août — 21 août	14 h 10.
22 août — 28 août	13 h 43.
29 août — 4 septembre	13 h 25.
5 septembre — 11 septembre	13 h 00.
12 septembre — 18 septembre	12 h 34.
19 septembre — 25 septembre	12 h 09.
26 septembre — 31 septembre	11 h 45.

Par mois, les résultats sont les suivants :

Juin, durée moyenne : 16 h 03.
Juillet, durée moyenne : 15 h 40.
Août, durée moyenne : 14 h 13.
Septembre, durée moyenne : 12 h 29.

Ainsi la durée moyenne du jour en septembre est inférieure de 3 heures et demie à celle de juin. C'est en juin que, dans leur ensemble, les jours sont les plus longs.

Naturellement, il ne s'agit là que de données théoriques : ces données sont influencées par l'état atmosphérique (nuages, etc.) et varient suivant les années et les régions.

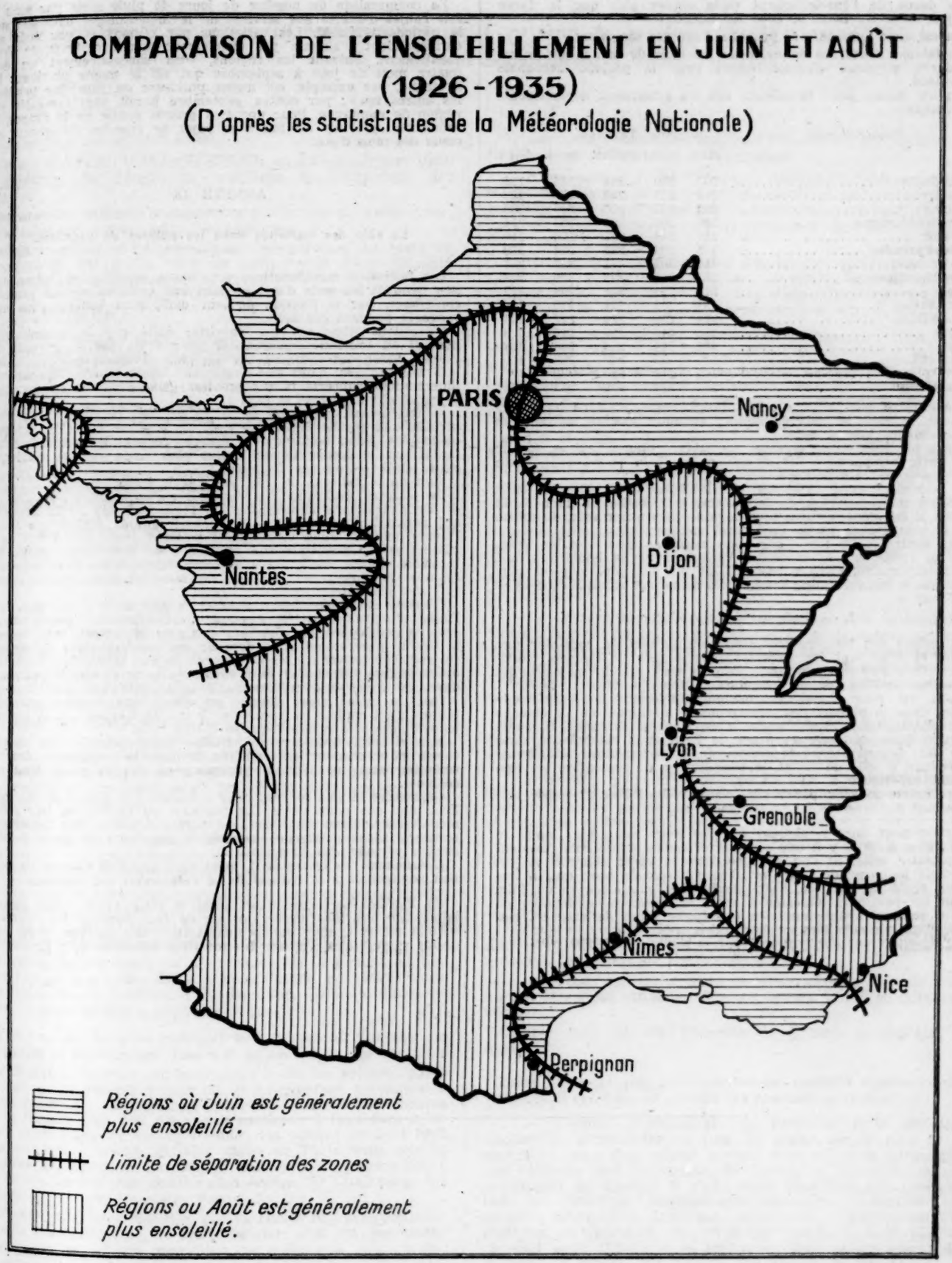
COMPARAISON DE L'ENSOLEILLEMENT EN JUIN ET AOÛT
(1926-1935)
(D'après les statistiques de la Météorologie Nationale)
PARIS
Nancy
Nantes
Dijon
Lyon
Grenoble
Nîmes
Nice
Perpignan
Régions où Juin est généralement plus ensoleillé.
Limite de séparation des zones
Régions ou Août est généralement plus ensoleillé.

2. — *Durée de l'ensoleillement.*

La durée de l'ensoleillement varie encore plus que la durée du jour avec les lieux et avec les années :

On est donc amené à se prononcer sur des moyennes.

Le tableau ci-dessous donne, pour les mois de mai à septembre, la durée moyenne d'ensoleillement pour la période décennale 1926 - 1935.

On n'a retenu pour ce tableau que les principaux départements touristiques.

Ensoleillement moyen (en nombre d'heures).

	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.
Côtes-du-Nord	203	230	248	215	155
Finistère	220	225	250	230	180
Morbihan	233	253	288	246	199
Charente-Maritime	240	250	285	260	214
Gironde	217	240	275	266	210
Basses-Pyrénées	175	202	231	224	179
Var	314	353	371	313	261
Alpes-Maritimes	263	315	332	300	244
Savoie	216	224	260	209	172
Haute-Savoie	163	179	221	178	160
Puy-de-Dôme	194	230	274	257	194
Vosges	198	216	227	216	173
Doubs	202	231	254	234	187
Maine-et-Loire	215	228	240	223	180
Indre-et-Loire	196	217	244	232	176
Loir-et-Cher	205	223	240	232	184

On observe que juillet est incontestablement, et dans toutes les régions, le mois le plus ensoleillé ; viennent ensuite, suivant les départements, juin et août.

On a pu, à l'aide de données statistiques plus détaillées, établir une carte comparative des insolations en juin et en août, carte que l'on trouvera ci-jointe (1).

Il ressort de cette carte que sur les côtes de la Manche, dans le Nord et le Nord-Est de la France, les Vosges, le Jura et la Savoie, il fait généralement plus bean en juin qu'en août, de même sur la plus grande partie du littoral méditerranéen.

Par contre, pour toute une zone ayant sa base sur les Pyrénées et remontant en direction Nord-Nord-Est en englobant tout le Massif central, c'est le mois d'août qui est généralement plus beau que le mois de juin ; il en est de même des Alpes-Maritimes et du Finistère.

3. — *Evolution des températures.*

Le relevé des températures *moyennes* permet de constater que juillet et août sont les mois les plus chauds de l'année, juillet l'emportant d'ailleurs sur août dans la très grande majorité des départements (2) ; juin et septembre viennent ensuite.

Août est plus chaud, de quelques dixièmes de degré, que juillet dans la plupart des départements maritimes de la Manche et de l'Atlantique (Nord, Pas-de-Calais, Manche, Bretagne, Gironde) et aussi dans les Hautes-Pyrénées, le Tarn et la Haute-Loire, dans tous les départements maritimes où la température d'août est supérieure à celle de juillet, la température de septembre est également supérieure à celle de juin.

Les écarts moyens par région varient de 1°5 à 2° entre juin et août.

(1) On peut faire remarquer que les jours étant plus longs en juin qu'en août, il y a une plus forte chance d'insolation pendant ce premier mois. Si l'on veut corriger la carte ci-jointe de cet écart de longueur de jour, on s'aperçoit que la zone qui, à longueur égale de jour en août, serait plus ensoleillée qu'en juin, serait un peu plus importante, mais les conclusions données ci-dessus seraient maintenues : les principales zones de vacances resteraient plus ensoleillées en juin qu'en août.

(2) Résultats des observations pour la période 1891-1930.

4. — *Nombre de jours de pluie.*

La comparaison du nombre de jours de pluie mois par mois a fait l'objet d'études des services de la météorologie nationale sur la période 1921-1935. Les variations par régions et par mois ne correspondent d'ailleurs pas strictement aux évolutions de l'ensoleillement. Suivant les régions, c'est successivement un des quatre mois de juin à septembre qui est le moins pluvieux : la Bretagne, par exemple, est moins pluvieuse en juin que pendant les autres mois ; par contre, septembre paraît plus favorable en région de montagne. Pour une très grande partie de la France, il semblerait qu'il n'y ait pas à ce sujet de grandes différences au cours des mois d'été.

ANNEXE IX

Le rôle des festivités dans les pointes de vacances.

Les festivités, manifestations artistiques, sportives et autres, ont lieu pendant les mois d'été, et dans une certaine mesure peuvent contribuer, par la fixation de leur date, à la concentration des vacances pendant ces mois.

L'excellent *Almanach du Touriste*, édité par le commissariat général au tourisme n'indique-t-il pas : « En juillet, en août, la grande saison des vacances bat son plein. Pendant ces deux mois, la France a l'éclat d'une fête continuelle. Festivals d'art dramatique, illuminations, concerts, fêtes populaires, galas, compétitions sportives, se succèdent dans tout le pays ».

Si, très normalement, les festivités ont lieu pendant ce que l'on appelle « la grande saison des vacances », parce que c'est l'époque où le plus grand nombre de Français prennent leurs vacances, ne faut-il pas envisager un étalement plus large — que celui qui existe déjà — de ces festivités ?

Sans doute celles-ci ne sont pas d'égale importance.

On pourrait distinguer les festivités exceptionnelles (bimillénaire de Paris, centième anniversaire de l'indépendance de la Savoie...) qui peuvent donner lieu à des manifestations étalées sur toute l'année, ou qui (Jeux olympiques) peuvent avoir lieu à une date susceptible de provoquer un étalement ou une recrudescence de la saison (Rome, 1960, fin août-début septembre). Il conviendrait de tirer le plus grand parti de ces manifestations lorsque l'occasion s'en présente.

D'autres festivités importantes et « annuelles » ont déjà fait l'objet d'un étalement. Il s'agit des « festivals ». Chaque année, sous la présidence du directeur des arts et lettres, sont fixés à la fois le programme et la date de ces manifestations artistiques. On est ainsi parvenu à les échelonner de mai (Bordeaux) à octobre ou novembre (Besançon) et à éviter qu'ils se fassent concurrence dans une même région (Orange, Avignon, Aix-en-Provence).

Dans le même ordre d'idées, on notera que certaines manifestations d'art comme les spectacles « son et lumière » sont généralement présentés pendant quatre à cinq mois.

Mais il serait peut-être souhaitable d'aller plus loin en ce qui concerne notamment les festivités de moindre importance dont le retentissement ne dépasse généralement pas le cadre local ou régional.

Organisées le plus souvent pour « animer » la station où elles ont lieu, plus que pour attirer les touristes ou vacanciers, leur étalement, pour délicat qu'il soit, ne paraît peut-être pas impossible, si celui-ci s'insère dans un ensemble de mesures susceptibles d'allonger la période des vacances.

L'étalement des festivités (1) peut ainsi apporter une contribution non négligeable à la réalisation de l'étalement des vacances.

(1) Parallèlement, un effort serait à faire pour animer Paris ; la capitale est loin d'avoir un air de fête pendant les vacances, surtout en août, alors que la quasi-totalité des théâtres et des magasins susceptibles d'attirer les touristes étrangers sont fermés.

2° Avis adopté par le Conseil économique et social, au cours de sa séance du 25 janvier 1961, sur l'étalement des vacances.

Le Conseil économique et social,

Vu la lettre de M. le Premier ministre en date du 2 mars 1960, le saisissant de l'étude du problème de l'étalement des vacances ;

Après avoir entendu le rapport présenté par M. Louis Bour, au nom de la section des activités sociales ;

Après avoir refusé de prendre en considération, au cours de sa séance du 25 janvier 1961, un contreprojet d'avis présenté par le groupe des travailleurs C. G. T. (1),

Considère que :

1. — Les départs en vacances et le nécessaire besoin de détente qu'ils traduisent, constituent un fait social sans cesse plus important, caractéristique de la vie moderne, surtout en milieu urbain.

Limitées, avant 1936, à certaines catégories de travailleurs, et habituellement de faible durée, les vacances se sont progressivement généralisée et étendues depuis la législation de cette époque, et surtout après la fin des hostilités, avec l'évolution des conditions de vie, la transformation des habitudes et les progrès des transports. La durée moyenne tend à se situer — depuis la loi de mars 1956 — entre trois semaines et un mois.

2. — L'examen de la répartition actuelle des vacances conduit à observer un phénomène de double *concentration*, à la fois quant à l'époque des vacances et quant à l'*orientation géographique* des déplacements.

a) La concentration dans le temps des vacances est marquée par une *pointe* très sensible au mois d'*août* (qui n'est pas sans relation avec la date des vacances scolaires, telle qu'elle existait il n'y a encore pas très longtemps).

Une enquête de l'I. N. S. E. E. de 1957, intéressant l'agglomération parisienne et les villes de plus de 50.000 habitants, a montré que plus de 50 p. 100 des séjours avaient lieu en août, contre seulement 22 p. 100 en juillet et 10 p. 100 en septembre.

Le problème de pointe ainsi posé est essentiellement d'origine urbaine, la période d'été coïncidant, dans les communes rurales, avec celle des grands travaux agricoles. On peut donc prévoir son accentuation en fonction de l'expansion économique et des progrès de l'urbanisation.

Parallèlement la mise en vigueur du Marché commun, notamment en raison de l'harmonisation des législations sociales, doit conduire un plus grand nombre de ressortissants des pays intéressés à prendre leurs vacances en France ;

b) La concentration géographique des vacances se traduit par un déplacement croissant vers la *mer*, en général la plus proche : les bords de mer ont reçu, en 1957, 34 p. 100 des séjours, selon l'enquête précitée, contre seulement 22 p. 100 en 1951.

Aussi les départements côtiers viennent-ils largement en tête pour l'accueil des estivants, soit, dans l'ordre, en 1957 : Alpes-Maritimes, Basses-Pyrénées, Calvados, Var, Gironde, Côtes-du-Nord, Charente-Maritime, Loire-Atlantique.

3. — *Les conditions de transport* sont largement affectées par les *pointes de déplacement* dues à la concentration des vacances.

a) Malgré le nombre croissant des départs en voitures particulières, qui représentent sans doute actuellement au moins la moitié des départs en vacances, la société nationale des chemins de fer français n'en doit pas moins continuer à faire face à un trafic considérable en valeur absolue ; les pointes de l'été 1960 représentaient pour les grandes gares de Paris trois fois la moyenne journalière et cinq fois le trafic du jour le plus creux de l'année, malgré une amélioration légère de l'étalement des départs en vacances, constatée depuis dix ans.

D'appréciation plus difficile, par la rareté et l'interprétation délicate des statistiques, le trafic routier n'en est pas moins marqué par une charge maximum en juillet-août, qui ne fait — semble-t-il — que croître avec le développement de l'automobile.

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 163 voix contre 13 (voir résultat en annexe, scrutin n° 1).

b) Les conséquences économiques et sociales de cette situation sont particulièrement dommageables :

— d'une part, pour faire face aux pointes de l'été, investissements supplémentaires ferroviaires, lourds et peu rentables — en matériel et installations fixes, — infrastructure routière plus importante, et charges accrues de personnel (cheminots et police de la route) ;

— d'autre part, caractère plus pénible des déplacements ferroviaires et routiers des vacances : encombrement des trains, engorgement et dangers de la circulation routière avec record douloureux et onéreux des accidents routiers en juillet-août.

4. — Les *difficultés* et le *coût* de l'hébergement sont très sensiblement accrus par le manque d'étalement des séjours: bien des salariés préféreraient partir en juillet ou en juin plutôt qu'en août, pour payer moins cher, tout en jouissant de jours plus longs, et généralement plus ensoleillés : mais ils sont tenus par la fermeture de leur entreprise.

a) Les séjours s'effectuent moins souvent qu'auparavant chez des parents, des amis ou chez soi : les formes de l'hébergement qui tendent à devenir les plus courantes sont : l'hôtel, la location, notamment chez l'habitant, le camping. Les hôtels de tourisme sont de plus en plus encombrés en juillet-août et sous-occupés tout le reste de l'année, sauf sur la Côte d'Azur et dans certaines villes thermales ou stations de montagne. La capacité des terrains de camping se révèle elle-même insuffisante pendant ces mois de pointe. Une situation analogue affecte les maisons familiales et les villages de vacances ainsi que le régime des locations;

b) Le déséquilibre de l'offre et de la demande conduit les hôtels à répartir les frais d'entretien et d'amortissement sur peu de mois, et donc à demander des prix plus élevés en juillet-août La faible rentabilité des constructions nouvelles ne permet pas d'envisager un développement important de l'équipement hôtelier en relation avec le développement des vacances.

5. — Enfin, à l'aggravation des problèmes de transport et d'hébergement, la concentration excessive des vacances ajoute encore d'*autres inconvénients*, de caractère plus général :

— réduction d'un tiers de la production industrielle en août, sans équivalent dans les autres pays du Marché commun ; réduction qui ne paraît pas sans risque au moment de la mise en route de ce Marché ;

— ravitaillement, des personnes restant dans les grands centres, gêné pendant ce même mois ;

— présentation aux étrangers — notamment à Paris — d'une ville aux trop nombreuses boutiques fermées et aux spectacles souvent en relâche ;

— frais supplémentaires pour le commerce, par nécessité de stockages anticipés pour la rentrée des vacances, et déplacement accentué des points de consommation ;

— pour ceux qui recherchent le calme, détente difficile dans les concentrations estivales où se retrouvent bruits et agitations urbains.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil économique et social,

Emet l'avis (1) que, pour assurer un meilleur étalement des vacances, il convient de prendre les mesures suivantes :

1. — *L'aspect psychologique du problème* étant essentiel, l'action à entreprendre ne peut se situer sur le plan de la contrainte, mais doit relever surtout d'un *effort de persuasion*. Les vacances sont synonymes de détente et de repos, et par conséquent de liberté : il s'agit donc d'associer aux décisions tous les intéressés, organisations patronales et syndicats de salariés, mouvements familiaux, enseignants, organisations touristiques, transporteurs, etc., en donnant au C. N. A. T. (Comité national pour l'étude et la promotion d'un aménagement des horaires de travail), les moyens d'organiser une campagne permanente d'information et d'éducation.

(1) Ce vote a été acquis au scrutin public par 155 voix contre 13 et 1 astention (voir résultat du vote en annexe n° 2).

Des résultats peuvent être obtenus par cette méthode de persuasion persévérante, comme en témoignent certains essais d'étalement des vacances déjà tentés, avec succès, à Paris et à Lyon, ou même l'échelonnement du programme des « festivals » déjà réalisé par la direction des arts et des lettres.

2. — Si la *nécessité d'un étalement* plus accentué des vacances, n'est pas contestable, en raison des inconvénients de la concentration des congés, encore faut-il en apercevoir les *limites*, pour situer avec réalisme les possibilités réelles de l'action :

a) Il y a lieu de tenir compte d'abord de la période d'ensoleillement la plus favorable, soit de mai à septembre, en notant que juillet — et parfois juin — l'emportent de ce point de vue sur août, et que les jours sont plus longs pendant ces deux premiers mois ;

b) Les possibilités d'étalement sont limitées par la nécessité de faire *coïncider* les vacances des époux, si la femme travaille au dehors, et d'autre part — ce qui intéresse la moitié de la population — les vacances des parents avec les *congés scolaires* des enfants ;

c) Enfin, doivent être prises en considération les nécessités *techniques* des entreprises, très variables selon les activités ; les entreprises fonctionnant en chaîne continue, et celles de faibles dimensions n'ayant qu'un encadrement restreint se trouvent, semble-t-il, amenées à pratiquer la formule du congé par fermeture totale.

3. — *L'orientation générale d'une politique d'étalement* des congés paraît pouvoir être axée sur une diversification régionale, qui tienne compte des diverses situations climatiques de la France, et qui permette le mieux de satisfaire les nécessités familiales.

a) Dans cette optique, du point de vue des *congés scolaires* de l'enseignement primaire, secondaire et technique, la France devrait être divisée en trois zones qui pourraient approximativement correspondre au Nord et à l'Est, à la région parisienne et à l'Ouest, et au Midi, avec décalage de 8 à 15 jours entre les départs en congé de chacune d'elles.

Les départs et les rentrées ainsi échelonnés, auraient lieu, de toute façon, en milieu de semaine, pour ne pas interférer avec les pointes hebdomadaires (ou le cas échéant mensuelles), de transports ferroviaires et routiers.

Ce décalage des vacances peut appeler toutefois certains aménagements pour les examens et concours ;

b) Parallèlement, les *congés des adultes* en ce qui concerne les entreprises donnant les congés par fermeture totale, pourraient faire l'objet d'un décalage régional.

Cette mesure est plus facile à réaliser que l'organisation des congés par secteurs économiques, qui se heurte généralement aux impératifs familiaux.

4. — Parmi les *mesures plus particulières*, mais de portée générale pouvant faciliter la solution du problème, il y a lieu de souligner particulièrement :

a) La limitation des congés par fermeture — qui représenteraient actuellement et approximativement le tiers de l'ensemble des congés — aux seuls établissements où les conditions techniques ou commerciales du travail l'imposent, et si possible en décalant les fermetures ;

b) L'intérêt d'une *généralisation* des vacances par *roulement* qui ne seraient pas nécessairement prises en août — mais mieux réparties sur la période d'ensoleillement, ce qui permettrait de tenir compte des nécessités professionnelles et familiales ;

c) En ce qui concerne le commerce, et, d'une manière plus générale, la livraison des fournitures nécessaires aux diverses activités citadines et rurales, un recours plus large à la pratique des « remplaçants », notamment dans le commerce alimentaire (1) ;

d) L'instauration progressive pendant l'été (contrairement à la pratique actuelle de contrats mensuels ou de saison), d'un système de locations de vacances à la semaine, en usage en d'autre pays ;

e) Les moyens de faciliter, à ceux qui le désirent, le fractionnement des congés, notamment pour pouvoir prendre des congés de neige, qui s'avèrent bénéfiques au point de vue santé ;

f) Enfin, l'octroi d'*avantages*, pour les congés pris hors juillet-août :

— soit en argent :

Réduction du coût de l'hébergement (hôtel, camping, etc.) pouvant atteindre jusqu'à une diminution de 20 p. 100 par rapport aux prix homologués ;

Réduction de 40 p. 100 (au lieu de 30 p. 100) des billets de congés populaires S. N. C. F. ; possibilité d'un second billet de congé populaire en cas de fractionnement des congés ;

— soit en *nature*, sous la forme de journées supplémentaires de congés.

⁂

En résumé, il sera sans doute difficile d'obtenir rapidement un étalement des congés, souhaitable pour bien des raisons économiques, mais surtout sociales. Toutefois, les mesures déjà prises, les résultats acquis, montrent que le problème n'est pas sans solution : il est possible d'améliorer la situation actuelle. Ce sera une œuvre de longue haleine faite de persévérance, de méthode, et de beaucoup de compréhension psychologique.

Contreprojet d'avis

présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.

Le Conseil économique et social,

Considérant que les congés payés constituent une grande conquête de la classe ouvrière et de ses organisations syndicales ;

Considérant que la durée et les conditions d'exercice du droit aux congés payés sont actuellement régies par le code du travail ;

S'élevant contre toute remise en cause des avantages acquis ;

Estimant que les dates de prise des congés payés doivent être fixées dans toute la mesure du possible après consultation et avec l'accord des organisations syndicales et des travailleurs eux-mêmes ;

S'élève contre toute politique de nature à mettre en cause les avantages acquis et à contredire aux principes ci-dessus ;

Estime que les importantes questions évoquées par la lettre du Premier ministre, en date du 2 mars 1960, doivent être renvoyées à de libres discussions entre les chefs d'entreprise et leurs organisations professionnelles d'une part et, d'autre part, les organisations syndicales de salariés ;

Constate en outre que les questions d'ordre social actuellement étudiées par le comité national d'étude et d'aménagement des horaires de travail sont de la compétence du ministère du travail et des organisations syndicales et familiales à consulter par ses soins sur le plan national.

(1) Ce texte résulte de l'adoption à main levée d'un amendement modifié par le rapporteur. Le texte initial de la section était le suivant : « En ce qui concerne le commerce, un recours plus large à la pratique des « remplaçants » dans le commerce, notamment alimentaire. »

ANNEXES A L'AVIS

SCRUTIN N° 1

sur le contre projet d'avis présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.).

Nombre de votants..... 163

Ont voté pour..... 13
Ont voté contre..... 150
Se sont abstenus..... 0

Le Conseil économique et social n'a pas adopté.

Ont voté pour (13).

Groupe des travailleurs :

C. G. T. — MM. Barjonet, Caille, Carroué, Dautriche, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

Ont voté contre (150).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Cavelier, Charuau, Chaulet, Jeanson, Lagandré, Liénart, Mathevet, Quirin, Sulter, Mme Troisgros.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Delaplace, Goudy, Richard, Sidro, Tribié, Ventejol.

Groupe des travailleur :

C. G. C. — MM. Aguilhon, Bicheron, Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Belrachid, Cagniard, Charvet, Chauchard, Defond, Deleau (G.), Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Guillard, Glotin, Goudaert, Halff, Kruger, Laguionie, Lalou, Mayolle, Mersch, Meunier, Paquette, Parfait, Pisson, Précheur, Rogliano, Rosen (de), Saintigny, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. Bencharif, Biset, de Boissard, Bonjean, Bouchard, Chégut, Collet, Dalle, Debatisse, Deleau (J.), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Génin, Guy-Charon, Havard, Lescourret, Milhau, Najah, Nové-Josserand, Pateau, Robin.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Brémond, Goetze, Le Hénaff, Lutfalla, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Duhamel, Jeudon, Lachachi, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Alexandre, Aumonier, Byé, Dumontier, Goussault, Laurens, May, Mercier, Ramonet, Sauvy, Thomas, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Guibourgé, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Durand, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat, Raffarin.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Abelin, Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Petit, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Gaumont, Laurent-Eynac, Raingeard, Vignes.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Chardonnet, Durand-Réville, Gravier, Langlet, Millot, Polti, Senet, Tisserand.

Se sont abstenus : (0).

SCRUTIN N° 2

sur l'ensemble du projet d'avis.

Nombre de votants..... 169

Ont voté pour..... 155
Ont voté contre..... 13
Se sont abstenus..... 1

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour (155).

Groupe des travailleurs :

C. F. T. C. — MM. Alidières, Baudet, Braun, Charuau, Chaulet, Cavelier, Jeanson, Lagandré, Liénart, Mathevet, Quirin, Sulter, Mme Troisgros.

C. G. T.-F. O. et apparentés. — MM. Ammour, Babau, Beyaert, Blaise, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Delaplace, Goudy, Richard, Sidro, Tribié, Ventejol.

C. G. C. — MM. Aguilhon, Bicheron, Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe des entreprises privées. — MM. Ansieau, Belrachid, Cagniard, Charvet, Chauchard, Defond, Deleau (G.), Demmerlé, Ducros, Dumont, Gingembre, Guillard, Glotin, Goudaert, Halff, Kruger, Laguionie, Lalou, Mayolle, Mersch, Meunier, Paquette, Parfait, Pisson, Précheur, Rogliano, de Rosen, Saintigny, Stoll, Tassin de Montaigu, Tiné, Trocmé.

Groupe de l'agriculture. — MM. D'Andlau, Bencharif, Biset, de Boissard, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chégut, Collet, Dalle, Debatisse, Deleau (J), Desbarats, Du Douet de Graville, Ferré, Forget, Génin, Guellati, Guy-Charon, Havard, Labonde, Lescourret, Milhau, Najah, Nové-Josserand, Pateau, Robin, Van Graefschepe.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Brémond, Goetze, Le Hénaff, Lutfalla, Verret.

Groupe de l'artisanat. — MM. Chareille, Chopin, Colomer, Dallant, Duhamel, Jeudon, Lachachi, Lecœur, Ressicaud, Séné.

Groupe des personnalités choisies en raison de leur compétence. — MM. Alexandre, Aumonier, Byé, Dumontier, Goussault, Laurens, May, Mercier, Ramonet, Sauvy, Thomas, Vallon.

Groupe de l'U. N. A. F. — MM. Dary, Guibourgé, Houist, Leroy, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe de la coopération. — MM. Durand, Lamy, Schatz, Viaux-Cambuzat, Raffarin.

Groupe des départements et territoires d'outre-mer. — MM. Abelin, Buy, Jourdain, Lafond, Legasse, Petit, Sanglier.

Groupe des personnalités outre-mer et zone franc. — MM. Aubé, Gaumont, Laurent-Eynac, Raingeard, Vignes.

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — MM. Boucoiran, Chardonnet, Durand-Réville, Langlet, Millot, Polti, Senet, Tisserand.

Ont voté contre (13).

Groupe des travailleurs :

C. G. T. — MM. Barjonet, Caille, Carroué, Dautriche, Delon, Duret, Ehni, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Miniou, Monjauvis, Treins.

S'est abstenu (1).

Groupe des activités diverses et classes moyennes. — M. Gravier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.